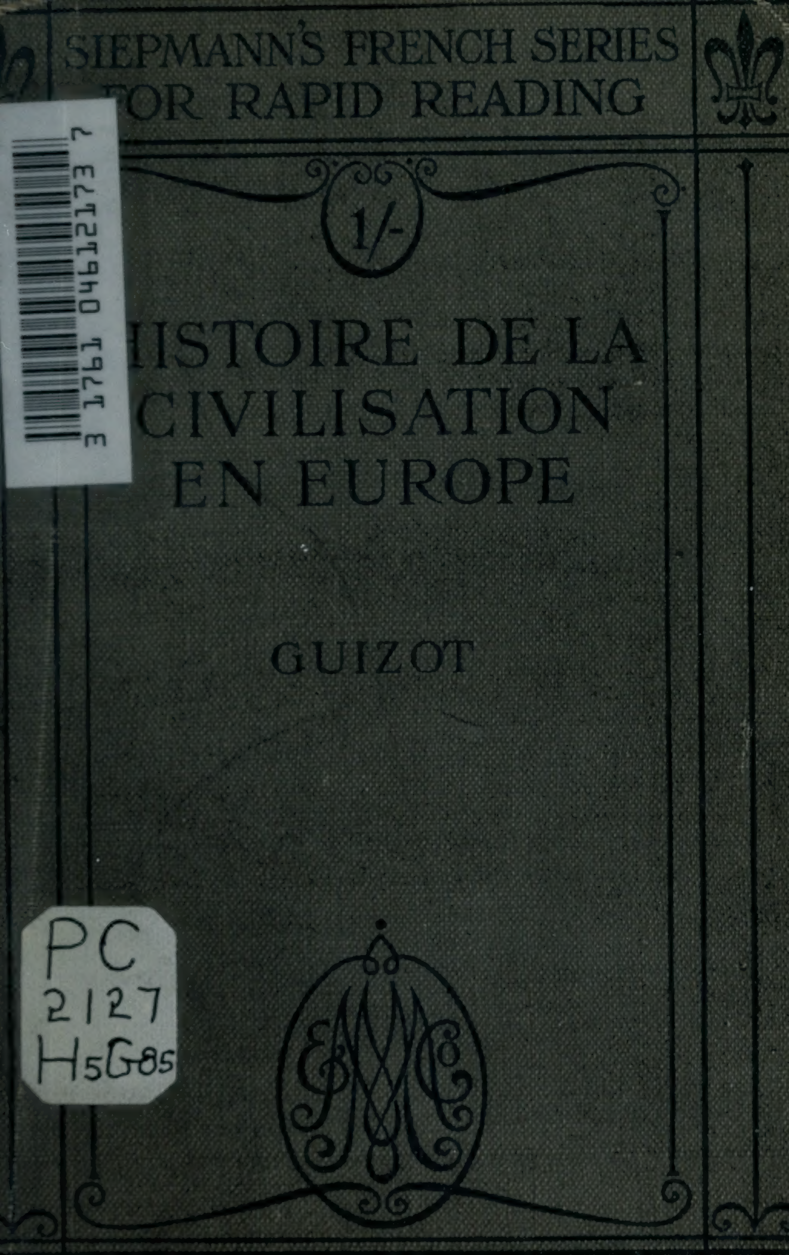

SIEPMANN'S FRENCH SERIES
FOR RAPID READING
1/-
HISTOIRE DE LA
CIVILISATION
EN EUROPE
GUIZOT

Percival Appa,
B.O.Z., 1908

French Series for Rapid Reading
Intermediate and Advanced
General Editors { Otto Siepmann / Eugène Pellissier }

HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE

(ADAPTED)



MACMILLAN AND CO., Limited
LONDON · BOMBAY · CALCUTTA
MELBOURNE

THE MACMILLAN COMPANY
NEW YORK · BOSTON · CHICAGO
ATLANTA · SAN FRANCISCO

THE MACMILLAN CO. OF CANADA, Ltd.
TORONTO

HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE

DEPUIS LE QUINZIÈME SIÈCLE JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

GUIZOT

MACMILLAN AND CO., LIMITED
ST. MARTIN'S STREET, LONDON
1911

GENERAL PREFACE

The teaching of Modern Languages should be founded on a carefully graduated Reader, which is to serve as a basis for the acquisition of Vocabulary and Grammar and for their application in speaking and writing. To this should be added, as soon as the pupil is advanced enough, the study of good books and good literature. In reading such books we have two distinct objects in view—(1) the revision and enlargement of linguistic knowledge, (2) the understanding, appreciation, and acquisition of such thoughts and facts as they contain; and for this purpose we use annotated texts. The process, however, of attaining these ends in a thorough manner is necessarily a slow one; and if we confine ourselves to this elaborate treatment of the reading-book, the danger arises of the pupils forgetting part of the vocabulary and phraseology previously learnt, for the simple reason that the same words and phrases present themselves to their minds at intervals too far apart for the memory to retain them. To prevent such a misfortune some books must be read rapidly. Whether the rapid reading and the more detailed study of a text should go on side by side in the

same term, or should be taken in alternate terms, must depend on the time available for the teaching of Modern Languages. Whenever possible, it would seem advisable to read two books, one to be studied carefully, and the other to be read cursorily. The present series is an attempt to provide suitable material for Rapid Reading. In the Vocabularies added to each book will be found, in addition to the more difficult words and phrases, several sentences illustrating grammatical points. The notes are confined to the elucidation of points bearing on the subject matter found in the texts.

It is hoped that the books of this series will also be given to boys and girls for private reading in the holidays or as term-extras. The Words and Phrases at the end will enable pupils to dispense with a Dictionary, and in this way they may be encouraged to acquire a taste for reading good French works out of school. A book read in this manner should furnish material for a friendly literary causerie between teacher and pupil, which may do much to foster a taste for literature, if it is stimulating and helpful, and does not assume the form of an examination.

INTRODUCTION

François Pierre Guillaume Guizot was born at Nîmes in 1787, of a Calvinist family. He was educated at Geneva and went to Paris in 1805 to study law. His first work, entitled *Nouveau Dictionnaire des synonymes* (1809), was soon followed by a translation of Gibbon's *Decline and Fall of the Roman Empire.* After contributing some remarkable articles to the *Publiciste*, the editor of which, Mdlle de Meulan, he married in 1812, he was appointed professor of modern history at the Sorbonne, and published in 1813 the first volume of *Vies des poètes français du siècle de Louis XIV*, which became in 1852 *Corneille et son temps.*

On Napoleon's return from Elba he joined Louis XVIII. at Ghent, and during the Restoration was councillor of state and director-general of the departmental and commercial administration. In 1816 he wrote *Du gouvernement représentatif et de l'état actuel de la France.* After the fall of the Decazes ministry, in 1820, he returned to the Sorbonne, and in 1821 published his *Histoire du gouvernement représentatif*, soon followed by a translation of Shakespeare's works.

Deprived of his chair in 1822 on account of the political character of his lectures, he wrote in rapid succession *Essais sur l'histoire de France*, *Collection des mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis l'origine jusqu'au XIII*e *siècle*, and the first two volumes of his *Histoire de la révolution*

d'Angleterre. His chair was restored to him in 1828, and for the next two years he worked at his lectures, which appeared under the title of *Cours d'histoire moderne*, and which he revised later on and divided into *Histoire générale de la civilisation en Europe* and *Histoire de la civilisation en France.*

Elected deputy for Lisieux in 1830, Guizot was made Minister of the Interior after the July revolution, and then Minister of Public Instruction, an office which he occupied in several cabinets. In 1840 he was sent as ambassador to London, but was soon recalled to enter the Soult ministry, of which he was the real head. From that date to 1848 he was Minister of Foreign Affairs, but practically directed the home policy of the country quite as much as its foreign policy. His obstinacy in refusing to make any concession to the Liberal party brought about the revolution of 1848, after which he fled to England. This was the end of his political career.

During the reign of Louis Philippe all his activity had been absorbed by politics ; but now he resumed his literary labours, which he pursued without intermission until his death in 1874. Among the numerous works he wrote in his retirement may be mentioned the last volumes of the *Révolution d'Angleterre* (1854–1855), *Guillaume le Conquérant* (1855), *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* (1858–1863), *L'Église et la société chrétienne en 1861* (1861), *Discours académiques* [1] (1861), *Histoire parlementaire de la France ou discours prononcés aux Chambres de 1819 à 1848* (1863), *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne* (1864), *Mélanges biographiques et littéraires* (1869), *Le Duc de Broglie* (1872), *Histoire de France racontée à mes petits-enfants* (1870–1874).

Guizot was pre-eminently a statesman, and it was as a statesman that he read and wrote history. To him more

[1] Guizot had been elected to the Academy of Moral and Political Sciences in 1832, to the Academy of Inscriptions in 1833, and to the French Academy in 1836.

than to anyone else is to be attributed the revival of historical studies. He was the first to apply to them a strictly scientific method, and his works are remarkable not only for his wonderful knowledge of the sources and for the close attention paid to manners and institutions, but also for the admirable order in which the facts are presented, for the author's unerring insight in distinguishing cause and effect, and for his masterly logic in deducing the lessons they ought to teach us.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE
DEPUIS LE QUINZIÈME SIÈCLE

I

Caractère particulier du xve siècle.—Centralisation progressive des peuples et des gouvernements.—1° De la France.—Formation de l'esprit national français.—Manière de gouverner de Louis XI.—2° De l'Espagne.—3° De l'Allemagne.—4° De l'Angleterre.—5° De l'Italie.—Naissance des relations extérieures des États et de la diplomatie.—Mouvement dans les idées religieuses.—Tentatives de réforme aristocratique.—Conciles de Constance et de Bâle.—Tentative de réforme populaire.—Jean Huss.—Renaissance des lettres.—Admiration pour l'antiquité.—École classique ou de libres penseurs.—Activité générale.—Voyages, découvertes, inventions.—Conclusion.

MESSIEURS,

Le XIVe siècle expiré, l'Europe entra naturellement et comme par instinct dans les voies de la centralisation. C'est le caractère du xve siècle d'avoir tendu constamment à ce résultat, d'avoir travaillé à créer des intérêts généraux, des idées générales, à faire disparaître l'esprit de spécialité, de localité, à réunir, à élever ensemble les existences et les esprits, à créer enfin ce qui n'avait pas existé en grand jusque-là, des peuples et des gouvernements.

L'explosion de ce fait appartient aux XVIe et XVIIe siècles ; c'est dans le XVe qu'il a été préparé. C'est cette

préparation, ce travail sourd et caché de centralisation, soit dans les relations sociales, soit dans les idées, travail accompli sans préméditation, sans dessein, par le cours naturel des événements, que nous avons à étudier aujourd'hui.

Pour bien comprendre, Messieurs, le XVe siècle, pour nous rendre un compte exact et clair de cette avant-scène, pour ainsi dire, de la société moderne, nous distinguerons les différentes classes de faits. Nous examinerons d'abord les faits politiques, les changements qui ont tendu à former soit des nations, soit des gouvernements. Nous passerons de là aux faits moraux ; nous verrons les changements survenus dans les idées, dans les mœurs, et nous pressentirons quelles opinions générales se sont dès lors préparées.

Quant aux faits politiques, pour procéder simplement et vite, je vais parcourir tous les grands pays de l'Europe, et mettre sous vos yeux ce que le XVe siècle en a fait, dans quel état il les a pris et laissés.

Je commencerai par la France. La dernière moitié du XIVe siècle et la première moitié du XVe y ont été, vous le savez, le temps des grandes guerres nationales, des guerres contre les Anglais. C'est l'époque de la lutte engagée, pour l'indépendance du territoire et du nom français, contre une domination étrangère. Il suffit d'ouvrir l'histoire pour voir avec quelle ardeur, malgré une multitude de dissensions, de trahisons, toutes les classes de la société en France ont concouru à cette lutte, quel patriotisme s'est emparé alors de la noblesse féodale, de la bourgeoisie, des paysans même. Quand il n'y aurait, pour montrer le caractère populaire de l'événement, que l'histoire de Jeanne d'Arc, elle en serait une preuve plus que suffisante. Jeanne d'Arc est sortie du peuple ; c'est par les sentiments, par les croyances, par les passions du peuple qu'elle a été

inspirée et soutenue. Elle a été vue avec méfiance, avec ironie, avec inimitié même par les gens de cour, par les chefs de l'armée : elle a eu constamment pour elle les soldats, le peuple. Ce sont les paysans de la Lorraine qui l'ont envoyée au secours des bourgeois d'Orléans. Aucun événement ne fait éclater davantage le caractère populaire de cette guerre et le sentiment qu'y portait le pays tout entier.

Ainsi a commencé à se former la nationalité française. Jusqu'au règne des Valois, c'est le caractère féodal qui domine en France ; la nation française, l'esprit français, le patriotisme français, n'existent pas encore. Avec les Valois commence la France proprement dite ; c'est dans le cours de leurs guerres, à travers les chances de leur destinée, que, pour la première fois, la noblesse, les bourgeois, les paysans, ont été réunis par un lien moral, par le lien d'un nom commun, d'un honneur commun, d'un même désir de vaincre l'étranger. Ne cherchez encore là aucun véritable esprit politique, aucune grande intention d'unité dans le gouvernement et les institutions, comme nous les concevons aujourd'hui. L'unité, pour la France de cette époque, résidait dans son nom, dans son honneur national, dans l'existence d'une royauté nationale, quelle qu'elle fût, pourvu que l'étranger n'y parût point. C'est en ce sens que la lutte contre les Anglais a puissamment concouru à former la nation française, à la pousser vers l'unité.

En même temps que la France se formait ainsi moralement, que l'esprit national se développait, en même temps elle se formait pour ainsi dire matériellement, c'est-à-dire que le territoire se réglait, s'étendait, s'affermissait. C'est le temps de l'incorporation de la plupart des provinces qui sont devenues la France. Sous Charles VII, après l'expulsion des Anglais, presque toutes les provinces qu'ils avaient occupées, la

Normandie, l'Angoumois, la Touraine, le Poitou, la Saintonge, etc., devinrent définitivement françaises. Sous Louis XI, dix provinces, dont trois ont été perdues et regagnées dans la suite, furent encore réunies à la France : le Roussillon et la Cerdagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Picardie, l'Artois, la Provence, le Maine, l'Anjou et le Perche. Sous Charles VIII et Louis XII, les mariages successifs d'Anne avec ces deux rois nous donnèrent la Bretagne. Ainsi, à la même époque et pendant le cours des mêmes événements, le territoire et l'esprit national se forment ensemble ; la France morale et la France matérielle acquièrent ensemble de la force et de l'unité.

Passons de la nation au gouvernement : nous verrons s'accomplir des faits de même nature ; nous avancerons vers le même résultat. Jamais le gouvernement français n'avait été plus dépourvu d'unité, de lien, de force que sous le règne de Charles VI et pendant la première partie du règne de Charles VII. A la fin de ce règne, toutes choses changent de face. C'est évidemment un pouvoir qui s'affermit, s'étend, s'organise ; tous les grands moyens de gouvernement, l'impôt, la force militaire et la justice, se créent sur une grande échelle et avec quelque ensemble. C'est le temps de la formation des milices permanentes, des compagnies d'ordonnance comme cavalerie, des francs archers comme infanterie. Par ces compagnies, Charles VII rétablit quelque ordre dans les provinces désolées par les violences et les exactions des gens de guerre, même depuis que la guerre avait cessé. Tous les historiens contemporains se récrient sur le merveilleux effet des compagnies d'ordonnance. C'est à la même époque que la taille, l'un des principaux revenus du roi, devient perpétuelle ; grave atteinte portée à la liberté des peuples, mais qui a puissamment contribué à la régularité et à la force du gou-

vernement. En même temps, le grand instrument du pouvoir, l'administration de la justice, s'étend et s'organise; les parlements se multiplient; cinq nouveaux parlements sont institués dans un très court espace de temps : sous Louis XI, les parlements de Grenoble (en 1451), de Bordeaux (en 1462) et de Dijon (en 1477); sous Louis XII, les parlements de Rouen (en 1499) et d'Aix (en 1501). Le parlement de Paris prit alors aussi beaucoup plus d'importance et de fixité, soit pour l'administration de la justice, soit comme chargé de la police de son ressort.

Ainsi, sous les rapports de la force militaire, des impôts et de la justice, c'est-à-dire dans ce qui fait son essence, le gouvernement acquiert en France, au XVe siècle, un caractère jusque-là inconnu d'unité, de régularité, de permanence; le pouvoir public prend définitivement la place des pouvoirs féodaux.

En même temps s'accomplit un bien autre changement, un changement moins visible, et qui a moins frappé les historiens, mais encore plus important peut-être : c'est celui que Louis XI a opéré dans la manière de gouverner.

On a beaucoup parlé de la lutte de Louis XI contre les grands du royaume, de leur abaissement, de sa faveur pour la bourgeoisie et les petites gens. Il y a du vrai en cela, quoiqu'on ait beaucoup exagéré et que la conduite de Louis XI envers les diverses classes de la société ait plus souvent troublé que servi l'État. Mais il a fait quelque chose de plus grave. Jusqu'à lui, le gouvernement n'avait guère procédé que par la force, par les moyens matériels. La persuasion, l'adresse, le soin de manier les esprits, de les amener à ses vues, en un mot la politique proprement dite, politique de mensonge et de fourberie sans doute, mais aussi de ménagement et de prudence, avaient tenu jusque-là peu de place. Louis XI a substitué dans le

gouvernement les moyens intellectuels aux moyens matériels, la ruse à la force, la politique italienne à la politique féodale. Prenez les deux hommes dont la rivalité remplit cette époque de notre histoire, Charles le Téméraire et Louis XI. Charles est le représentant de l'ancienne façon de gouverner ; il ne procède que par la violence ; il en appelle constamment à la guerre ; il est hors d'état de prendre patience, de s'adresser à l'esprit des hommes pour en faire l'instrument de son succès. C'est, au contraire, le plaisir de Louis XI d'éviter l'emploi de la force, de s'emparer des hommes individuellement, par la conversation, par le maniement habile des intérêts et des esprits. Il a changé non pas les institutions, non pas le système extérieur, mais les procédés secrets, la tactique du pouvoir. Il était réservé aux temps modernes de tenter une révolution plus grande encore, de travailler à introduire, dans les moyens comme dans le but politiques, la justice à la place de l'égoïsme, la publicité au lieu du mensonge. Il n'en est pas moins vrai que c'était déjà un grand progrès que de renoncer au continuel emploi de la force, d'invoquer surtout la supériorité intellectuelle, de gouverner par le maniement des esprits, et non par le bouleversement des existences. C'est là, au milieu de ses crimes et de ses fautes, en dépit de sa nature perverse, et par le seul mérite de sa vive intelligence, ce que Louis XI a commencé.

De la France je passe en Espagne ; là je trouve des événements de même nature : c'est aussi au XVe siècle que se forme l'unité nationale de l'Espagne. Alors finit, par la conquête du royaume de Grenade, la lutte si longue des chrétiens contre les Arabes ; alors aussi le territoire se centralise : par le mariage de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, les deux principaux royaumes, la Castille et l'Aragon, s'unissent sous le

même pouvoir. Comme en France, la royauté s'étend et s'affermit ; des institutions plus dures, et qui portent des noms plus lugubres, lui servent d'appuis : au lieu des parlements, c'est l'Inquisition qui prend naissance. Elle contenait en germe ce qu'elle est devenue, mais elle ne l'était pas en commençant : elle fut d'abord plus politique que religieuse, et destinée à maintenir l'ordre plutôt qu'à défendre la foi. L'analogie va plus loin que les institutions ; on la retrouve jusque dans les personnes. Avec moins de finesse, de mouvement d'esprit, d'activité inquiète et tracassière, le caractère et le gouvernement de Ferdinand le Catholique ressemblent à celui de Louis XI. Je ne fais nul cas des rapprochements arbitraires, des parallèles de fantaisie ; mais ici l'analogie est profonde, et empreinte dans les faits généraux comme dans les détails.

Elle se retrouve en Allemagne. C'est au milieu du XVe siècle, en 1438, que la maison d'Autriche revient à l'Empire, et qu'avec elle le pouvoir impérial acquiert une permanence qu'il n'avait jamais eue auparavant : l'élection ne fera guère désormais que consacrer l'hérédité. A la fin du XVe siècle, Maximilien Ier fonde définitivement la prépondérance de sa maison, et l'exercice régulier de l'autorité centrale. Charles VII avait, le premier en France, créé, pour le maintien de l'ordre, une milice permanente ; le premier aussi, Maximilien, dans ses États héréditaires, atteint le même but par le même moyen. Louis XI avait établi en France la poste aux lettres ; Maximilien Ier l'introduit en Allemagne. Partout les mêmes progrès de la civilisation sont pareillement exploités au profit du pouvoir central.

L'histoire de l'Angleterre au XVe siècle consiste dans deux grands événements, la lutte contre la France au dehors, celle des deux Roses au dedans, la

guerre étrangère et la guerre civile. Ces deux guerres si différentes ont eu le même résultat. La lutte contre la France a été soutenue par le peuple anglais avec une passion dont la royauté presque seule a profité. Ce peuple, déjà plus habile et plus ferme qu'aucun autre à défendre ses forces et son argent, les a livrés à ses rois, à cette époque, sans prévoyance et sans mesure. C'est sous le règne de Henri V qu'un impôt considérable, les droits de douane, a été accordé au roi pour toute sa vie, dès le commencement de son règne. La guerre étrangère finie, ou à peu près, la guerre civile, qui s'y était d'abord associée, continue seule; les maisons d'York et de Lancaster se disputent le trône. Quand arrive enfin le terme de leurs sanglants débats, la haute aristocratie anglaise se trouve ruinée, décimée, hors d'état de conserver le pouvoir qu'elle avait exercé jusque-là. La coalition des grands barons ne peut plus gouverner le trône. Les Tudors y montent, et avec Henri VII, en 1485, commence l'ère de la centralisation politique, le triomphe de la royauté.

La royauté ne s'établit pas en Italie, sous son nom du moins; mais il n'importe guère quant au résultat. C'est au XV[e] siècle que tombent les républiques italiennes; là même où le nom en demeure, le pouvoir se concentre aux mains d'une ou de quelques familles; la vie républicaine s'éteint. Dans le nord de l'Italie, presque toutes les républiques lombardes disparaissent dans le duché de Milan. En 1434, Florence tombe sous la domination des Médicis; en 1464, Gênes devient sujette du Milanais. La plupart des républiques, grandes et petites, font place aux maisons souveraines. Bientôt commencent sur le nord et le midi de l'Italie, sur le Milanais d'une part et le royaume de Naples de l'autre, les prétentions des souverains étrangers.

Sur quelque pays de l'Europe que se portent nos regards, quelque portion de son histoire que nous considérions, qu'il s'agisse des nations elles-mêmes ou des gouvernements, des institutions ou des territoires, nous voyons partout les anciens éléments, les anciennes formes de la société près de disparaître. Les libertés traditionnelles périssent ; des pouvoirs nouveaux s'élèvent, plus réguliers, plus concentrés. Il y a quelque chose de profondément triste dans ce spectacle de la chute des vieilles libertés européennes ; il a inspiré, à cette époque, les sentiments les plus amers. En France, en Allemagne, en Italie surtout, les patriotes du XV[e] siècle ont combattu avec ardeur et déploré avec désespoir cette révolution qui, de toutes parts, faisait surgir ce qu'ils avaient droit d'appeler le despotisme. Il faut admirer leur courage et compatir à leur douleur : mais, en même temps, il faut comprendre que cette révolution était non seulement inévitable, mais utile. Le système primitif de l'Europe, les vieilles libertés féodales et communales avaient échoué dans l'organisation de la société. Ce qui fait la vie sociale, c'est la sécurité et le progrès. Tout système qui ne procure pas l'ordre dans le présent, et le mouvement vers l'avenir, est vicieux et bientôt abandonné. Tel fut au XV[e] siècle le sort des anciennes formes politiques, des anciennes libertés européennes. Elles n'avaient pu donner à la société ni la sécurité ni le progrès. On les chercha ailleurs ; on les demanda à d'autres principes, à d'autres moyens. C'est là le sens de tous les faits que je viens de mettre sous vos yeux.

De la même époque date un autre fait qui a tenu beaucoup de place dans l'histoire politique de l'Europe. C'est au XV[e] siècle que les relations des gouvernements entre eux ont commencé à devenir fréquentes,

régulières, permanentes. Alors se sont formées pour la première fois ces grandes combinaisons d'alliance, soit pour la paix, soit pour la guerre, qui ont produit plus tard le système de l'équilibre. La diplomatie date en Europe du XVe siècle. En fait, vous voyez vers la fin de ce siècle les principales puissances du continent européen, les papes, les ducs de Milan, les Vénitiens, les empereurs d'Allemagne, les rois d'Espagne et les rois de France, se rapprocher, négocier, s'entendre, s'unir, se balancer. Ainsi, au moment où Charles VIII fait son expédition pour aller conquérir le royaume de Naples, une grande ligue se noue contre lui entre l'Espagne, le pape et les Vénitiens. La ligue de Cambrai se forme quelques années plus tard (en 1508) contre les Vénitiens. La sainte ligue, dirigée contre Louis XII, succède en 1511 à la ligue de Cambrai. Ce nouvel ordre de faits a été très favorable au développement de la royauté. D'une part, il est de la nature des relations extérieures des États de ne pouvoir être conduites que par une seule personne ou un petit nombre de personnes, et d'exiger un certain secret; de l'autre, les peuples étaient si imprévoyants que les conséquences de toute combinaison de ce genre leur échappaient : ce n'était pas pour eux un intérêt direct, intérieur ; ils s'en inquiétaient peu, et laissaient de tels événements à la discrétion du pouvoir central. Ainsi, la diplomatie en naissant tomba dans la main des rois ; l'idée qu'elle leur appartenait exclusivement, que le pays, même libre, même ayant le droit de voter ses impôts et d'intervenir dans ses affaires, n'était point appelé à se mêler de celles du dehors, cette idée, dis-je, s'établit presque dans tous les esprits en Europe, comme un principe convenu, une maxime de droit commun. Ouvrez l'histoire d'Angleterre aux XVIe et XVIIe siècles ; vous verrez quelle puissance a cette idée, et quels

obstacles elle a opposés aux libertés anglaises sous les règnes d'Élisabeth, de Jacques Ier, de Charles Ier. C'est toujours au nom du principe que la paix et la guerre, les relations commerciales, toutes les affaires extérieures appartiennent à la prérogative royale, que le pouvoir absolu se défend contre les droits du pays. Les peuples sont d'une timidité extrême à contester cette portion de la prérogative ; et cette timidité leur a coûté d'autant plus cher qu'à partir de cette époque où nous allons entrer, c'est-à-dire au XVIe siècle, l'histoire de l'Europe est essentiellement diplomatique. Les relations extérieures sont, pendant près de trois siècles, le fait important de l'histoire. Au dedans, les pays se régularisent : le gouvernement intérieur, sur le continent du moins, n'amène plus de violentes secousses, n'absorbe plus l'activité publique. Ce sont les relations extérieures, les guerres, les négociations, les alliances, qui attirent l'attention et remplissent l'histoire ; en sorte que la plus large part de la destinée des peuples se trouve abandonnée à la prérogative royale, au pouvoir central.

Il était difficile qu'il en fût autrement. Il faut un très grand progrès de civilisation, un grand développement de l'intelligence et des habitudes politiques pour que le public puisse intervenir avec quelque succès dans les affaires de ce genre. Du XVIe au XVIIIe siècle, les peuples étaient fort loin d'en être capables. Voyez ce qui se passait sous Jacques Ier, en Angleterre, au commencement du XVIIe siècle. Son gendre l'électeur palatin, élu roi de Bohême, avait perdu sa couronne ; il avait même été dépouillé de ses États héréditaires, du Palatinat. Le protestantisme tout entier était intéressé dans sa cause, et à ce titre l'Angleterre lui portait un vif intérêt. Il y eut un soulèvement de l'opinion publique pour forcer le roi Jacques à prendre

le parti de son gendre, à lui faire rendre le Palatinat. Le Parlement demanda la guerre avec fureur, promettant tous les moyens de la soutenir. Jacques ne s'en souciait pas ; il éluda, fit quelques tentatives de négociation, envoya quelques troupes en Allemagne, puis vint dire au parlement qu'il lui fallait 900,000 livres sterling pour soutenir la lutte avec quelque chance de succès. On ne dit point, et il ne paraît pas en effet que son calcul fût exagéré. Mais le Parlement recula de surprise et d'effroi à la vue d'une telle charge, et il vota à grand'peine 70,000 livres sterling pour rétablir un prince et reconquérir un pays à trois cents lieues de l'Angleterre. Telles étaient l'ignorance et l'incapacité politique du public en pareille matière ; il agissait sans connaissance des faits, et sans s'inquiéter d'aucune responsabilité. Il n'était donc point en état d'intervenir d'une manière régulière et efficace. C'est là la principale cause qui fit tomber les relations extérieures entre les mains du pouvoir central ; il était seul en état de les diriger, je ne dis pas toujours dans l'intérêt public, il s'en faut bien que cet intérêt ait toujours été consulté, mais avec quelque suite et quelque bon sens.

Vous le voyez, Messieurs, sous quelque point de vue que se présente à nous l'histoire politique de l'Europe à cette époque, soit que nos regards se portent sur l'état intérieur des pays ou sur les relations des pays entre eux, soit que nous considérions l'administration de la guerre, de la justice, des impôts, partout nous trouvons le même caractère ; partout nous voyons la même tendance à la centralisation, à l'unité, à la formation et à la prépondérance des intérêts généraux, des pouvoirs publics. C'est là le travail caché du XVe siècle, travail qui n'amène encore aucun résultat très apparent, aucune révolution proprement dite dans

la société, mais qui les prépare toutes. Je vais mettre sous vos yeux des faits d'une autre nature, les faits moraux, les faits qui se rapportent au développement de l'esprit humain, des idées générales. Là aussi nous reconnaîtrons le même phénomène, nous arriverons au même résultat.

Je commencerai par un ordre de faits qui, sous les formes les plus diverses, a toujours tenu une grande place dans l'histoire de l'Europe, par les faits relatifs à l'Église. Jusqu'au XVe siècle, nous n'avons vu en Europe d'idées générales puissantes, agissant vraiment sur les masses, que les idées religieuses. Nous avons vu l'Église seule investie du pouvoir de les régler, de les promulguer, de les prescrire. Souvent, il est vrai, des tentatives d'indépendance, de séparation même, ont été formées, et l'Église a eu beaucoup à faire pour les vaincre. Cependant jusqu'ici elle les a vaincues ; les croyances repoussées par l'Église n'ont pas pris possession générale et permanente de l'esprit des peuples ; les Albigeois eux-mêmes ont été écrasés. Le dissentiment et la lutte ont été continuels dans le sein de l'Église, mais sans résultat décisif ni éclatant. A l'ouverture du XVe siècle, un fait bien différent s'annonce ; des idées nouvelles, un besoin public, avoué, de changement et de réforme agitent l'Église elle-même. La fin du XIVe et le commencement du XVe siècle ont été marqués par le grand schisme d'Occident, résultat de la translation du saint-siège à Avignon, et de la création de deux papes, l'un à Avignon, l'autre à Rome. La lutte de ces deux papautés est ce qu'on appelle le grand schisme d'Occident. Il commença en 1378. En 1409, le concile de Pise veut y mettre fin, dépose les deux papes et en nomme un troisième, Alexandre V. Loin de s'apaiser, le schisme s'échauffe : il y a trois papes, au

lieu de deux. Le désordre et les abus vont croissant. En 1414, le concile de Constance se rassemble, sur la provocation de l'empereur Sigismond. Il se propose tout autre chose que de nommer un nouveau pape : il entreprend la réforme de l'Église. Il proclame d'abord l'indissolubilité du concile universel, sa supériorité sur le pouvoir papal ; il entreprend de faire prévaloir ces principes dans l'Église, et de réformer les abus qui s'y sont introduits, surtout les exactions par lesquelles la cour de Rome se procurait de l'argent. Pour atteindre à ce but, le concile nomme ce que nous appellerions une commission d'enquête, c'est-à-dire, un *collège réformateur*, composé de députés au concile pris dans les différentes nations ; ce collège est chargé de rechercher quels sont les abus qui souillent l'Église, comment on doit y porter remède, et d'en faire un rapport au concile, qui avisera aux moyens d'exécution. Mais pendant que le concile est occupé de ce travail, on lui pose la question de savoir s'il peut procéder à la réforme des abus sans la participation visible du chef de l'Église, sans la sanction du pape. La négative passe par l'influence du parti romain, soutenu des honnêtes gens timides ; le concile élit un nouveau pape, Martin V, en 1417. Le pape est chargé de présenter de son côté un plan de réforme dans l'Église. Ce plan n'est pas agréé, le concile se sépare. En 1431, nouveau concile qui se rassemble à Bâle dans le même dessein. Il reprend et continue le travail réformateur du concile de Constance ; il n'y réussit pas mieux. Le schisme éclate dans l'intérieur de l'assemblée comme dans la chrétienté. Le pape transporte le concile de Bâle à Ferrare, et ensuite à Florence. Une portion des prélats refuse d'obéir au pape, et reste à Bâle ; et de même qu'il y avait naguère deux papes, il y a deux conciles. Celui de Bâle continue ses projets de

réforme, nomme son pape, Félix V ; puis, au bout d'un certain temps il se transporte à Lausanne, et se dissout en 1449 sans avoir rien fait.

Ainsi la papauté l'emporte ; c'est elle qui reste en possession du champ de bataille et du gouvernement de l'Église : le concile n'a pu accomplir ce qu'il avait entrepris ; mais il a fait des choses qu'il n'avait pas entreprises et qui lui survivent. Au moment où le concile de Bâle échoue dans ses essais de réforme, des souverains s'emparent des idées qu'il a proclamées, des institutions qu'il a indiquées. En France, et avec les décrets du concile de Bâle, Charles VII fait la Pragmatique Sanction, qu'il proclame à Bourges en 1438 ; elle consacre l'élection des évêques, la suppression des annates, et la réforme des principaux abus introduits dans l'Église. La Pragmatique Sanction est déclarée en France loi de l'État. En Allemagne, la diète de Mayence l'adopte en 1439, et en fait également une loi de l'Empire germanique. Ce que le pouvoir spirituel a tenté sans succès, le pouvoir temporel semble décidé à l'accomplir.

Nouveau revers des projets réformateurs. Comme le concile avait échoué, de même la pragmatique échoue ; elle périt très promptement en Allemagne ; la diète l'abandonne en 1448, en vertu d'une négociation avec Nicolas V. En 1516, François Ier l'abandonne également, et y substitue son concordat avec Léon X. La réforme des princes ne réussit pas mieux que celle du clergé. Mais ne croyez pas qu'elle périsse tout à fait. De même que le concile avait fait des choses qui lui ont survécu, de même la pragmatique sanction a des effets qui lui survivent et joueront un grand rôle dans l'histoire moderne. Les principes du concile de Bâle étaient puissants et féconds. Des hommes supérieurs et d'un caractère énergique les avaient adoptés et soutenus. Un grand nombre d'hommes

distingués du XVe siècle se vouent à leur défense. En vain le concile se dissout; en vain la Pragmatique Sanction est abandonnée; ses doctrines générales sur le gouvernement de l'Église, sur les réformes nécessaires à opérer, ont pris racine en France; elles s'y sont perpétuées; elles ont passé dans les parlements; elles sont devenues une opinion puissante; elles ont enfanté d'abord les jansénistes, ensuite les gallicans. Toute cette série de maximes et d'efforts tendant à réformer l'Église, qui commence au concile de Constance et aboutit aux quatre propositions de Bossuet, émane de la même source et va au même but; c'est le même fait qui s'est successivement transformé. En vain la tentative de réforme légale du XVe siècle a échoué dans l'Église; elle n'en a pas moins pris place dans le cours de la civilisation, elle n'en a pas moins exercé indirectement une immense influence.

Les conciles avaient raison de poursuivre une réforme légale, car elle pouvait seule prévenir une révolution. A peu près au même moment où le concile de Pise entreprenait de faire cesser le grand schisme d'Occident, et le concile de Constance de réformer l'Église, éclatèrent avec violence, en Bohême, les premiers essais de réforme religieuse populaire. Les prédications et les progrès de Jean Huss datent de 1404, époque où il a commencé à enseigner à Prague. Voilà donc deux réformes qui marchent côte à côte: l'une dans le sein même de l'Église, tentée par l'aristocratie ecclésiastique elle-même, réforme sage, embarrassée, timide: l'autre, hors de l'Église, contre elle, réforme violente, passionnée. La lutte s'engage entre ces deux puissances, ces deux desseins. Le concile fait venir Jean Huss et Jérôme de Prague à Constance, et les condamne au feu comme hérétiques et révolutionnaires. Ces événements, Messieurs, nous

sont parfaitement intelligibles aujourd'hui ; nous comprenons très bien cette simultanéité de réformes séparées, entreprises l'une par les gouvernements, l'autre par les peuples, ennemies l'une de l'autre, et pourtant émanées de la même cause et tendant au même but, et, en définitive, quoiqu'elles se fassent la guerre, concourant au même résultat. La réforme populaire de Jean Huss a été momentanément étouffée ; la guerre des Hussites a éclaté trois ou quatre ans après la mort de leur maître ; elle a duré longtemps, elle a été violente ; enfin l'Empire a triomphé. Mais comme la réforme des conciles avait échoué, comme son but n'avait pas été atteint, la réforme populaire n'a pas cessé de fermenter ; elle a attendu la première occasion, et l'a trouvée au commencement du XVIe siècle. Si la réforme entreprise par les conciles avait été conduite à bien, peut-être la réforme populaire aurait-elle été prévenue. Mais l'une ou l'autre devait réussir, car leur coïncidence révèle une nécessité.

Voilà donc l'état dans lequel, quant aux croyances religieuses, le XVe siècle a laissé l'Europe : une réforme aristocratique tentée sans succès, une réforme populaire commencée, étouffée, et toujours près de reparaître. Mais ce n'était pas dans la sphère des croyances religieuses que se renfermait à cette époque la fermentation de l'esprit humain. C'est dans le cours du XIVe siècle, vous le savez tous, que l'antiquité grecque et romaine a été, pour ainsi dire, restaurée en Europe. Vous savez avec quelle ardeur le Dante, Pétrarque, Boccace, et tous les contemporains recherchaient les manuscrits grecs, latins, les publiaient, les répandaient, et quelle rumeur, quels transports excitait la moindre découverte en ce genre. C'est au milieu de ce mouvement qu'a commencé en Europe une école qui a joué, dans le développement de l'esprit humain, un bien

plus grand rôle qu'on ne lui attribue ordinairement, l'école classique. Gardez-vous, Messieurs, d'attacher à ce mot le sens qu'on lui donne aujourd'hui ; il s'agissait alors de tout autre chose que d'un système et d'un débat littéraire. L'école classique de cette époque s'enflamma d'admiration, non seulement pour les écrits des anciens, pour Virgile et pour Homère, mais pour la société ancienne tout entière, pour ses institutions, ses opinions, sa philosophie, comme pour sa littérature. L'antiquité était, il faut en convenir, sous les rapports politique, philosophique, littéraire, très supérieure à l'Europe des XIVe et XVe siècles. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait exercé un si grand empire, et que la plupart des esprits élevés, actifs, élégants, difficiles, aient pris en dégoût les mœurs grossières, les idées confuses, les formes barbares de leur temps, et se soient voués avec passion à l'étude et presque au culte d'une société à la fois plus régulière et plus développée. Ainsi se formait cette école de libres penseurs qui apparaît dès le commencement du XVe siècle, et dans laquelle se réunissent des prélats, des jurisconsultes, des érudits.

Au milieu de ce mouvement arrivent la prise de Constantinople par les Turcs, la chute de l'empire d'Orient, l'invasion des Grecs fugitifs en Italie. Ils y apportent une nouvelle connaissance de l'antiquité, de nombreux manuscrits, mille nouveaux moyens d'étudier l'ancienne civilisation. Vous comprenez sans peine quel redoublement d'admiration et d'ardeur anima l'école classique. C'était alors pour la haute Église, surtout en Italie, le temps du plus brillant développement, non pas en fait de puissance politique proprement dite, mais en fait de luxe, de richesse ; elle se livrait avec orgueil à tous les plaisirs d'une civilisation molle, oisive, élégante, au goût des lettres, des arts, des

jouissances sociales et matérielles. Regardez le genre de vie des hommes qui ont joué un grand rôle politique et littéraire à cette époque, du cardinal Bembo, par exemple : vous serez surpris de ce mélange de sybaritisme et de développement intellectuel, de mœurs énervées et de hardiesse d'esprit. On croit, en vérité, quand on parcourt cette époque, quand on assiste au spectacle de ses idées, à l'état des relations sociales, on croit vivre au milieu du XVIII[e] siècle français. C'est le même goût pour le mouvement de l'intelligence, pour les idées nouvelles, pour une vie douce, agréable ; c'est le même défaut, soit d'énergie politique, soit de croyances morales, avec une sincérité et une activité d'esprit singulières. Les lettrés du XV[e] siècle sont, vis-à-vis des prélats de la haute Église, dans la même relation que les gens de lettres et les philosophes du XVIII[e] avec les grands seigneurs : ils ont tous les mêmes opinions, les mêmes mœurs ; ils vivent doucement ensemble, et ne s'inquiètent pas des bouleversements qui se préparent autour d'eux. Les prélats du XV[e] siècle, à commencer par le cardinal Bembo, ne prévoyaient certainement pas plus Luther et Calvin que les gens de cour ne prévoyaient la révolution française. La situation était pourtant analogue.

Trois grands faits se présentent donc à cette époque dans l'ordre moral : d'une part, une réforme ecclésiastique tentée par l'Église elle-même ; de l'autre, une réforme religieuse populaire ; enfin une révolution intellectuelle, qui forme une école de libres penseurs. Et toutes ces métamorphoses se préparent au milieu du plus grand changement politique qui soit encore arrivé en Europe, au milieu du travail de centralisation des peuples et des gouvernements.

Ce n'est pas tout : ce temps est aussi celui de la plus grande activité extérieure des hommes ; c'est un temps de voyages, d'entreprises, de découvertes, d'inventions

de tous genres. C'est le temps des grandes expéditions des Portugais le long des côtes d'Afrique, de la découverte du passage du cap de Bonne-Espérance par Vasco de Gama, de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, de la merveilleuse extension du commerce européen. Mille inventions nouvelles éclatent; d'autres, déjà connues, mais dans une sphère étroite, deviennent populaires et d'un fréquent usage. La poudre à canon change le système de la guerre ; la boussole change le système de la navigation. La peinture à l'huile se développe, et couvre l'Europe des chefs-d'œuvre de l'art. La gravure sur cuivre, inventée en 1460, les multiplie et les répand. Le papier de linge devient commun. Enfin, de 1436 à 1452, l'imprimerie est inventée ; l'imprimerie, texte de tant de déclamations, de tant de lieux communs, et dont aucun lieu commun, aucune déclamation n'épuiseront jamais le mérite et les effets.

Vous voyez, Messieurs, quelles sont la grandeur et l'activité de ce siècle ; grandeur encore peu apparente, activité dont les résultats ne tombent pas encore sous la main des hommes. Les réformes orageuses semblent échouer ; les gouvernements s'affermissent ; les peuples s'apaisent. On dirait que la société ne se prépare qu'à jouir d'un meilleur ordre, au sein d'un plus rapide progrès. Mais les puissantes révolutions du XVI[e] siècle sont à la porte. C'est le XV[e] qui les a préparées. Elles seront l'objet de notre prochaine leçon.

II

Tableau de l'Europe au XVIe siècle.—Danger des généralisations précipitées.—Causes diverses assignées à la réforme.—Son caractère dominant est l'insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre intellectuel.—Preuves de ce fait.—Destinées de la réforme dans les différents pays.—Côté faible de la réforme. Analogie des révolutions de la société religieuse et de la société civile.

MESSIEURS,

Nous avons à considérer aujourd'hui la révolution religieuse du XVIe siècle, celle qu'on appelle communément la Réforme. C'est entre le commencement du XVIe siècle et le milieu du XVIIe que s'est renfermée pour ainsi dire la vie de l'événement, qu'il a pris naissance et fin. Tous les événements historiques, Messieurs, ont en quelque sorte une carrière déterminée ; leurs conséquences se prolongent à l'infini ; ils tiennent à tout le passé, à tout l'avenir ; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ont une existence propre et limitée, qu'ils naissent, grandissent, remplissent de leur développement une certaine portion de la durée, puis décroissent et se retirent de la scène pour faire place à quelque événement nouveau.

Peu importe la date précise qu'on assigne à l'origine de la Réforme ; on peut prendre l'année 1520, où Luther brûla publiquement à Wittenberg la bulle de Léon X qui le condamnait, et se sépara ainsi officiellement de l'Église romaine. C'est entre cette époque et le milieu

du XVIIe siècle, l'année 1648, date de la conclusion du traité de Westphalie, qu'est renfermée, à proprement parler, la vie de la Réforme. En voici la preuve. Le premier et le plus grand effet de la révolution religieuse a été de créer en Europe deux classes d'États, les États catholiques et les États protestants, de les mettre en présence et d'engager entre eux la lutte. Avec beaucoup de vicissitudes, cette lutte a duré depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe. C'est par le traité de Westphalie, en 1648, que les États catholiques et les États protestants se sont enfin réciproquement reconnus, ont consenti leur existence mutuelle, et se sont promis de vivre en société et en paix, indépendamment de la diversité de religion. A partir de 1648, la diversité de religion a cessé d'être le principe dominant de la classification des États, de leur politique extérieure, de leurs relations, de leurs alliances. Jusqu'à cette époque, malgré de grandes variations, l'Europe était essentiellement divisée en ligue catholique et ligue protestante. Après le traité de Westphalie, cette distinction disparaît : les États s'allient ou se divisent par de tout autres considérations que les croyances religieuses. Là donc s'arrête la prépondérance, c'est-à-dire la carrière de la Réforme, quoique ses conséquences n'aient pas cessé de se développer.

Parcourons maintenant à grands pas cette carrière, et, sans rien faire de plus que nommer des événements et des hommes, indiquons ce qu'elle contient. Vous verrez par cette seule indication, par cette sèche et incomplète nomenclature, quelle doit être la difficulté de résumer une série de faits si variés, si complexes, de les résumer, dis-je, en un fait général, de déterminer quel est le véritable caractère de la révolution religieuse du XVIe siècle, d'assigner son rôle dans l'histoire de notre civilisation.

Au moment où la Réforme éclate, elle tombe, pour ainsi dire, au milieu d'une grande crise politique, de la lutte de François Ier et de Charles-Quint, de la France et de l'Espagne ; lutte engagée d'abord pour la possession de l'Italie, ensuite pour celle de l'empire d'Allemagne, enfin pour la prépondérance en Europe. C'est le moment où la maison d'Autriche s'élève et devient dominante en Europe. C'est aussi le moment où l'Angleterre, par Henri VIII, intervient dans la politique continentale avec plus de régularité, de permanence et d'étendue qu'elle ne l'avait fait jusque-là.

Suivons le cours du XVIe siècle en France. Il y est rempli par les grandes guerres religieuses des protestants et des catholiques ; elles deviennent le moyen, l'occasion d'une nouvelle tentative des grands seigneurs pour ressaisir le pouvoir qui leur échappait et dominer la royauté. C'est là le sens politique de nos guerres de religion, de la Ligue, de la lutte des Guise contre les Valois, lutte qui finit par l'avènement de Henri IV.

En Espagne, au milieu du règne de Philippe II, éclate la révolution des Provinces-Unies. L'inquisition et la liberté civile et religieuse se font la guerre, là, sous les noms du duc d'Albe et du prince d'Orange. Pendant que la liberté triomphe en Hollande à force de persévérance et de bon sens, elle périt dans l'intérieur de l'Espagne, où prévaut le pouvoir absolu, laïque et ecclésiastique.

En Angleterre, les règnes de Marie et d'Élisabeth ; la lutte d'Élisabeth, chef du protestantisme, contre Philippe II. Avènement de Jacques Stuart au trône d'Angleterre ; commencement des grandes querelles de la royauté avec le peuple anglais.

Vers le même temps, dans le Nord, création de nouvelles puissances. La Suède est relevée par Gustave Wasa, en 1523. La Prusse se crée par la sécularisation

de l'ordre Teutonique. [Les puissances du Nord prennent dans la politique européenne une place qu'elles n'avaient pas occupée jusque-là, et dont l'importance éclatera bientôt dans la guerre de Trente ans.

Je reviens en France. Le règne de Louis XIII ; le cardinal de Richelieu changeant l'administration intérieure de la France ; ses relations avec l'Allemagne, et l'appui prêté au parti protestant. En Allemagne, pendant la dernière partie du XVIe siècle, la lutte contre les Turcs ; au commencement du XVIIe, la guerre de Trente ans, le plus grand événement de l'Europe centrale moderne ; Gustave-Adolphe, Wallenstein, Tilly, le duc de Brunswick, le duc de Weimar, les plus grands noms que l'Allemagne ait encore à prononcer.

A la même époque, en France, l'avènement de Louis XIV ; le commencement de la Fronde. En Angleterre, l'explosion de la révolution qui détrôna Charles Ier.

Vous le voyez, je ne prends que les plus gros événements de l'histoire, les événements dont tout le monde sait le nom ; vous voyez leur nombre, leur variété, leur importance. Si nous cherchons des événements d'une autre nature, des événements moins apparents et qui se résument moins en noms propres, nous trouverons que cette époque en est également surchargée. C'est le temps des plus grands changements dans les institutions politiques de presque tous les peuples, le temps où la monarchie pure prévaut dans la plupart des grands États, tandis qu'en Hollande se crée la plus puissante république de l'Europe, et qu'en Angleterre la monarchie constitutionnelle triomphe définitivement ou à peu près. Dans l'Église, c'est le temps où les anciens ordres monastiques perdent presque tout pouvoir politique, et sont remplacés par un ordre nouveau, d'un autre caractère, et dont l'importance, à tort peut-être, passe pour fort supérieure à la leur, les

jésuites. A la même époque, le concile de Trente efface ce qui pouvait rester de l'influence des conciles de Constance et de Bâle, et assure le triomphe définitif de la cour de Rome dans l'ordre ecclésiastique. Sortez de l'Église ; jetez un coup d'œil sur la philosophie, sur la libre carrière de l'esprit humain : deux hommes se présentent, Bacon et Descartes, les auteurs de la plus grande révolution philosophique qu'ait subie le monde moderne, les chefs des deux écoles qui s'en disputent l'empire. C'est aussi le temps de l'éclat de la littérature italienne, le temps où commencent la littérature française et la littérature anglaise. Enfin, c'est le temps de la fondation des grandes colonies et des plus actifs développements du système commercial.

Ainsi, Messieurs, sous quelque point de vue que vous considériez cette époque, les événements politiques, ecclésiastiques, philosophiques, littéraires, y sont en plus grand nombre, plus variés et plus importants que dans tous les siècles qui l'ont précédée. L'activité de l'esprit humain se manifeste dans tous les sens, dans les relations des hommes entre eux, dans leurs relations avec le pouvoir, dans les relations des États, dans le pur travail intellectuel ; en un mot, c'est un temps de grands hommes et de grandes choses. Et au milieu de ce temps, la révolution religieuse qui nous occupe est le plus grand de tous les événements ; c'est le fait dominant de l'époque, le fait qui lui donne son nom, qui en détermine le caractère. Parmi tant de causes si puissantes, qui ont joué un si grand rôle, la Réforme est la plus puissante, celle à laquelle toutes les autres ont abouti, qui les a toutes modifiées, ou en a été modifiée elle-même. En sorte que ce que nous avons à faire aujourd'hui, c'est de caractériser avec vérité, de résumer avec précision l'événement qui a dominé tous les autres dans ce temps des plus grands événements,

la cause qui a fait plus que toutes les autres dans ce temps des plus grandes causes.

Vous comprenez sans peine à quel point il est difficile de ramener des faits si divers, si immenses et si étroitement unis, de les ramener, dis-je, à une véritable unité historique. Il le faut cependant : quand les événements sont une fois consommés, quand ils sont devenus de l'histoire, ce qui importe, ce que l'homme cherche surtout, ce sont les faits généraux, l'enchaînement des causes et des effets. C'est là, pour ainsi dire, la portion immortelle de l'histoire, celle à laquelle toutes les générations ont besoin d'assister pour comprendre le passé et pour se comprendre elles-mêmes. Ce besoin de généralité, de résultat rationnel, est le plus puissant et le plus glorieux de tous les besoins intellectuels ; mais il faut bien se garder de le satisfaire par des généralisations incomplètes et précipitées. Rien de plus tentant que de se laisser aller au plaisir d'assigner sur-le-champ, et à la première vue, le caractère général, les résultats permanents d'une époque, d'un événement. L'esprit humain est, comme la volonté humaine, toujours pressé d'agir, impatient des obstacles, avide de liberté et de conclusion ; il oublie volontiers les faits qui le pressent et le gênent ; mais en les oubliant il ne les détruit pas, et ils subsistent pour le convaincre d'erreur un jour et le condamner. Il n'y a pour l'esprit humain, Messieurs, qu'un moyen d'échapper à ce péril : c'est d'épuiser courageusement, patiemment, l'étude des faits, avant de généraliser et de conclure. Les faits sont pour la pensée ce que les règles de la morale sont pour la volonté. Elle est tenue de les connaître, d'en porter le poids ; et c'est seulement lorsqu'elle a satisfait à ce devoir, lorsqu'elle en a mesuré toute l'étendue, c'est alors seulement qu'il lui est permis de déployer ses ailes

et de prendre son vol vers la haute région d'où elle verra toutes choses dans leur ensemble et leurs résultats. Si elle y veut monter trop vite, et sans avoir pris connaissance de tout le territoire que de là elle aura à contempler, la chance d'erreur et de chute est incalculable. C'est comme dans un calcul de chiffres, où une première erreur en entraîne d'autres à l'infini. De même en histoire, si dans le premier travail on n'a pas tenu compte de tous les faits, si l'on s'est laissé aller au goût de la généralisation précipitée, il est impossible de dire à quels égarements on sera conduit.

Messieurs, je vous préviens en quelque sorte contre moi-même. Je n'ai guère fait et pu faire dans ce cours que des tentatives de généralisation, des résumés généraux de faits que nous n'avons pas étudiés de près et ensemble. Arrivés maintenant à une époque où cette entreprise est beaucoup plus difficile qu'à aucune autre, où les chances d'erreur sont plus grandes, j'ai cru devoir vous en avertir, et vous prémunir contre mon propre travail. Cela fait, je vais le poursuivre et tenter sur la Réforme ce que j'ai fait sur d'autres événements ; je vais essayer d'en reconnaître le fait dominant, d'en décrire le caractère général, de dire, en un mot, quels sont la place et le rôle de ce grand événement dans la civilisation européenne.

Vous vous rappelez où nous avons laissé l'Europe à la fin du XVe siècle. Nous avons vu, dans son cours, deux grandes tentatives de révolution ou de réforme religieuse : une tentative de réforme légale par les conciles, une tentative de réforme révolutionnaire en Bohême par les Hussites ; nous les avons vues échouant l'une et l'autre ; et cependant nous avons reconnu que l'événement était impossible à étouffer, qu'il devait se reproduire sous une forme ou sous une autre, que ce que le XVe siècle avait tenté, le XVIe l'accomplirait

inévitablement. Je ne raconterai en aucune façon les détails de la révolution religieuse du XVIe siècle ; je les tiens pour connus à peu près de tout le monde ; je ne m'inquiète que de son influence générale sur les destinées de l'humanité.

Quand on a cherché quelles causes avaient déterminé ce grand événement, les adversaires de la Réforme l'ont imputée à des accidents, à des malheurs dans le cours de la civilisation ; à ce que, par exemple, la vente des indulgences avait été confiée aux Dominicains, ce qui avait rendu les Augustins jaloux : Luther était un Augustin ; donc c'était là le motif déterminant de la Réforme. D'autres l'ont attribuée à l'ambition des souverains, à leur rivalité avec le pouvoir ecclésiastique, à l'avidité des nobles laïques qui voulaient s'emparer des biens de l'Église. On a voulu ainsi expliquer la révolution religieuse uniquement par le mauvais côté des hommes et des affaires humaines, par les intérêts privés et les passions personnelles.

D'un autre côté, les partisans, les amis de la Réforme ont essayé de l'expliquer par le seul besoin de réformer, en effet, les abus existants dans l'Église ; ils l'ont présentée comme un redressement des griefs religieux, comme une tentative conçue et exécutée dans le seul dessein de reconstituer une Église pure, l'Église primitive. Ni l'une ni l'autre de ces explications ne me paraît fondée. La seconde a plus de vérité que la première ; au moins elle est plus grande, plus en rapport avec l'étendue et l'importance de l'événement ; cependant je ne la crois pas exacte non plus. A mon avis, la Réforme n'a été ni un accident, le résultat de quelque grand hasard, de quelque intérêt personnel, ni une simple vue d'amélioration religieuse, le fruit d'une utopie d'humanité et de vérité. Elle a eu une cause plus puissante que tout cela, et qui domine toutes les

causes particulières. Elle a été un grand élan de liberté de l'esprit humain, un besoin nouveau de penser, de juger librement, pour son compte, avec ses seules forces, des faits et des idées que jusque-là l'Europe recevait ou était tenue de recevoir des mains de l'autorité. C'est une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine ; et, pour appeler les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. Tel est, selon moi, le véritable caractère, le caractère général et dominant de la Réforme.

Quand on considère quel était à cette époque, d'un côté, l'état de l'esprit humain, de l'autre celui du pouvoir spirituel, de l'Église, qui avait le gouvernement de l'esprit humain, voici le double fait dont on est frappé.

Du côté de l'esprit humain, bien plus d'activité, bien plus de soif de développement et d'empire qu'il n'en avait jamais senti. Cette activité nouvelle était le résultat de causes diverses qui s'accumulaient depuis des siècles. Il y avait des siècles que les hérésies naissaient, tenaient quelque place et tombaient remplacées par d'autres ; il y avait des siècles que les opinions philosophiques avaient le même cours que les hérésies. Le travail de l'esprit humain, soit dans la sphère religieuse, soit dans la sphère philosophique, s'était accumulé du XIe au XVIe siècle ; le moment était venu où il fallait qu'il eût un résultat. De plus, tous les moyens d'instruction, créés ou favorisés dans le sein de l'Église elle-même, portaient leurs fruits. On avait institué des écoles ; de ces écoles étaient sortis des hommes qui savaient quelque chose ; leur nombre s'était accru de jour en jour. Ces hommes voulaient penser enfin par eux-mêmes et pour leur compte, car ils se sentaient plus forts qu'ils n'avaient jamais été. Enfin était arrivé ce rajeunissement de l'esprit humain

par la restauration de l'antiquité dont je vous ai, dans notre dernière réunion, décrit la marche et les effets.

Toutes ces causes réunies imprimaient à la pensée, au commencement du XVIe siècle, un mouvement très énergique, un impérieux besoin de progrès.

La situation du gouvernement de l'esprit humain, du pouvoir spirituel, était tout autre ; il était tombé dans un état d'inertie, dans un état stationnaire. Le crédit politique de l'Église, de la cour de Rome, était fort diminué ; la société européenne ne lui appartenait plus ; elle avait passé sous la domination des gouvernements laïques. Cependant le pouvoir spirituel conservait toutes ses prétentions, tout son éclat, toute son importance extérieure. Il lui arrivait ce qui est arrivé plus d'une fois aux vieux gouvernements : la plupart des plaintes qu'on formait contre lui n'étaient presque plus fondées. Il n'est pas vrai qu'au XVIe siècle la cour de Rome fût très tyrannique ; il n'est pas vrai que les abus proprement dits y fussent plus nombreux et plus criants qu'ils n'avaient été dans d'autres temps. Jamais peut-être, au contraire, le gouvernement ecclésiastique n'avait été plus facile, plus tolérant, plus disposé à laisser aller toutes choses, pourvu qu'on ne le mît pas lui-même en question, pourvu qu'on lui reconnût à peu près, sauf à les laisser inactifs, les droits dont il avait joui jusque-là, qu'on lui assurât la même existence, qu'on lui payât les mêmes tributs. Il aurait volontiers laissé l'esprit humain tranquille, si l'esprit humain avait voulu en faire autant à son égard. Mais c'est précisément quand les gouvernements sont moins forts, quand ils font moins de mal, c'est alors qu'ils sont attaqués, parce que c'est alors qu'on le peut ; auparavant on ne le pouvait pas.

Il est donc évident, par le seul examen de l'état de l'esprit humain à cette époque et de celui de son

gouvernement, il est évident que le caractère de la Réforme a dû être, je le répète, un élan de liberté, une grande insurrection de l'intelligence humaine. C'est là, n'en doutez pas, la cause dominante, la cause qui plane au-dessus de toutes les autres ; cause supérieure à tous les intérêts, soit des nations, soit des souverains, supérieure également au besoin de réformes proprement dites, au besoin de redressement des griefs dont on se plaignait à cette époque.

Je suppose qu'après les premières années de la Réforme, lorsqu'elle eut déployé toutes ses prétentions, articulé tous ses griefs, je suppose que tout d'un coup le pouvoir spirituel en fût tombé d'accord, et eût dit : "Eh bien, soit, je réforme tout ; je reviens à un ordre plus légal, plus religieux. Je supprime les vexations, l'arbitraire, les tributs ; même en matière de croyances, je modifie, j'explique, je retourne au sens primitif. Mais tous les griefs ainsi redressés, je garderai ma position ; je serai, comme jadis, le gouvernement de l'esprit humain, avec la même puissance, avec les mêmes droits." Croit-on que la révolution religieuse se fût contentée à ce prix et arrêtée dans son cours ? Je ne le pense point ; je crois fermement qu'elle aurait continué sa carrière, et qu'après avoir demandé la Réforme, elle aurait demandé la liberté. La crise du XVI[e] siècle n'était pas simplement réformatrice, elle était essentiellement révolutionnaire. Il est impossible de lui enlever ce caractère, ses mérites et ses vices ; elle en a eu tous les effets.

Jetons un coup d'œil sur les destinées de la Réforme ; voyons ce qu'elle a fait, surtout et avant tout, dans les différents pays où elle s'est développée. Remarquez qu'elle s'est développée dans des situations très diverses, au milieu de chances très inégales : si nous trouvons que, malgré la diversité des situations, malgré l'inégalité

des chances, elle a partout poursuivi un certain but, obtenu un certain résultat, conservé un certain caractère, il sera évident que ce caractère, qui aura surmonté toutes les diversités de situation, toutes les inégalités de chance, doit être le caractère fondamental de l'événement, que ce résultat doit être celui qu'il poursuivait essentiellement.

Eh bien ! partout où la révolution religieuse du XVI[e] siècle a prévalu, si elle n'a pas opéré l'affranchissement complet de l'esprit humain, elle lui a procuré un nouvel et grand accroissement de liberté. Elle a laissé sans doute la pensée soumise à toutes les chances de liberté ou de servitude des institutions politiques ; mais elle a aboli ou désarmé le pouvoir spirituel, le gouvernement systématique et redoutable de la pensée. C'est là le résultat qu'a atteint la Réforme au milieu des combinaisons les plus diverses. En Allemagne, il y avait peu ou point de liberté politique ; la Réforme ne l'a point introduite ; elle a plutôt fortifié qu'affaibli le pouvoir des princes ; elle a été plus contraire aux institutions libres du moyen âge que favorable à leur développement. Cependant elle a suscité et entretenu en Allemagne une liberté de la pensée plus grande peut-être que partout ailleurs. En Danemark, dans un pays où dominait le pouvoir absolu, où il avait pénétré dans les institutions municipales aussi bien que dans les institutions générales de l'État, là aussi, par l'influence de la Réforme, la pensée s'est affranchie, et s'exerce librement dans toutes les carrières. En Hollande, au milieu d'une république, en Angleterre, sous la monarchie constitutionnelle, et malgré une tyrannie religieuse longtemps très dure, l'émancipation de l'esprit humain s'est également accomplie. Enfin, en France, dans la situation qui semblait la moins favorable aux effets de la révolution religieuse, dans

un pays où elle a été vaincue, là même elle a été un principe d'indépendance et de liberté intellectuelle. Jusqu'en 1685, c'est-à-dire jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, la Réforme a obtenu en France une existence légale. Pendant ce long espace de temps, elle a écrit, elle a discuté, elle a provoqué ses adversaires à écrire, à discuter avec elle. Ce seul fait, cette guerre de pamphlets, de conférences, entre les anciennes et les nouvelles opinions, a répandu en France une liberté beaucoup plus réelle, beaucoup plus active qu'on ne le croit communément ; liberté qui a tourné au profit de la science, de la moralité, de l'honneur du clergé français, aussi bien qu'au profit de la pensée en général. Jetez les yeux, Messieurs, sur les conférences de Bossuet avec Claude, sur toute la polémique religieuse de cette époque, et demandez-vous si Louis XIV eût supporté, sur toute autre matière, un pareil degré de liberté. C'est entre la Réforme et le parti opposé qu'il y a eu le plus de liberté en France dans le XVII[e] siècle. La pensée religieuse a été alors bien plus hardie, elle a traité les questions avec plus de franchise que n'a fait la pensée politique de Fénelon lui-même dans le *Télémaque*. Cet état n'a cessé qu'à la révocation de l'édit de Nantes. Or, de 1685 à l'explosion de l'esprit humain au XVIII[e] siècle, il n'y a pas quarante ans ; et l'influence de la révolution religieuse en faveur de la liberté intellectuelle venait à peine de cesser quand celle de la révolution philosophique a commencé.

Vous le voyez, Messieurs : partout où la Réforme a pénétré, partout où elle a joué un grand rôle, victorieuse ou vaincue, elle a eu pour résultat général, dominant, constant, un immense progrès dans l'activité et la liberté de la pensée, vers l'émancipation de l'esprit humain.

Et non seulement la Réforme a eu ce résultat, mais

elle s'en est contentée ; là où elle l'a obtenu, elle n'en a guère cherché d'autre, tant c'était là le fond même de l'événement, son caractère primitif et fondamental. Ainsi, en Allemagne, loin de demander la liberté politique, elle a accepté, je ne voudrais pas dire la servitude politique, mais l'absence de la liberté. En Angleterre, elle a consenti la constitution hiérarchique du clergé. Pourquoi la Réforme, si passionnée, si roide, à certains égards, s'est-elle montrée là si facile, si souple ? Parce qu'elle obtenait le fait général auquel elle tendait, l'abolition du pouvoir spirituel, l'affranchissement de l'esprit humain. Je le répète : là où elle a atteint ce but, la Réforme s'est accommodée de tous les régimes, de toutes les situations.

Faisons maintenant la contre-épreuve de cet examen ; voyons ce qui est arrivé dans les pays où la révolution religieuse n'a pas pénétré, où elle a été étouffée de très bonne heure, où elle n'a pu prendre aucun développement. L'histoire répond que là l'esprit humain n'a pas été affranchi : deux grands pays, l'Espagne et l'Italie, peuvent l'attester. Tandis que, dans les parties de l'Europe où la Réforme a tenu une grande place, l'esprit humain a pris, dans les trois derniers siècles, une activité, une liberté jusque-là inconnues, là où elle n'a pas pénétré, il est tombé, à la même époque, dans la mollesse et l'inertie ; en sorte que l'épreuve et la contre-épreuve ont été faites pour ainsi dire simultanément et ont donné le même résultat.

L'élan de la pensée, l'abolition du pouvoir absolu dans l'ordre spirituel, c'est donc bien là le caractère essentiel de la Réforme, le résultat le plus général de son influence, le fait dominant de sa destinée.

Je dis le fait, et je le dis à dessein. L'émancipation de l'esprit humain a été en effet, dans le cours de la

Réforme, un fait plutôt qu'un principe, un résultat plus qu'une intention. La Réforme a, je crois, en ceci, exécuté plus qu'elle n'avait entrepris, plus même peut-être qu'elle ne souhaitait. Au contraire de beaucoup d'autres révolutions qui sont restées fort en arrière de ce qu'elles avaient voulu, où l'événement a été très inférieur à la pensée, les conséquences de la Réforme ont dépassé ses vues ; elle est plus grande comme événement que comme système : ce qu'elle a fait, elle ne l'a pas complètement connu ; elle ne l'eût pas complètement avoué.

Quels reproches adressent constamment à la Réforme ses adversaires ? Lesquels de ses résultats lui jettent-ils en quelque sorte à la tête pour la réduire au silence ?

Deux principaux : 1° la multiplicité des sectes, la licence prodigieuse des esprits, la destruction de toute autorité spirituelle, la dissolution de la société religieuse dans son ensemble ; 2° la tyrannie, la persécution. "Vous provoquez la licence, a-t-on dit aux réformateurs, vous la produisez ; et quand elle est là, vous voulez la contenir, la réprimer. Et comment la réprimez-vous ? Par les moyens les plus durs, les plus violents. Vous aussi vous persécutez l'hérésie, et en vertu d'une autorité illégitime."

Parcourez, résumez toutes les grandes attaques dirigées contre la Réforme, en écartant les questions purement dogmatiques ; ce sont là les deux reproches fondamentaux auxquels elles se réduisent toujours.

Le parti réformé en était très embarrassé. Quand on lui reprochait la multiplicité des sectes, au lieu de l'avouer, au lieu de soutenir la légitimité de leur libre développement, il anathématisait les sectes, il s'en désolait, il s'en excusait. Le taxait-on de persécution ? il se défendait avec quelque embarras ; il alléguait la

nécessité ; il avait, disait-il, le droit de réprimer et de punir l'erreur, car il était en possession de la vérité ; ses croyances, ses institutions étaient seules légitimes ; si l'Église romaine n'avait pas le droit de punir les réformés, c'est qu'elle avait tort contre eux.

Et quand le reproche de persécution était adressé au parti dominant dans la Réforme, non par ses ennemis, mais par ses propres enfants, quand les sectes que ce parti anathématisait lui disaient : " Nous faisons ce que vous avez fait ; nous nous séparons comme vous vous êtes séparés," il était encore plus embarrassé pour répondre, et ne répondait bien souvent que par un redoublement de rigueur.

C'est qu'en effet, en travaillant à la destruction du pouvoir absolu dans l'ordre spirituel, la révolution religieuse du XVIe siècle n'a pas connu les vrais principes de la liberté intellectuelle : elle affranchissait l'esprit humain, et prétendait encore à le gouverner par la loi : en fait, elle faisait prévaloir le libre examen ; en principe, elle croyait substituer un pouvoir légitime à un pouvoir illégitime. Elle ne s'était point élevée jusqu'à la première raison, elle n'était point descendue jusqu'aux dernières conséquences de son œuvre. Aussi est-elle tombée dans une double faute : d'une part, elle n'a pas connu ni respecté tous les droits de la pensée humaine ; au moment où elle les réclamait pour son propre compte, elle les violait ailleurs ; d'autre part, elle n'a pas su mesurer, dans l'ordre intellectuel, les droits de l'autorité ; je ne dis pas de l'autorité coactive, qui n'en saurait posséder aucun en pareille matière, mais de l'autorité purement morale, agissant sur les esprits seuls et par la seule voie de l'influence. Quelque chose manque, dans la plupart des pays réformés, à la bonne organisation de la société intellectuelle, à l'action régulière des opinions anciennes

et générales. On n'a pas su concilier les droits et les besoins de la tradition avec ceux de la liberté; et la cause en a été sans aucun doute dans cette circonstance que la Réforme n'a pleinement compris et accepté ni ses principes ni ses effets.

Je pourrais, Messieurs, considérer avec vous la révolution religieuse du XVI[e] siècle sous beaucoup d'autres aspects. Je n'ai rien dit et n'ai rien à dire de son côté purement dogmatique, de ce qu'elle a fait dans la religion proprement dite, et quant aux rapports de l'âme humaine avec Dieu et l'éternel avenir; mais je pourrais vous la montrer dans la variété de ses rapports avec l'ordre social, amenant partout des résultats d'une importance immense. Par exemple, elle a rappelé la religion au milieu des laïques, dans le monde des fidèles; jusque-là la religion était, pour ainsi dire, le domaine exclusif du clergé, de l'ordre ecclésiastique; il en distribuait les fruits, mais disposait seul du fond, avait presque seul le droit d'en parler. La Réforme a fait rentrer les croyances religieuses dans la circulation générale: elle a rouvert aux fidèles le champ de la foi, où ils n'avaient plus droit d'entrer. Elle a eu en même temps un second résultat; elle a banni, ou à peu près, la religion de la politique; elle a rendu l'indépendance au pouvoir temporel. Au même moment où elle rentrait, pour ainsi dire, dans la possession des fidèles, la religion est sortie du gouvernement de la société. Dans les pays réformés, malgré la diversité des constitutions ecclésiastiques, en Angleterre même, où cette constitution est plus voisine de l'ancien ordre de choses, le pouvoir spirituel n'a plus aucune prétention sérieuse de diriger le pouvoir temporel.

Je pourrais énumérer beaucoup d'autres conséquences de la Réforme; mais il faut se borner, et je me contente d'avoir mis sous vos yeux son principal

caractère, l'émancipation de l'esprit humain, l'abolition du pouvoir absolu dans l'ordre spirituel ; abolition incomplète sans doute, mais le plus grand pas pourtant qui, jusqu'à nos jours, eût été fait dans cette voie.

Avant de finir, je vous prie de remarquer quelle frappante similitude de destinée se rencontre, dans l'histoire de l'Europe moderne, entre la société religieuse et la société civile, quant aux révolutions qu'elles ont eu à subir.

La société chrétienne a commencé par être une société parfaitement libre, formée uniquement au nom d'une croyance commune, sans institutions fixes, sans gouvernement proprement dit, réglée seulement par des pouvoirs moraux et mobiles, selon les besoins du moment. La société civile a commencé pareillement en Europe, en partie du moins, par des bandes de barbares ; société très libre, où chacun restait parce qu'il voulait y rester, sans lois ni pouvoirs institués. Au sortir de cet état, qui ne pouvait se concilier avec un grand développement social, la société religieuse se place sous un gouvernement essentiellement aristocratique : c'est le corps du clergé, ce sont les évêques, les conciles, l'aristocratie ecclésiastique qui la gouvernent. Un fait de même nature arrive dans la société civile, au sortir de la barbarie : c'est également l'aristocratie, la féodalité laïque qui s'empare de la domination. Plus tard, la société religieuse sort de la forme aristocratique pour entrer dans celle de la monarchie pure : c'est le temps du triomphe de la cour de Rome sur les conciles et sur l'aristocratie ecclésiastique européenne. La même révolution s'accomplit dans la société civile : c'est également par la destruction du pouvoir aristocratique que la royauté prévaut et prend possession du monde européen. Au XVIe siècle, dans le sein de la société

religieuse, une insurrection éclate contre le système de la monarchie pure, contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. Cette révolution amène, consacre, établit en Europe le libre examen. De nos jours nous avons vu, dans l'ordre civil, un même événement. Le pouvoir absolu temporel est également attaqué, vaincu. Vous le voyez : les deux sociétés ont traversé les mêmes vicissitudes, ont subi les mêmes révolutions ; seulement la société religieuse a toujours été en avant dans cette carrière.

Nous voilà, Messieurs, en possession de l'un des grands faits de la société moderne, le libre examen, la liberté de l'esprit humain. Nous voyons en même temps prévaloir à peu près partout la centralisation politique. Je traiterai dans ma prochaine leçon de la révolution d'Angleterre, c'est-à-dire de l'événement où le libre examen et la monarchie pure, résultats l'un et l'autre du progrès de la civilisation, se sont trouvés pour la première fois en présence.

III

Caractère général de la révolution d'Angleterre.—Ses principales causes.—Elle est plus politique que religieuse.—Trois grands partis s'y succèdent.—1° Du parti de la réforme légale; 2° du parti de la révolution politique ; 3° du parti de la révolution sociale.—Ils échouent tous.—De Cromwell.—De la restauration des Stuarts.—Du ministère légal.—Du ministère des roués.—Du ministère national.—De la révolution de 1688 en Angleterre et en Europe.

Messieurs,

Vous avez vu que, dans le cours du XVIe siècle, tous les éléments, tous les faits de l'ancienne société européenne avaient abouti à deux faits essentiels, le libre examen et la centralisation du pouvoir. L'un prévalait dans la société religieuse, l'autre, dans la société civile. En même temps triomphaient en Europe l'émancipation de l'esprit humain et la monarchie pure.

Il était difficile qu'une lutte ne s'engageât pas un jour entre ces deux faits, car il y avait entre eux quelque chose de contradictoire : l'un était la défaite du pouvoir absolu dans l'ordre spirituel, l'autre sa victoire dans l'ordre temporel ; l'un préparait la décadence de l'ancienne monarchie ecclésiastique, l'autre consommait la ruine des anciennes libertés féodales et communales. Leur simultanéité tenait, vous l'avez vu, à ce que les révolutions de la société religieuse avaient marché plus vite que celles de la société civile : l'une était déjà arrivée au moment de

l'affranchissement de la pensée individuelle, tandis que l'autre n'en était encore qu'au moment de la concentration de tous les pouvoirs en un pouvoir général. La coïncidence des deux faits, loin de provenir de leur similitude, n'empêchait donc point leur contradiction. Ils étaient l'un et l'autre des progrès dans le cours de la civilisation, mais des progrès liés à des situations différentes, des progrès de date morale diverse, pour ainsi dire, quoiqu'ils coïncidassent dans le temps. Il était inévitable qu'ils en vinssent à se heurter et à se combattre avant de réussir à se concilier.

Leur premier choc eut lieu en Angleterre. La lutte du libre examen, fruit de la Réforme, pour ressaisir les libertés politiques, tombées sous les coups de la monarchie pure, la tentative d'abolir le pouvoir absolu dans l'ordre temporel comme dans l'ordre intellectuel, c'est là le sens de la révolution d'Angleterre, c'est là son rôle dans le cours de notre civilisation.

Pourquoi cette lutte s'est-elle engagée en Angleterre plutôt qu'ailleurs ? pourquoi les révolutions de l'ordre politique ont-elles plus exactement coïncidé dans ce pays que sur le continent avec les révolutions de l'ordre moral ?

La royauté anglaise a subi les mêmes vicissitudes que la royauté continentale ; elle arriva, sous le règne des Tudors, à un degré de concentration et d'énergie qu'elle n'avait pas encore connu. Ce n'est pas à dire que le despotisme pratique des Tudors fût plus violent et coûtât plus cher à l'Angleterre que n'avait fait celui de leurs prédécesseurs. Il y avait, je crois, bien autant d'actes de tyrannie, de vexations, d'injustices, sous les Plantagenets que sous les Tudors, davantage peut-être. Je crois aussi qu'à cette époque, le gouvernement de la monarchie pure était plus rude et plus arbitraire sur le continent qu'en Angleterre. Le fait nouveau sous les

Tudors, c'est que le pouvoir absolu devient systématique : la royauté prétend à une souveraineté primitive, indépendante ; elle tient un langage qu'elle n'avait point tenu jusqu'alors. Les prétentions théoriques de Henri VIII, d'Élisabeth, de Jacques Ier, de Charles Ier, sont tout autres que n'avaient été celles d'Édouard Ier ou d'Édouard III, quoiqu'en fait le pouvoir de ces deux derniers rois ne fût ni moins arbitraire, ni moins étendu. C'est le principe, le système rationnel de la monarchie qui change en Angleterre au XVIe siècle, plutôt que sa puissance pratique : la royauté se prétend absolue et supérieure à toutes les lois, même à celles qu'elle déclare vouloir respecter.

D'un autre côté, la révolution religieuse ne s'accomplit point en Angleterre comme sur le continent ; elle y fut, en partie du moins, l'œuvre des rois eux-mêmes. Ce n'est pas que là aussi il n'y eût depuis longtemps des essais de réforme populaire, et qu'ils n'eussent probablement pas tardé à éclater. Mais Henri VIII prit les devants ; le pouvoir se fit révolutionnaire. Il en résulta que, dans son origine, comme redressement des abus et de la tyrannie ecclésiastique, comme émancipation de l'esprit humain, la réforme anglaise fut beaucoup moins complète que sur le continent. Elle se fit, comme de raison, dans l'intérêt de ses auteurs. Le roi et l'épiscopat maintenu se partagèrent, soit comme richesse, soit comme pouvoir, les dépouilles de leur prédécesseur, de la papauté. L'effet ne tarda pas à s'en faire sentir. On disait que la Réforme était faite ; et plusieurs des motifs qui l'avaient fait souhaiter subsistaient toujours. Elle reparut sous la forme populaire ; elle réclama contre les évêques ce qu'elle avait demandé contre la cour de Rome ; elle les accusa d'être autant de papes. Toutes les fois que le sort général de la révolution religieuse était compromis, toutes les fois

qu'il s'agissait de lutter contre l'ancienne Église, toutes les portions du parti réformé se ralliaient et faisaient face à l'ennemi commun ; mais le danger passé, la lutte intérieure recommençait ; la réforme populaire attaquait de nouveau la réforme royale et aristocratique, dénonçait ses abus, se plaignait de sa tyrannie, la sommait de tenir ses promesses, de ne pas reproduire le pouvoir qu'elle avait détrôné.

Vers la même époque se déclarait dans la société civile anglaise un mouvement d'affranchissement, un besoin de liberté politique, naguère inconnu ou du moins impuissant. Dans le cours du XVIe siècle, la prospérité commerciale de l'Angleterre s'accrut avec une extrême rapidité ; en même temps, la richesse territoriale, la propriété foncière changea en grande partie de mains. C'est un fait auquel on n'a pas fait assez d'attention que le progrès de la division des terres anglaises au XVIe siècle, par suite de la ruine de l'aristocratie féodale et de beaucoup d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer ici. Tous les documents nous montrent le nombre des propriétaires fonciers augmentant prodigieusement, et les terres passant en grande partie aux mains de la *gentry*, ou petite noblesse, et des bourgeois. La haute noblesse, la chambre des Lords était, au commencement du XVIIe siècle, beaucoup moins riche que la chambre des Communes. Il y avait donc à la fois grand développement de la richesse industrielle, et grande mutation dans la richesse foncière. Au milieu de ces deux faits en survenait un troisième, le mouvement nouveau des esprits. Le règne d'Élisabeth est peut-être l'époque de la plus grande activité littéraire et philosophique de l'Angleterre, l'époque des pensées fécondes et hardies ; les puritains poursuivaient sans hésiter toutes les conséquences d'une doctrine étroite, mais forte ; d'autres esprits, moins moraux et plus libres, étrangers

à tout principe, à tout système, accueillaient avec empressement toutes les idées qui promettaient quelque satisfaction à leur curiosité, quelque aliment à leur ardeur. Là où le mouvement de l'intelligence est un vif plaisir, la liberté sera bientôt un besoin, et elle passe promptement de la pensée publique dans l'État.

Il se manifestait bien sur le continent, dans quelques-uns des pays où la Réforme avait éclaté, un penchant du même genre, un certain besoin de liberté politique; mais les moyens de succès manquaient à ce besoin nouveau; il ne savait où se rattacher; il ne trouvait ni dans les institutions, ni dans les mœurs, aucun point d'appui; il demeurait vague, incertain, cherchant en vain comment s'y prendre pour se satisfaire. En Angleterre, il en arriva tout autrement: là l'esprit de liberté politique qui reparut au XVI[e] siècle, à la suite de la Réforme, avait, dans les anciennes institutions, dans l'état social tout entier, un point d'appui et des moyens d'action.

Il n'y a personne, Messieurs, qui ne connaisse la première origine des institutions libres de l'Angleterre; personne qui ne sache comment en 1215 la coalition des grands barons arracha au roi Jean la grande Charte. Ce qu'on ne sait pas aussi généralement, c'est que la grande Charte fut, d'époque en époque, rappelée et confirmée par la plupart des rois. Il y en eut plus de trente confirmations entre le XIII[e] et le XVI[e] siècle. Et non seulement la Charte était confirmée, mais des statuts nouveaux étaient rendus pour la soutenir et la développer. Elle vécut donc, pour ainsi dire, sans lacune ni intervalle. En même temps, la chambre des Communes s'était formée, et avait pris sa place dans les institutions souveraines du pays. C'est sous la race des Plantagenets qu'elle a vraiment poussé ses racines; non qu'à cette époque elle ait joué dans l'État un

grand rôle ; le gouvernement proprement dit ne lui appartenait pas, même par voie d'influence ; elle n'y intervenait que lorsqu'elle y était appelée par le roi, et presque toujours à regret, en hésitant, et comme craignant de s'engager et de se compromettre, plutôt que jalouse d'augmenter son pouvoir. Mais lorsqu'il s'agissait de défendre les droits privés, la fortune ou la maison des citoyens, les libertés individuelles en un mot, la chambre des Communes s'acquittait de sa mission avec beaucoup d'énergie, de persévérance, et posait tous les principes qui sont devenus la base de la constitution d'Angleterre.

Après les Plantagenets, et surtout sous les Tudors, la chambre des Communes, ou plutôt le parlement tout entier, se présente sous un autre aspect. Il ne défend plus les libertés individuelles aussi bien que sous les Plantagenets. Les détentions arbitraires, les violations des droits privés deviennent beaucoup plus fréquentes et sont plus souvent passées sous silence. En revanche, le parlement tient, dans le gouvernement général de l'État, beaucoup plus de place. Pour changer la religion du pays, pour régler l'ordre de succession, il fallait à Henri VIII un appui, un instrument public ; ce fut du parlement, et surtout de la chambre des Communes, qu'il se servit. Elle avait été sous les Plantagenets un instrument de résistance, une garantie des droits privés ; elle devint sous les Tudors un instrument de gouvernement, de politique générale ; en sorte qu'à la fin du XVIe siècle, quoiqu'elle eût servi ou subi à peu près toutes les tyrannies, cependant son importance s'était fort accrue ; son pouvoir était fondé, ce pouvoir sur lequel repose, à vrai dire, le gouvernement représentatif.

Quand on regarde donc à l'état des institutions libres de l'Angleterre à la fin du XVIe siècle, voici ce

qu'on trouve : 1° des maximes, des principes de liberté qui avaient été constamment écrits, que le pays et la législation n'avaient jamais perdus de vue ; 2° des précédents, des exemples de liberté, fort mêlés, il est vrai, d'exemples et de précédents contraires, mais suffisants pour légitimer et soutenir les réclamations, pour appuyer, dans la lutte engagée contre l'arbitraire ou la tyrannie, les défenseurs de la liberté ; 3° des institutions spéciales et locales, fécondes en germes de liberté : le jury, le droit de s'assembler, d'être armé ; l'indépendance des administrations et des juridictions municipales ; 4° enfin le parlement et sa puissance, dont la royauté avait plus besoin que jamais, car elle avait dilapidé la plupart de ses revenus indépendants, domaines, droits féodaux, et elle ne pouvait se dispenser, pour sa propre nourriture, de recourir au vote du pays.

L'état politique de l'Angleterre était donc, au XVI[e] siècle, tout autre que celui du continent ; malgré la tyrannie des Tudors, malgré le triomphe systématique de la monarchie pure, il y avait cependant là un ferme point d'appui, un sûr moyen d'action pour le nouvel esprit de liberté.

Deux besoins nationaux coïncidèrent donc à cette époque en Angleterre : d'une part, un besoin de révolution et de liberté religieuse au sein de la réforme déjà commencée ; de l'autre, un besoin de liberté politique au sein de la monarchie pure en progrès ; et ces deux besoins pouvaient invoquer, pour aller plus loin, ce qui avait déjà été fait dans l'une et l'autre voie. Ils s'allièrent. Le parti qui voulait poursuivre la réforme religieuse invoqua la liberté politique au secours de sa foi et de sa conscience, contre le roi et les évêques. Les amis de la liberté politique recherchèrent l'appui de la réforme populaire. Les deux partis

s'unirent pour lutter contre le pouvoir absolu dans l'ordre temporel et dans l'ordre spirituel, pouvoir concentré tout entier entre les mains du roi. C'est là l'origine et le sens de la révolution anglaise.

Elle fut donc essentiellement vouée à la défense ou à la conquête de la liberté. Pour le parti religieux, c'était un moyen ; pour le parti politique, un but ; mais, pour tous les deux, c'était de liberté qu'il s'agissait, et ils étaient obligés de la poursuivre en commun. Il n'y a pas eu, entre le parti épiscopal et le parti puritain, de véritable querelle religieuse ; la lutte ne s'est guère engagée sur les dogmes, sur l'objet de la foi proprement dite ; non qu'il n'y eût entre eux des différences d'opinion très réelles, très importantes même et de grande conséquence ; mais ce n'était pas là le point capital. La liberté pratique était ce que le parti puritain voulait arracher au parti épiscopal ; c'était pour cela qu'il luttait. Il y avait bien aussi un parti religieux qui avait un système à fonder, des dogmes, une discipline, une constitution ecclésiastique à faire prévaloir : c'était le parti presbytérien ; mais quoiqu'il y travaillât de son mieux, il n'était pas en mesure de se livrer, en ce point, à tout son désir. Placé sur la défensive, opprimé par les évêques, ne pouvant rien sans l'aveu des réformateurs politiques, ses alliés et ses chefs nécessaires, la liberté était pour lui l'intérêt dominant ; intérêt général, pensée commune de tous les partis qui concouraient au mouvement, quelle que fût leur diversité. A prendre les choses dans leur ensemble, la révolution d'Angleterre était donc essentiellement politique; elle s'accomplissait au milieu d'un peuple et dans un siècle religieux ; les idées et les passions religieuses lui servaient d'instruments ; mais son intention première et son but définitif étaient politiques, tendaient à la liberté, à l'abolition de tout pouvoir absolu.

Je vais parcourir les différentes phases de cette révolution, la décomposer dans les grands partis qui s'y sont succédé ; je la rattacherai ensuite au cours général de la civilisation européenne ; j'y marquerai sa place et son influence ; et vous verrez, par le détail des faits comme au premier aspect, qu'elle a bien réellement été le premier choc du libre examen et de la monarchie pure, la première explosion de la lutte de ces deux grandes forces.

Trois partis principaux se montrent dans cette puissante crise ; trois révolutions y étaient en quelque sorte contenues, et se sont successivement produites sur la scène. Dans chaque parti, dans chaque révolution, deux partis sont alliés et marchent ensemble, un parti politique et un parti religieux ; le premier à la tête, le second à la suite, mais nécessaires l'un à l'autre ; en sorte que le double caractère de l'événement est empreint dans toutes ses phases.

Le premier parti qui paraisse, celui sous la bannière duquel tous les autres ont marché d'abord, c'est le parti de la réforme légale. Quand la révolution d'Angleterre a commencé, quand le Long Parlement s'est assemblé en 1640, tout le monde disait, et beaucoup de gens croyaient sincèrement que la réforme légale suffirait à tout, qu'il y avait dans les anciennes lois, dans les anciennes pratiques du pays, de quoi remédier à tous les abus, de quoi rétablir un système de gouvernement pleinement conforme au vœu public. Ce parti blâmait hautement et voulait sincèrement prévenir les impôts illégalement perçus, les emprisonnements arbitraires, les actes réprouvés, en un mot, par les lois connues du pays. Au fond de ses idées était la croyance à la souveraineté du roi, c'est-à-dire au pouvoir absolu. Un secret instinct l'avertissait bien qu'il y avait là quelque chose de faux et de dangereux ; aussi aurait-il souhaité

qu'on n'en parlât jamais : cependant, poussé à bout et forcé de s'expliquer, il admettait dans la royauté un pouvoir supérieur à toute origine humaine, à tout contrôle, et le défendait au besoin. Il croyait en même temps que cette souveraineté, absolue en principe, était tenue de s'exercer suivant certaines règles, certaines formes, qu'elle ne pouvait dépasser certaines limites, et que ces règles, ces formes, ces limites, étaient suffisamment établies et garanties dans la grande Charte, dans les statuts confirmatifs, dans les lois anciennes du pays. Tel était son symbole politique. En matière religieuse, le parti légal pensait que l'épiscopat avait grandement envahi, que les évêques avaient beaucoup trop de pouvoir politique, que leur juridiction était beaucoup trop étendue, qu'il fallait la restreindre et en surveiller l'exercice. Cependant il tenait fortement à l'épiscopat, non seulement comme institution ecclésiastique, comme système de gouvernement de l'Église, mais comme appui nécessaire de la prérogative royale, comme moyen de défendre et de soutenir la suprématie du roi en matière religieuse. La souveraineté du roi dans l'ordre politique s'exerçant selon les formes et dans les limites légales reconnues ; la suprématie du roi dans l'ordre religieux, appliquée et soutenue par l'épiscopat : tel était le double système du parti légal, dont les principaux chefs étaient Clarendon, Colepepper, lord Capell, lord Falkland lui-même, quoique ami plus chaud des libertés publiques, et qui comptait dans ses rangs presque tous les grands seigneurs qui n'étaient pas servilement dévoués à la cour.

Derrière eux s'avançait un second parti que j'appellerai le parti de la révolution politique : celui-là pensait que les anciennes garanties, les anciennes barrières légales avaient été et étaient insuffisantes ; qu'il y avait un grand changement, une révolution véritable à faire,

non pas dans les formes, mais dans la réalité du gouvernement ; qu'il fallait retirer au roi et à son conseil l'indépendance de leur pouvoir, et placer dans la chambre des Communes la prépondérance politique ; que le gouvernement proprement dit devait appartenir à cette assemblée et à ses chefs. Ce parti ne se rendait pas compte de ses idées, de ses intentions, aussi clairement, aussi systématiquement que je le fais ici ; mais c'était là le fond de ses doctrines, de ses tendances politiques. Au lieu de la souveraineté absolue du roi, de la monarchie pure, il croyait à la souveraineté de la chambre des Communes comme représentant le pays. Sous cette idée était cachée celle de la souveraineté du peuple ; idée dont le parti était fort loin de mesurer toute la portée et de vouloir toutes les conséquences, mais qui se présentait à lui et qu'il acceptait sous la forme de la souveraineté de la chambre des Communes.

Un parti religieux, celui des presbytériens, était étroitement uni au parti de la révolution politique. Les presbytériens voulaient faire dans l'Église une révolution analogue à celle que leurs alliés méditaient dans l'État. Ils voulaient faire gouverner l'Église par des assemblées, donner, à une hiérarchie d'assemblées engrenées les unes dans les autres, le pouvoir religieux, comme leurs alliés voulaient donner le pouvoir politique à la chambre des Communes. Seulement la révolution presbytérienne était plus hardie et plus complète, car elle tendait à changer la forme aussi bien que le fond du gouvernement de l'Église, tandis que le parti politique n'aspirait qu'à déplacer les influences, la prépondérance, et ne méditait, du reste, aucun bouleversement dans la forme des institutions.

Aussi les chefs du parti politique n'étaient-ils pas tous favorables à l'organisation presbytérienne de l'Église. Plusieurs d'entre eux, Hampden et Holles,

par exemple, auraient préféré, ce semble, un épiscopat modéré, réduit aux fonctions purement ecclésiastiques, et plus de liberté de conscience. Cependant ils se résignaient ; ils ne pouvaient guère se passer de leurs fanatiques alliés.

Un troisième parti demandait bien davantage : celui-là disait qu'il fallait changer à la fois le fond et la forme du gouvernement, que toute la constitution politique était vicieuse et fatale. Ce parti se séparait du passé de l'Angleterre, renonçait aux institutions, aux souvenirs nationaux, pour fonder un gouvernement nouveau, selon la pure théorie, telle du moins qu'il la concevait. Ce n'était pas même une simple révolution de gouvernement, mais une révolution sociale qu'il voulait accomplir. Le parti dont je viens de parler tout à l'heure, le parti de la révolution politique, voulait introduire de grands changements dans les relations du parlement avec la couronne ; il voulait étendre le pouvoir des chambres, surtout des Communes, leur donner la nomination aux grandes charges publiques, la direction suprême des affaires générales ; mais ses projets de réforme ne s'étendaient guère au delà. Il n'avait aucune idée de changer, par exemple, le système électoral, le système judiciaire, le système administratif et municipal du pays. Le parti républicain méditait tous ces changements, en proclamait la nécessité, voulait, en un mot, réformer non seulement les pouvoirs publics, mais les relations sociales et la distribution des droits privés.

Comme le précédent, ce parti se composait d'une portion religieuse et d'une portion politique. Dans la portion politique étaient les républicains proprement dits, les théoriciens, Ludlow, Harrington, Milton, etc. A côté d'eux se rangeaient des républicains de circonstance et d'intérêt, les principaux chefs de l'armée, Ireton, Cromwell, Lambert, plus ou moins sincères dans

leur premier élan, mais bientôt dominés et conduits par des vues personnelles et par les nécessités de leur situation. Autour d'eux se ralliaient le parti républicain religieux, toutes les sectes enthousiastes qui ne reconnaissaient d'autre pouvoir légitime que celui de Jésus-Christ, et qui, en attendant sa venue, voulaient le gouvernement de ses élus. A la suite du parti, enfin, un assez grand nombre de libertins subalternes et de rêveurs fanatiques se promettaient, les uns la licence, les autres l'égalité des biens, ou le suffrage universel.

En 1653, Messieurs, après douze ans de lutte, tous ces partis avaient successivement paru et échoué ; ils auraient dû le croire du moins, et le public en était convaincu. Le parti légal, promptement dépassé, avait vu l'ancienne constitution, les anciennes lois dédaignées, foulées aux pieds, et les innovations pénétrant de toutes parts. Le parti de la révolution politique voyait les formes parlementaires périr dans le nouvel usage qu'il en avait voulu faire ; il voyait, après douze ans de domination, la chambre des Communes réduite, par l'expulsion successive des royalistes et des presbytériens, à un très petit nombre de membres, méprisée, détestée du public, et incapable de gouverner. Le parti républicain semblait avoir mieux réussi ; il était en apparence resté le maître du terrain et du pouvoir ; la chambre des Communes ne comptait plus guère qu'une centaine de membres, tous républicains. Ils pouvaient se croire et se dire les maîtres du pays. Mais le pays refusait absolument de se laisser gouverner par eux ; ils ne pouvaient faire leur volonté nulle part : ils n'avaient aucune action sur l'armée ni sur le peuple. Aucun lien, aucune sûreté sociale ne subsistait plus ; la justice n'était pas rendue, ou si elle l'était, ce n'était pas la justice ; elle ne s'administrait que dans des intérêts de passion, de fortune, de parti. Et non

seulement il n'y avait pas de sûreté dans les relations des hommes, il n'y en avait pas même sur les grandes routes ; elles étaient couvertes de voleurs, de brigands ; l'anarchie matérielle, aussi bien que l'anarchie morale, éclatait de toutes parts ; la chambre des Communes et le conseil d'État républicain étaient sans force pour la réprimer.

Les trois grands partis de la révolution avaient donc été successivement appelés à la conduire, à gouverner le pays selon leur science et leur volonté, et ils ne l'avaient pu ; ils avaient tous les trois échoué complètement ; ils ne pouvaient plus rien. "Ce fut alors, dit Bossuet, qu'un homme se rencontra, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance" ; expression pleine d'erreur et que dément toute l'histoire. Jamais homme n'a plus laissé à la fortune que Cromwell ; jamais homme n'a plus hasardé, n'a marché plus témérairement, sans dessein, sans but, mais décidé à aller aussi loin que le porterait le sort. Une ambition sans limite, et une admirable habileté pour tirer de chaque jour, de chaque circonstance, quelque progrès nouveau, l'art de mettre la fortune à profit sans jamais prétendre la régler, c'est là Cromwell. Il lui est arrivé ce qui n'est arrivé peut-être à aucun autre homme de sa sorte ; il a suffi à toutes les phases, aux phases les plus diverses de la révolution ; il a été l'homme des premiers et des derniers temps : d'abord le meneur de l'insurrection, le fauteur de l'anarchie, le révolutionnaire le plus fougueux de l'Angleterre, ensuite l'homme de la réaction anti-révolutionnaire, l'homme du rétablissement de l'ordre, de la réorganisation sociale ; jouant ainsi à lui seul tous les rôles que, dans le cours des révolutions, se partagent les plus grands acteurs. On ne peut dire que Cromwell ait été Mirabeau ; il

manquait d'éloquence, et, quoique très actif, il n'obtint, dans les premières années du Long Parlement, aucun éclat. Mais il a été successivement Danton et Bonaparte. Il avait, plus que nul autre, contribué à renverser le pouvoir ; il le releva, parce que nul autre que lui ne le sut prendre et manier ; il fallait bien que quelqu'un gouvernât ; tous y échouaient : il y réussit. Ce fut là son titre. Une fois maître du gouvernement, cet homme, dont l'ambition s'était montrée si hardie et si insatiable, qui avait toujours marché poussant devant lui la fortune et décidé à ne s'arrêter jamais, déploya un bon sens, une prudence, une mesure dans l'appréciation du possible, qui dominaient ses plus violentes passions. Il avait un goût extrême de pouvoir absolu, et un ardent désir de mettre la couronne sur sa tête et dans sa famille. Il renonça à ce dernier dessein, dont il sut reconnaître à temps le péril ; et quant au pouvoir absolu, quoiqu'il l'exerçât en fait, il comprit toujours que le caractère de son temps était de n'en pas vouloir, que la révolution à laquelle il avait coopéré, et qu'il avait suivie dans toutes ses phases, avait été faite contre le despotisme, et que le vœu impérissable de l'Angleterre était d'être gouvernée par un parlement et dans les formes parlementaires. Lui-même alors, despote de goût et de fait, il entreprit d'avoir un parlement et de gouverner parlementairement. Il s'adressa successivement à tous les partis ; il essaya de faire un parlement avec les enthousiastes religieux, avec les républicains, avec les presbytériens, avec les officiers de l'armée. Il tenta toutes les voies pour constituer un parlement qui pût et voulût marcher avec lui. Il eut beau chercher ; tous les partis, une fois siégeant dans Westminster, voulaient lui arracher le pouvoir qu'il exerçait, et dominer à leur tour. Je ne dis pas que son intérêt, sa passion personnelle ne fût pas sa première pensée. Il

n'en est pas moins certain que, s'il avait abandonné le pouvoir, il eût été obligé de le reprendre le lendemain. Puritains ou royalistes, républicains ou officiers, nul autre que Cromwell n'était alors en état de gouverner avec quelque ordre et quelque justice. L'épreuve avait été faite. Il y avait impossibilité à laisser les parlements, c'est-à-dire les partis siégeant en parlement, prendre l'empire qu'ils ne pouvaient garder. Telle était la situation de Cromwell ; il gouvernait dans un système qu'il savait très bien n'être pas le vœu du pays ; il exerçait un pouvoir reconnu nécessaire, mais qui n'était accepté de personne. Aucun parti n'a regardé sa domination comme un gouvernement définitif. Les royalistes, les presbytériens, les républicains, l'armée elle-même, le parti qui semblait le plus dévoué à Cromwell, tous étaient convaincus que c'était un maître transitoire. Au fond, il n'a jamais régné sur les esprits ; il n'a jamais été qu'un pis-aller, une nécessité du moment. Le Protecteur, le maître absolu de l'Angleterre, a été toute sa vie obligé de faire des tours de force pour retenir le pouvoir ; aucun parti ne pouvait gouverner comme lui, mais aucun ne voulait de lui ; il fut constamment attaqué par tous à la fois.

A sa mort, les républicains seuls étaient en mesure de porter la main sur le pouvoir ; ils le firent et ne réussirent pas mieux qu'ils n'avaient déjà fait. Ce ne fut pas faute de confiance, du moins dans les fanatiques du parti. Une brochure de Milton, publiée à cette époque, et pleine de talent et de verve, est intitulée : *Un aisé et prompt moyen d'établir la république.* Vous voyez quel était l'aveuglement de ces hommes. Ils retombèrent bientôt dans cette impossibilité de gouverner qu'ils avaient déjà subie. Monk prit la conduite de l'événement qu'attendait toute l'Angleterre. La Restauration s'accomplit.

La Restauration des Stuarts a été en Angleterre un événement très national. Elle se présentait à la fois avec les mérites d'un gouvernement ancien, d'un gouvernement qui repose sur les traditions, sur les souvenirs du pays, et avec les avantages d'un gouvernement nouveau, dont on n'a pas fait la récente épreuve, dont on n'a pas subi naguère les fautes et le poids. L'ancienne monarchie était le seul système de gouvernement qui, depuis vingt ans, n'eût pas été décrié par son incapacité ou son mauvais succès. Ces deux causes rendirent la Restauration populaire ; elle n'eut contre elle que la queue des partis violents ; le public s'y rallia très sincèrement. C'était, dans l'opinion du pays, la seule chance, le seul moyen de gouvernement légal, c'est-à-dire de ce que le pays désirait avec le plus d'ardeur. Ce fut là aussi ce que promit la Restauration ; ce fut sous l'aspect de gouvernement légal qu'elle eut soin de se présenter.

Le premier parti royaliste qui prit, au retour de Charles II, le maniement des affaires, fut en effet le parti légal, représenté par son plus habile chef, le grand chancelier Clarendon. Vous savez que, de 1660 à 1667, Clarendon fut premier ministre, et l'influence dominante en Angleterre. Clarendon et ses amis reparurent avec leur ancien système, la souveraineté du roi, contenue dans les limites légales, réprimée, soit par les chambres en matière d'impôts, soit par les tribunaux en matière de droits privés et de libertés individuelles, mais possédant, quant au gouvernement proprement dit, une indépendance presque entière et la prépondérance la plus décisive, à l'exclusion ou même contre le vœu de la majorité des chambres, et notamment de la chambre des Communes ; du reste, assez de respect de l'ordre légal, assez de sollicitude

des intérêts du pays, un sentiment assez noble de sa dignité, une couleur morale grave et honorable, tel est le caractère de l'administration de Clarendon pendant sept années.

Mais les idées fondamentales sur lesquelles cette administration reposait, la souveraineté absolue du roi et le gouvernement placé hors de l'influence prépondérante des chambres, ces idées, dis-je, étaient vieilles et impuissantes. Malgré la réaction des premiers moments de la Restauration, vingt ans de domination parlementaire contre la royauté les avaient ruinées sans retour. Bientôt éclata dans le sein du parti royaliste un nouvel élément : des esprits libres, des roués, de mauvais sujets, qui participaient aux idées du temps, comprenaient que la force était dans les Communes, et, se souciant assez peu de l'ordre légal ou de la souveraineté absolue du roi, ne s'inquiétaient que du succès, et ne cherchaient partout que des moyens d'influence et de pouvoir. Ils formèrent un parti qui s'allia avec le parti national mécontent ; Clarendon fut renversé.

Alors arriva un nouveau système de gouvernement, celui de cette portion du parti royaliste que je viens de décrire : les roués, les libertins formèrent le ministère qu'on appela le ministère de la Cabale, et plusieurs des administrations qui lui succédèrent. Voici quel en fut le caractère. Aucune inquiétude des principes, ni des lois, ni des droits ; aucun souci de la justice et de la vérité ; on cherchait quels étaient les moyens de réussir dans chaque occasion : si le succès dépendait de l'influence des Communes, on abondait dans ce sens ; s'il fallait se jouer de la chambre des Communes, on s'en jouait, sauf à lui demander pardon le lendemain. On tentait un jour la corruption, un autre jour on flattait l'esprit national ; aucun soin des intérêts généraux du

pays, de sa dignité, de son honneur ; en un mot, un gouvernement profondément égoïste et immoral, étranger à toute doctrine, à toute vue publique, mais au fond, et dans la pratique des affaires, assez intelligent et assez libéral. C'est là le caractère de la Cabale, du ministère du comte de Danby, et de tout le gouvernement anglais de 1667 à 1679. Malgré son immoralité, malgré son dédain des principes et des intérêts véritables du pays, ce gouvernement fut moins odieux, moins impopulaire que ne l'avait été le ministère de Clarendon. Pourquoi ? Parce qu'il était bien plus de son temps, et comprenait mieux les sentiments du peuple, même en s'en jouant. Il n'était pas vieux et étranger, comme celui de Clarendon ; et quoiqu'il fît au pays beaucoup plus de mal, le pays s'en accommodait mieux.

Il arriva cependant un moment où la corruption, la servilité, le mépris des droits et de l'honneur public furent poussés à un tel point qu'on cessa de s'y résigner. Il y eut un soulèvement général contre le gouvernement des roués. Il s'était formé, dans le sein de la chambre des Communes, un parti qui s'appelait le parti du pays. Le roi se décida à appeler ses chefs dans le Conseil. Alors arrivèrent aux affaires lord Essex, fils de lord Capell, l'un des plus vertueux martyrs royalistes pendant la guerre civile, lord William Russell, et un homme qui, sans avoir aucune de leurs vertus, leur était supérieur en savoir-faire politique, lord Shaftesbury. Ainsi porté aux affaires, le parti national s'y montra incapable ; il ne sut pas s'emparer de la force morale du pays ; il ne sut ménager les intérêts, les habitudes, les préjugés ni du roi, ni de la cour, ni de tous les gens à qui il avait à faire. Il ne donna à personne, ni au peuple, ni au roi, une grande idée de son habileté et de son énergie. Après être resté assez peu de temps au pouvoir, il échoua. Les vertus

de quelques-uns de ses chefs, leur courage, la beauté de leur mort, les ont relevés dans l'histoire, et les ont justement placés dans un haut rang ; mais la capacité politique des meilleurs ne répondait point à leur vertu, et ils ne surent pas exercer le pouvoir qui n'avait pu les corrompre, ni faire triompher la cause pour laquelle ils surent mourir.

Cette tentative échouée, vous voyez où en était la Restauration anglaise ; elle avait, en quelque sorte, comme la révolution, essayé de tous les partis, de tous les ministères, du ministère légal, du ministère corrompu, du ministère national ; aucun n'avait réussi. Le pays et la cour se trouvaient dans une situation à peu près semblable à celle où s'était trouvée l'Angleterre en 1653, à la fin de la tourmente révolutionnaire. On eut recours aux mêmes expédients : ce que Cromwell avait fait au profit de la révolution, Charles II le fit au profit de sa couronne ; il rentra dans la carrière du pouvoir absolu.

Jacques II succède à son frère. Alors une seconde question vient s'ajouter à celle du pouvoir absolu, la question de la religion. Jacques II veut faire triompher le papisme en même temps que le despotisme. Voilà donc, comme à l'origine de la révolution, une lutte religieuse et une lutte politique engagées contre le gouvernement. On a beaucoup demandé ce qui serait arrivé si Guillaume III n'eût pas existé, et s'il ne fût pas venu avec ses Hollandais mettre fin à la querelle soulevée entre Jacques II et le peuple anglais. Je crois fermement que le même événement aurait été accompli. L'Angleterre tout entière, sauf un très petit parti, était ralliée à cette époque contre Jacques, et très certainement, sous une forme ou sous une autre, elle aurait fait la révolution de 1688. Mais cette crise arriva par des causes supérieures même à l'état intérieur de l'Angleterre. Elle fut européenne aussi bien

qu'anglaise. C'est ici que la révolution d'Angleterre se rattache, par les faits mêmes et indépendamment de l'influence qu'a pu exercer son exemple, au cours général de la civilisation européenne.

Pendant qu'en Angleterre éclatait la lutte que je viens de vous retracer, la lutte du pouvoir absolu contre la liberté religieuse et la liberté civile, une lutte du même genre s'engageait sur le continent, bien différente quant aux acteurs, quant aux formes, quant au théâtre, mais au fond la même et pour la même cause. La monarchie pure de Louis XIV tentait de devenir la monarchie universelle ; au moins elle donnait lieu de le craindre ; en fait, l'Europe le craignait. Il se fit une ligue en Europe, entre divers partis politiques, pour résister à cette tentative, et le chef de cette ligue fut le chef du parti de la liberté religieuse et de la liberté civile sur le continent, Guillaume, prince d'Orange. La république protestante de la Hollande, avec Guillaume pour chef, entreprit de résister à la monarchie absolue représentée et conduite par Louis XIV. Ce n'était pas de la liberté civile et religieuse dans l'intérieur des États, mais de leur indépendance extérieure qu'il s'agissait en apparence. Louis XIV et ses adversaires ne croyaient nullement débattre entre eux la question qui se débattait en Angleterre. La lutte se passait, non entre les partis, mais entre les États ; elle se faisait par la guerre et la diplomatie, non par des mouvements politiques et des révolutions. Mais, au fond, c'était la même question qui s'agitait.

Lors donc que Jacques II recommença en Angleterre le débat du pouvoir absolu et de la liberté, ce débat vint tomber au milieu de la lutte générale qui avait lieu en Europe entre Louis XIV et le prince d'Orange, représentants l'un et l'autre des deux grands systèmes aux prises sur l'Escaut comme sur la Tamise. La ligue

européenne était si forte contre Louis XIV qu'on y vit entrer, soit publiquement, soit d'une manière cachée, mais très réelle, des souverains à coup sûr très étrangers aux intérêts de la liberté civile et religieuse. L'empereur d'Allemagne, le pape Innocent XI soutenaient Guillaume III contre Louis XIV. Guillaume passa en Angleterre, moins pour servir les intérêts intérieurs anglais que pour attirer l'Angleterre tout entière dans la lutte contre Louis XIV. Il prit ce nouveau royaume comme une force nouvelle dont il avait besoin et dont son adversaire avait jusque-là disposé contre lui. Tant que Charles II et Jacques II avaient régné, l'Angleterre avait appartenu à Louis XIV ; c'était lui qui en avait disposé et l'avait presque constamment opposée à la Hollande. L'Angleterre fut arrachée au parti de la monarchie pure et universelle, pour devenir l'instrument et l'appui du parti de la liberté religieuse. C'est là le côté européen de la révolution de 1688 ; c'est par là qu'elle a pris place dans l'ensemble des événements de l'Europe, indépendamment du rôle qu'elle a joué par son exemple, et de l'influence qu'elle a exercée sur les esprits dans le siècle suivant.

Vous le voyez, Messieurs, comme je vous l'ai dit en commençant, le véritable sens, le caractère essentiel de cette révolution, c'est bien la tentative d'abolir le pouvoir absolu dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel. Ce fait se retrouve dans toutes les phases de la révolution, dans sa première période jusqu'à la Restauration, dans la seconde jusqu'à la crise de 1688, et soit qu'on la considère dans son développement intérieur ou dans ses rapports avec l'Europe en général.

Il nous reste à étudier, sur le continent, le même grand événement, la lutte de la monarchie pure et du libre examen, ou du moins ses causes et ses approches. Ce sera l'objet de notre prochaine et dernière réunion.

IV

Différence et ressemblance entre la marche de la civilisation de l'Angleterre et celle du continent.—Prépondérance de la France en Europe dans les XVIIe et XVIIIe siècles ;—au XVIIe siècle, par le gouvernement français ;—au XVIIIe, par le pays lui-même.—Du gouvernement de Louis XIV.—De ses guerres.—De sa diplomatie.—De son administration.—De sa législation.—Causes de sa prompte décadence.—De la France au XVIIIe siècle.—Caractères essentiels de la révolution philosophique.—Conclusion.

Messieurs,

J'ai essayé, dans notre dernière réunion, de déterminer le véritable caractère, le sens politique de la révolution d'Angleterre. Nous avons reconnu qu'elle fut le premier choc des deux grands faits auxquels était venue aboutir, dans le cours du XVIe siècle, toute la civilisation de l'Europe primitive, la monarchie pure d'un côté, et le libre examen de l'autre. Ces deux puissances en sont venues aux mains, pour la première fois, en Angleterre. On a voulu en induire une différence radicale entre l'état social de l'Angleterre et celui du continent ; on a prétendu qu'aucune comparaison n'était possible entre des pays de destinée si diverse ; on a affirmé que le peuple anglais avait vécu dans une sorte d'isolement moral analogue à son isolement matériel.

Il y a eu, il est vrai, entre la civilisation anglaise et la civilisation des États continentaux, une différence grave, et dont il importe de se bien rendre compte. Le développement des différents principes, des différents éléments de la société, s'est fait en Angleterre en

quelque sorte simultanément et de front, beaucoup plus du moins que sur le continent. L'ordre civil et l'ordre religieux, l'aristocratie, la démocratie, la royauté, les institutions locales et centrales, le développement moral et politique, ont marché et grandi ensemble, pêle-mêle pour ainsi dire, sinon avec une égale rapidité, du moins toujours à peu de distance les uns des autres. Sous le règne des Tudors, par exemple, au milieu des plus éclatants progrès de la monarchie pure, on voit le principe démocratique, le pouvoir populaire, percer et se fortifier presque en même temps. La révolution du XVIIe siècle éclate ; elle est à la fois religieuse et politique. L'aristocratie féodale n'y paraît que fort affaiblie, et avec tous les symptômes de la décadence : cependant elle est encore en état d'y conserver une place, d'y jouer un rôle important, et de se faire sa part dans les résultats. Il en est de même dans tout le cours de l'histoire d'Angleterre ; jamais aucun élément ancien ne périt complètement ; jamais aucun élément nouveau ne triomphe tout à fait ; jamais aucun principe spécial ne parvient à une domination exclusive. Il y a toujours développement simultané des différentes forces, transaction entre leurs prétentions et leurs intérêts.

Sur le continent, la marche de la civilisation a été moins complexe et moins complète. Les divers éléments de la société, l'ordre religieux, l'ordre civil, la monarchie, l'aristocratie, la démocratie, se sont développés non pas ensemble et de front, mais successivement. Chaque principe, chaque système a eu en quelque sorte son tour. Il y a tel siècle qui appartient, je ne voudrais pas dire exclusivement, ce serait trop, mais avec une prédominance très marquée, à l'aristocratie féodale, par exemple ; tel autre, au principe monarchique ; tel autre au principe démocratique. Comparez le moyen âge français avec le moyen âge

anglais, les XIe, XIIe et XIIIe siècles de notre histoire avec les siècles correspondants au delà de la Manche : vous trouverez en France, à cette époque, la féodalité presque absolument souveraine, la royauté et le principe démocratique à peu près nuls. Allez en Angleterre ; c'est bien l'aristocratie féodale qui domine ; mais la royauté et la démocratie ne laissent pas d'être fortes et importantes. La royauté triomphe en Angleterre sous Élisabeth, comme en France sous Louis XIV ; mais que de ménagements elle est contrainte de garder ! que de restrictions, tantôt aristocratiques, tantôt démocratiques, elle a à subir ! En Angleterre aussi, chaque système, chaque principe a eu son temps de force et de succès ; mais jamais aussi complètement, aussi exclusivement que sur le continent : le vainqueur a toujours été contraint de tolérer la présence de ses rivaux et de faire à chacun sa part.

A cette différence dans la marche des deux civilisations sont attachés des avantages et des inconvénients qui se manifestent en effet dans l'histoire des deux pays. Nul doute, par exemple, que ce développement simultané des divers éléments sociaux n'ait beaucoup contribué à faire arriver l'Angleterre, plus vite qu'aucun des États du continent, au but de toute société, c'est-à-dire à l'établissement d'un gouvernement à la fois régulier et libre. C'est précisément la nature du gouvernement de ménager tous les intérêts, toutes les forces, de les concilier, de les faire vivre et prospérer en commun : or, telle était d'avance, par le concours d'une multitude de causes, la disposition des divers éléments de la société anglaise : un gouvernement général et un peu régulier a donc eu là moins de peine à se constituer. De même l'essence de la liberté, c'est la manifestation et l'action simultanées de tous les intérêts, de tous les droits, de toutes les forces, de tous

les éléments sociaux. L'Angleterre en était donc plus près que la plupart des autres États. Par les mêmes causes, le bon sens national, l'intelligence des affaires publiques ont dû s'y former plus vite ; le bon sens politique consiste à savoir tenir compte de tous les faits, les apprécier, et faire à chacun sa part ; il a été en Angleterre une nécessité de l'état social, un résultat naturel du cours de la civilisation.

Dans les États du continent, en revanche, chaque système, chaque principe ayant eu son tour, ayant dominé d'une façon plus complète, plus exclusive, le développement s'est fait sur une plus grande échelle, avec plus de grandeur et d'éclat. La royauté et l'aristocratie féodale, par exemple, se sont produites sur la scène continentale avec plus de hardiesse, d'étendue, de liberté. Toutes les expériences politiques, pour ainsi dire, ont été plus larges et plus achevées. Il en est résulté que les idées politiques (je parle des idées générales, et non du bon sens appliqué à la conduite des affaires), que les idées, dis-je, les doctrines politiques se sont élevées plus haut et développées avec plus de vigueur rationnelle. Chaque système s'étant en quelque sorte présenté seul, étant resté longtemps sur la scène, on a pu le considérer dans son ensemble, remonter à ses premiers principes, descendre à ses dernières consequences, en démêler pleinement la théorie. Quiconque observera un peu attentivement le génie anglais sera frappé d'un double fait : d'une part, la sûreté du bon sens, l'habileté pratique ; d'autre part, l'absence d'idées générales et de hauteur d'esprit dans les questions théoriques. Soit qu'on ouvre un ouvrage anglais d'histoire, ou de jurisprudence, ou sur toute autre matière, il est rare qu'on y trouve la grande raison des choses, la raison fondamentale. En toutes choses, et notamment dans les sciences politiques, la

doctrine pure, la philosophie, la science proprement dite, ont beaucoup plus prospéré sur le continent qu'en Angleterre ; leurs élans du moins ont été plus puissants et plus hardis. Et l'on ne peut douter que le caractère différent du développement de la civilisation dans les deux pays n'ait grandement contribué à ce résultat.

Du reste, quoi qu'on puisse penser des inconvénients ou des avantages qu'a entraînés cette différence, elle est un fait réel, incontestable, et le fait qui distingue le plus profondément l'Angleterre du continent. Mais de ce que les divers principes, les divers éléments sociaux se sont développés là plus simultanément, ici plus successivement, il ne s'ensuit point qu'au fond la route et le but n'aient pas été les mêmes. Considérés dans leur ensemble, le continent et l'Angleterre ont parcouru les mêmes grandes phases de civilisation ; les événements y ont suivi le même cours ; les mêmes causes y ont amené les mêmes effets. Vous avez pu vous en convaincre dans le tableau que j'ai mis sous vos yeux ; vous le reconnaîtrez également en étudiant les XVIIe et XVIIIe siècles. Le développement du libre examen et celui de la monarchie pure, presque simultanés en Angleterre, se sont accomplis sur le continent à d'assez longs intervalles ; mais ils se sont accomplis, et les deux puissances, après avoir successivement dominé avec éclat, en sont également venues aux mains. La marche générale des deux sociétés a donc, à tout prendre, été la même ; et quoique les différences soient réelles, la ressemblance est encore plus profonde. Un rapide tableau des temps modernes ne vous laissera aucun doute à ce sujet.

Dès qu'on jette un coup d'œil sur l'histoire de l'Europe dans les XVIIe et XVIIIe siècles, il est impossible de ne pas reconnaître que la France marche à la tête de la civilisation européenne.

Le principe de la monarchie pure, de la royauté absolue, avait dominé en Espagne sous Charles-Quint et Philippe II, avant de se développer en France sous Louis XIV. De même le principe du libre examen avait régné en Angleterre au XVIIe siècle, avant de se développer en France au XVIIIe. Cependant la monarchie pure n'était pas partie d'Espagne, ni le libre examen d'Angleterre, pour envahir l'Europe. Les deux principes, les deux systèmes demeuraient en quelque sorte confinés dans les pays où ils avaient éclaté. Il a fallu qu'ils passassent par la France pour étendre leurs conquêtes ; il a fallu que la monarchie pure et la liberté d'examen devinssent françaises pour devenir européennes. Ce caractère expansif de la civilisation française, ce génie social de la France qui s'est produit à toutes les époques, a donc brillé surtout à celle dont nous nous occupons en ce moment. Je n'insisterai point sur ce fait ; je ne m'en prévaux que pour y puiser le droit de renfermer en France le tableau de la civilisation européenne moderne. Il y a eu sans doute, entre la civilisation française à cette époque et celle des autres États de l'Europe, des différences dont il faudrait tenir grand compte, si j'avais aujourd'hui la prétention d'en exposer vraiment l'histoire ; mais je vais si vite que je suis obligé d'omettre, pour ainsi dire, des peuples et des siècles. J'aime mieux concentrer un moment votre attention sur le cours de la civilisation française, image imparfaite, et pourtant image du cours général des choses en Europe.

L'influence de la France en Europe se présente, dans les XVIIe et XVIIIe siècles, sous des aspects très différents. Dans le premier, c'est le gouvernement qui agit sur l'Europe, qui marche à la tête de la civilisation générale. Dans le second, ce n'est plus au gouverne-

ment français, c'est à la société française, à la France elle-même qu'appartient la prépondérance. C'est d'abord Louis XIV et sa cour, ensuite la France et son opinion, qui gouvernent les esprits, qui attirent les regards. Il y a eu, dans le XVII[e] siècle, des peuples qui, comme peuples, ont paru plus avant sur la scène, ont pris plus de part aux événements que le peuple français. Ainsi, pendant la guerre de Trente ans, la nation allemande, dans la révolution d'Angleterre, le peuple anglais, ont joué dans leur propre destinée un bien plus grand rôle que les Français ne jouaient à cette époque dans la leur. Au XVIII[e] siècle pareillement, il y a eu des gouvernements plus forts, plus considérés, plus redoutés que le gouvernement français. Nul doute que Frédéric II, Catherine II, Marie-Thérèse, n'eussent en Europe plus d'activité et de poids que Louis XV. Cependant, aux deux époques, c'est la France qui est à la tête de la civilisation européenne, d'abord par son gouvernement, ensuite par elle-même, tantôt par l'action politique de ses maîtres, tantôt par son propre développement intellectuel.

Pour bien comprendre l'influence dominante dans le cours de la civilisation en France, et par conséquent en Europe, il faut donc étudier au XVII[e] siècle le gouvernement français, au XVIII[e] siècle la société française. Il faut changer de terrain et de spectacle, à mesure que le temps change la scène et les acteurs.

Quand on s'occupe du gouvernement de Louis XIV, quand on essaie d'apprécier les causes de sa puissance et de son influence en Europe, on ne parle guère que de son éclat, de ses conquêtes, de sa magnificence, de la gloire littéraire de son temps. C'est aux causes extérieures qu'on s'adresse, et qu'on attribue la prépondérance européenne du gouvernement français.

Cette prépondérance a eu, je crois, des bases plus profondes, des motifs plus sérieux. Il ne faut pas croire que ce soit uniquement par des victoires, par des fêtes, ni même par les chefs-d'œuvre du génie, que Louis XIV et son gouvernement aient joué à cette époque le rôle qu'on ne peut leur contester.

Vous avez tous entendu parler de l'effet que fit en France le gouvernement consulaire, et de l'état où il avait trouvé notre pays. Au dehors, l'invasion étrangère imminente, de continuels désastres dans nos armées ; au dedans, la dissolution presque complète du pouvoir et du peuple ; point de revenus, point d'ordre public ; en un mot, une société battue, humiliée, désorganisée, telle était la France à l'avènement du gouvernement consulaire. Qui ne sait la prodigieuse et heureuse activité de ce gouvernement, cette activité qui en peu de temps assura l'indépendance du territoire, releva l'honneur national, réorganisa l'administration, remania la législation, fit renaître en quelque sorte la société sous la main du pouvoir ?

Eh bien ! Messieurs, le gouvernement de Louis XIV, quand il a commencé, a fait pour la France quelque chose d'analogue ; avec de grandes différences de temps, de procédés, de formes, il a poursuivi et atteint à peu près les mêmes résultats.

Rappelez-vous l'état où la France était tombée après le gouvernement du cardinal de Richelieu et pendant la minorité de Louis XIV : les armées espagnoles toujours sur les frontières, quelquefois dans l'intérieur ; le danger continuel d'une invasion ; les dissensions intérieures poussées au comble, la guerre civile, le gouvernement faible et décrié, au dedans comme au dehors. La société était dans un état moins violent peut-être, mais cependant assez analogue au nôtre, avant le 18 brumaire. C'est de cet état que le gouvernement de

Louis XIV a tiré la France. Ses premières victoires ont fait l'effet de la victoire de Marengo : elles ont assuré le territoire et relevé l'honneur national. Je vais considérer ce gouvernement sous ses principaux aspects, dans ses guerres, dans ses relations extérieures, dans son administration, dans sa législation ; et vous verrez, je crois, que la comparaison dont je parle, et à laquelle je ne voudrais pas attacher une importance puérile (je fais assez peu de cas des comparaisons historiques), vous verrez, dis-je, que cette comparaison a un fond réel, et que je suis en droit de m'en servir.

Parlons d'abord des guerres de Louis XIV. Les guerres de l'Europe ont été dans l'origine de grands mouvements de peuples : poussées par le besoin, la fantaisie ou toute autre cause, des populations entières, tantôt nombreuses, tantôt de simples bandes, se transportaient d'un territoire dans un autre. C'est là le caractère général des guerres européennes jusqu'après les croisades, à la fin du XIIIe siècle.

Alors commence un autre genre de guerres presque aussi différentes des guerres modernes : ce sont des guerres lointaines, entreprises non plus par les peuples, mais par les gouvernements, qui vont, à la tête de leurs armées, chercher au loin des États et des aventures. Ils quittent leur pays, ils abandonnent leur propre territoire, et s'enfoncent, les uns en Allemagne, les autres en Italie, d'autres en Afrique, sans autres motifs que leur fantaisie personnelle. Presque toutes les guerres du XVe et même d'une partie du XVIe siècle sont de cette nature. Quel intérêt, je ne parle pas d'un intérêt légitime, mais quel motif seulement avait la France à ce que Charles VIII possédât le royaume de Naples ? Évidemment c'était une guerre qui n'était dictée par aucune considération politique : le roi croyait avoir des droits personnels sur le royaume de Naples,

et dans un but personnel, pour satisfaire son désir personnel, il allait entreprendre la conquête d'un pays éloigné, qui ne s'adaptait nullement aux convenances territoriales de son royaume, qui ne faisait au contraire que compromettre au dehors sa force, au dedans son repos. Il en est de même de l'expédition de Charles-Quint en Afrique. La dernière guerre de ce genre est l'expédition de Charles XII contre la Russie. Les guerres de Louis XIV n'ont point eu ce caractère ; ce sont les guerres d'un gouvernement régulier, fixé au centre de ses États, travaillant à conquérir autour de lui, à étendre ou à consolider son territoire ; en un mot, des guerres politiques. Elles peuvent être justes ou injustes ; elles peuvent avoir coûté trop cher à la France ; il y a mille considérations à développer contre leur moralité ou leur excès ; mais en fait elles portent un caractère incomparablement plus rationnel que les guerres antérieures. Ce ne sont plus des fantaisies ni des aventures ; elles sont dictées par des motifs sérieux : c'est telle limite naturelle qu'on veut atteindre, telle population qui parle la même langue et qu'on veut s'adjoindre, tel point de défense qu'il faut acquérir contre une puissance voisine. Sans doute l'ambition personnelle s'y mêle ; mais examinez l'une après l'autre les guerres de Louis XIV, celles surtout de la première partie de son règne, vous leur trouverez des motifs vraiment politiques ; vous les verrez conçues dans un intérêt français, dans l'intérêt de la puissance ou de la sûreté du pays.

Les résultats ont mis le fait en évidence. La France d'aujourd'hui est encore, à beaucoup d'égards, telle que les guerres de Louis XIV l'ont faite. Il y a des conquêtes sensées, comme des conquêtes insensées : Louis XIV en a fait de sensées ; ses entreprises n'ont point ce caractère de déraison, de caprice, jusque-là si

général ; une politique sinon toujours juste et sage, du moins habile, y a présidé.

Si je passe des guerres de Louis XIV à ses relations avec les États étrangers, à sa diplomatie proprement dite, je trouve un résultat analogue. J'ai insisté, Messieurs, sur la naissance de la diplomatie en Europe à la fin du XV[e] siècle. J'ai essayé de montrer comment les relations des gouvernements et des États entre eux, jusqu'alors accidentelles, rares, courtes, étaient devenues à cette époque plus régulières et plus longues ; comment elles avaient pris un caractère de grand intérêt public ; comment, en un mot, à la fin du XV[e] et dans la première moitié du XVI[e] siècle, la diplomatie était venue jouer un rôle immense dans les événements. Cependant, jusqu'au XVII[e] siècle, elle n'avait pas été, à vrai dire, systématique ; elle n'avait pas amené de longues alliances, de grandes combinaisons, surtout des combinaisons durables, dirigées d'après des principes fixes, dans un but constant, avec cet esprit de suite enfin qui est le véritable caractère des gouvernements établis. Pendant le cours de la révolution religieuse, les relations extérieures des États avaient été presque complètement sous l'empire de l'intérêt religieux ; la ligue protestante et la ligue catholique s'étaient partagé l'Europe. C'est au XVII[e] siècle, après le traité de Westphalie, sous l'influence du gouvernement de Louis XIV, que la diplomatie change de caractère. D'une part, elle échappe à l'influence exclusive du principe religieux ; les alliances, les combinaisons politiques se font par d'autres considérations. En même temps elle devient beaucoup plus systématique, plus régulière, et dirigée toujours vers un certain but, d'après des principes permanents. La naissance régulière du système de l'équilibre en Europe appartient à cette époque. C'est sous le gouvernement de Louis XIV que

ce système, avec toutes les considérations qui s'y rattachent, a vraiment pris possession de la politique européenne. Quand on recherche quelle a été à ce sujet l'idée générale, le principe dominant de la politique de Louis XIV, voici, je crois, ce qu'on découvre.

Je vous ai parlé de la grande lutte qui s'engagea en Europe entre la monarchie pure de Louis XIV, prétendant à devenir la monarchie universelle, et la liberté civile et religieuse, l'indépendance des États, sous le commandement du prince d'Orange, de Guillaume III. Vous avez vu que le grand fait de l'Europe à cette époque, c'est le partage de toutes les puissances sous ces deux bannières. Mais ce fait, Messieurs, on ne s'en rendait point compte alors comme je l'explique aujourd'hui ; il était caché, ignoré, même de ceux qui l'accomplissaient ; le système de la monarchie pure réprimé, la liberté civile et religieuse consacrée, tel devait être au fond le résultat de la résistance de la Hollande et de ses alliés à Louis XIV : mais la question n'était pas ainsi ouvertement posée entre le pouvoir absolu et la liberté. On a beaucoup dit que la propagation du pouvoir absolu avait été le principe dominant de la diplomatie de Louis XIV ; je ne le crois pas. Cette considération n'a joué un grand rôle dans sa politique que tard, dans sa vieillesse. La puissance de la France, sa prépondérance en Europe, l'abaissement des puissances rivales, en un mot, l'intérêt politique de l'État, la force de l'État, c'est là le but auquel Louis XIV a constamment tendu, soit qu'il ait lutté contre l'Espagne, l'empereur d'Allemagne, ou l'Angleterre ; il a beaucoup moins agi en vue de la propagation du pouvoir absolu que par un désir de puissance et d'agrandissement de la France et de son gouvernement. Parmi beaucoup de preuves, en

voici une qui émane de Louis XIV lui-même. On trouve dans ses Mémoires, à l'année 1666, s'il m'en souvient bien, une note conçue à peu près en ces termes :

"J'ai eu ce matin une conversation avec M. de Sidney, gentilhomme anglais, qui m'a entretenu de la possibilité de ranimer le parti républicain en Angleterre. M. de Sidney m'a demandé pour cela 400,000 livres. Je lui ai dit que je ne pouvais en donner que 200,000. Il m'a engagé à faire venir de Suisse un autre gentilhomme anglais, qui s'appelle M. de Ludlow, et à causer avec lui du même dessein."

On trouve, en effet, dans les Mémoires de Ludlow, vers la même date, un paragraphe dont le sens est :

"J'ai reçu du gouvernement français une invitation de me rendre à Paris, pour parler des affaires de mon pays ; mais je me défie de ce gouvernement."

Et Ludlow, en effet, resta en Suisse.

Vous voyez que l'affaiblissement du pouvoir royal en Angleterre était à cette époque le but de Louis XIV. Il fomentait des dissensions intérieures, il travaillait à ressusciter le parti républicain, pour empêcher que Charles II ne devînt trop puissant dans son pays. Dans le cours de l'ambassade de Barillon en Angleterre, le même fait se reproduit sans cesse. Toutes les fois que l'autorité de Charles II paraît prendre le dessus, que le parti national est sur le point d'être écrasé, l'ambassadeur français porte son influence de ce côté, donne de l'argent aux chefs de l'opposition, lutte, en un mot, contre le pouvoir absolu, dès que c'est là le moyen d'affaiblir une puissance rivale de la France. Toutes les fois que vous regarderez attentivement à la conduite des relations extérieures sous Louis XIV, c'est là le fait dont vous serez frappés.

Vous le serez aussi de la capacité, de l'habileté de

la diplomatie française à cette époque. Les noms de MM. de Torcy, d'Avaux, de Bonrepos, sont connus de tous les hommes instruits. Quand on compare les dépêches, les mémoires, le savoir-faire, la conduite de ces conseillers de Louis XIV avec celle des négociateurs espagnols, portugais, allemands, on est frappé de la supériorité des ministres français ; non seulement de leur sérieuse activité, de leur application aux affaires, mais de leur liberté d'esprit : ces courtisans d'un roi absolu jugent les événements extérieurs, les partis, les besoins de la liberté, les révolutions populaires, beaucoup mieux que la plupart des Anglais mêmes de cette époque. Il n'y a de diplomatie en Europe au XVIIe siècle, qui paraisse égale à la diplomatie française, que la diplomatie hollandaise. Les ministres de Jean de Witt et de Guillaume d'Orange, de ces illustres chefs du parti de la liberté civile et religieuse, sont les seuls qui paraissent en état de lutter contre les serviteurs du grand roi absolu.

Vous le voyez, Messieurs, soit qu'on considère les guerres de Louis XIV, ou ses relations diplomatiques, on arrive aux mêmes résultats. On conçoit comment un gouvernement qui conduisait de la sorte ses guerres et ses négociations devait prendre en Europe une grande consistance, et s'y présenter non seulement comme redoutable, mais comme habile et imposant.

Portons nos regards dans l'intérieur de la France, sur l'administration et la législation de Louis XIV ; nous y trouverons de nouvelles explications de la force et de l'éclat de son gouvernement.

Il est difficile de déterminer avec quelque précision ce qu'on doit entendre par l'administration dans le gouvernement d'un État. Cependant, quand on essaie de se rendre compte de ce fait, on reconnaît, je crois, que, sous le point de vue le plus général, l'adminis-

tration consiste dans un ensemble de moyens destinés à faire arriver le plus promptement, le plus sûrement possible, la volonté du pouvoir central dans toutes les parties de la société, et à faire remonter vers le pouvoir central, sous les mêmes conditions, les forces de la société, soit en hommes, soit en argent. C'est là, si je ne me trompe, le véritable but, le caractère dominant de l'administration. On voit, d'après cela, que, dans les temps où il est surtout nécessaire d'établir de l'unité et de l'ordre dans la société, l'administration est le grand moyen d'y parvenir, de rapprocher, de cimenter, d'unir des éléments incohérents, épars. Telle a été l'œuvre, en effet, de l'administration de Louis XIV. Jusqu'à lui, il n'y avait rien eu de plus difficile, en France comme dans le reste de l'Europe, que de faire pénétrer l'action du pouvoir central dans toutes les parties de la société, et de recueillir dans le sein du pouvoir central les moyens de force de la société. C'est à cela que Louis XIV a travaillé et réussi jusqu'à un certain point, incomparablement mieux du moins que les gouvernements précédents. Je ne puis entrer dans aucun détail; mais parcourez les services publics de tout genre, les impôts, les routes, l'industrie, l'administration militaire, tous les établissements qui appartiennent à une branche d'administration quelconque; il n'y en a presque aucun dont vous ne trouviez, soit l'origine, soit le développement, soit la grande amélioration, sous le règne de Louis XIV. C'est comme administrateurs que les plus grands hommes de son temps, Colbert, Louvois, ont déployé leur génie et exercé leur ministère. Ce fut par là que son gouvernement acquit une généralité, un aplomb, une consistance qui manquaient, autour de lui, à tous les gouvernements européens.

Sous le point de vue législatif, ce règne vous offrira

le même fait. Je reviens à la comparaison dont j'ai parlé en commençant, à l'activité législative du gouvernement consulaire, à son prodigieux travail de revision, de refonte générale des lois. Un travail du même genre a eu lieu sous Louis XIV. Les grandes ordonnances qu'il promulgua, l'ordonnance criminelle, les ordonnances de procédure, du commerce, de la marine, des eaux et forêts, sont des codes véritables qui ont été faits de la même manière que nos Codes, discutés dans l'intérieur du Conseil d'État, quelques-uns sous la présidence de Lamoignon. Si nous voulions la considérer en elle-même, nous aurions beaucoup à dire contre la législation de Louis XIV ; elle est pleine de vices qui éclatent aujourd'hui, et que personne ne peut contester ; elle n'a point été conçue dans l'intérêt de la vraie justice et de la liberté, mais dans un intérêt d'ordre public, pour donner aux lois plus de régularité et de fixité. Mais cela seul était alors un grand progrès ; et l'on ne peut douter que les ordonnances de Louis XIV, très supérieures à l'état antérieur, n'aient puissamment contribué à faire avancer la société française dans la carrière de la civilisation.

Vous voyez, Messieurs, que, sous quelque point de vue que nous envisagions ce gouvernement, nous découvrons bientôt les sources de sa force et de son influence. C'est, à vrai dire, le premier gouvernement qui se soit présenté aux regards de l'Europe comme un pouvoir sûr de son fait, qui n'eût pas à disputer son existence à des ennemis intérieurs, tranquille sur son territoire, avec son peuple, et s'inquiétant uniquement de gouverner. Tous les gouvernements européens avaient été jusque-là sans cesse jetés dans des guerres qui leur ôtaient toute sécurité comme tout loisir, ou tellement assiégés de partis et d'ennemis intérieurs qu'ils passaient leur temps à combattre pour leur vie.

Le gouvernement de Louis XIV a paru le premier uniquement appliqué à faire ses affaires, comme un pouvoir à la fois définitif et progressif, qui ne craint pas d'innover parce qu'il compte sur l'avenir. Il y a eu, en effet, très peu de gouvernements aussi novateurs que celui-là : comparez-le à un gouvernement de même nature, à la monarchie pure de Philippe II en Espagne ; elle était plus absolue que celle de Louis XIV, et pourtant bien moins régulière et moins tranquille. Comment Philippe II était-il parvenu, d'ailleurs, à établir en Espagne le pouvoir absolu ? En étouffant toute activité du pays, en se refusant à toute espèce d'amélioration, en rendant l'état de l'Espagne complètement stationnaire. Le gouvernement de Louis XIV, au contraire, s'est montré actif dans toutes sortes d'innovations, favorable au progrès des lettres, des arts, de la richesse, de la civilisation, en un mot. Ce sont là les véritables causes de sa prépondérance en Europe ; prépondérance telle qu'il a été sur le continent, pendant tout le XVIIe siècle, non seulement pour les souverains, mais pour les peuples mêmes, le type des gouvernements.

Maintenant on se demande, et il est impossible de ne pas se demander, comment un pouvoir si éclatant, si bien établi, à en juger par ce que je viens de mettre sous vos yeux, on se demande, dis-je, comment ce pouvoir est tombé si vite dans une telle décadence ; comment, après avoir joué un tel rôle en Europe, il est devenu, dans le siècle suivant, si inconsistant, si faible, si peu considéré. Le fait est incontestable. Dans le XVIIe siècle, le gouvernement français est à la tête de la civilisation européenne ; dans le XVIIIe siècle, il disparaît : c'est la société française, séparée de son gouvernement, souvent même dressée contre lui, qui précède et guide dans ses progrès le monde européen.

C'est ici que nous retrouvons le vice incorrigible et

l'effet infaillible du pouvoir absolu. Je n'entrerai dans aucun détail sur les fautes du gouvernement de Louis XIV ; il en a commis de grandes : je ne parlerai ni de la guerre de la succession d'Espagne, ni de la révocation de l'édit de Nantes, ni des dépenses excessives, ni de beaucoup d'autres mesures fatales qui ont compromis sa fortune. J'accepterai les mérites de ce gouvernement tels que je viens de les montrer. Je conviendrai qu'il n'y a jamais eu peut-être de pouvoir absolu plus complètement avoué de son siècle et de son peuple, ni qui ait rendu de plus réels services à la civilisation de son pays, et de l'Europe en général. Eh bien ! Messieurs, par cela seul que ce gouvernement n'avait pas d'autre principe que le pouvoir absolu, ne reposait que sur cette base, sa décadence a été subite et méritée. Ce qui manquait essentiellement à la France de Louis XIV, c'étaient des institutions, des forces politiques subsistant par elles-mêmes, capables d'action spontanée et de résistance. Les anciennes institutions françaises, si tant est qu'elles méritent ce nom, ne subsistaient plus ; Louis XIV acheva de les détruire. Il n'eut garde de chercher à les remplacer par des institutions nouvelles ; elles l'auraient gêné ; il ne voulait pas être gêné. La volonté et l'action du pouvoir central, c'est là tout ce qui paraît avec éclat à cette époque. Le gouvernement de Louis XIV est un grand fait, un fait puissant et brillant, mais sans racines. Les institutions libres sont une garantie non seulement de la sagesse des gouvernements, mais encore de leur durée. Il n'y a pas de système qui puisse durer autrement que par des institutions. Là où le pouvoir absolu a duré, c'est qu'il s'est appuyé sur des institutions véritables, tantôt sur la division de la société en castes fortement séparées, tantôt sur un système d'institutions religieuses. Sous le règne de

Louis XIV, les institutions ont manqué au pouvoir ainsi qu'à la liberté. Rien en France, à cette époque, ne garantissait ni le pays contre l'action illégitime du gouvernement, ni le gouvernement lui-même contre l'action inévitable du temps. Aussi le gouvernement assista à sa propre décadence. Ce n'est pas Louis XIV seul qui a vieilli, qui s'est trouvé faible à la fin de son règne: c'est le pouvoir absolu tout entier. La monarchie pure était aussi usée en 1712 que le monarque lui-même : et le mal était d'autant plus grave que Louis XIV avait aboli les mœurs aussi bien que les institutions politiques. Il n'y a pas de mœurs politiques sans indépendance. Celui-là seul qui se sent fort par lui-même est toujours capable, soit de servir le pouvoir, soit de le combattre. Les caractères énergiques disparaissent avec les situations indépendantes, et la fierté des âmes naît de la sécurité des droits.

Voici donc, à vrai dire, l'état dans lequel Louis XIV a laissé la France et le pouvoir : une société en grand développement de richesse, de force, d'activité intellectuelle en tout genre ; et à côté de cette société en progrès, un gouvernement essentiellement stationnaire, n'ayant aucun moyen de se renouveler, de s'adapter au mouvement de son peuple ; voué, après un demi-siècle de grand éclat, à l'immobilité et à la faiblesse, et déjà tombé, du vivant de son fondateur, dans une décadence qui ressemblait presque à la dissolution. C'est la situation où s'est trouvée la France au sortir du XVIIe siècle, et qui a imprimé à l'époque suivante une direction et un caractère si différents.

Que l'élan de l'esprit humain, que le libre examen soit le trait dominant, le fait essentiel du XVIIIe siècle, ce n'est pas la peine de le dire. Je ne puis prétendre, dans le court espace de temps qui me reste, à suivre devant vous toutes les phases de la grande révolution

morale qui s'est alors accomplie. Je ne voudrais pas cependant vous quitter sans avoir appelé votre attention sur quelques traits trop peu remarqués.

Le premier, celui qui me frappe d'abord et que je viens déjà d'indiquer, c'est la disparition à peu près complète du gouvernement dans le cours du XVIIIe siècle, et l'apparition de l'esprit humain comme principal et presque seul acteur. Excepté en ce qui touche les relations extérieures sous le ministère du duc de Choiseul, et dans quelques grandes concessions faites à la direction générale des esprits, par exemple dans la guerre d'Amérique, excepté, dis-je, dans quelques événements de ce genre, il n'y a jamais eu peut-être un gouvernement aussi inactif, aussi apathique, aussi inerte que le gouvernement français de ce temps. A la place de ce gouvernement si actif, si ambitieux, de Louis XIV, qui était partout, se mettait à la tête de tout, vous avez un pouvoir qui ne travaille qu'à s'effacer, à se tenir à l'écart, tant il se sent faible et compromis. L'activité, l'ambition ont passé du côté du pays. C'est le pays qui, par son opinion, par son mouvement intellectuel, se mêle de tout, intervient dans tout, possède seul enfin l'autorité morale, qui est la véritable autorité.

Un second caractère qui me frappe dans l'état de l'esprit humain au XVIIIe siècle, c'est l'universalité du libre examen. Jusque-là, et particulièrement au XVIe siècle, le libre examen s'était exercé dans un champ limité, spécial; il avait eu pour objet tantôt les questions religieuses, quelquefois les questions religieuses et les questions politiques ensemble; mais ses prétentions ne s'étendaient pas à tout. Dans le XVIIIe siècle, au contraire, le caractère du libre examen, c'est l'universalité; la religion, la politique, la pure philosophie, l'homme et la société, la nature morale

et matérielle, tout devient à la fois un sujet d'étude, de doute, de système; les anciennes sciences sont bouleversées, les sciences nouvelles s'élèvent. C'est un mouvement qui se porte en tous sens, quoique émané d'une seule et même impulsion.

Ce mouvement a de plus un caractère singulier, et qui ne s'est peut-être pas rencontré une seconde fois dans l'histoire du monde : c'est d'être purement spéculatif. Jusque-là, dans toutes les grandes révolutions humaines, l'action s'était promptement mêlée à la spéculation. Ainsi, au XVI[e] siècle, la révolution religieuse avait commencé par des idées, par des discussions purement intellectuelles; mais elle avait presque aussitôt abouti à des événements. Les chefs des partis intellectuels étaient très promptement devenus des chefs de partis politiques; les réalités de la vie s'étaient mêlées aux travaux de l'intelligence. Il en était arrivé ainsi au XVII[e] siècle, dans la révolution d'Angleterre. En France, au XVIII[e] siècle, vous voyez l'esprit humain s'exercer sur toutes choses, sur les idées qui se rattachaient aux intérêts réels de la vie et devaient avoir sur les faits la plus prompte et la plus puissante influence. Et cependant les meneurs, les acteurs de ces grands débats restent étrangers à toute espèce d'activité pratique, purs spéculateurs qui observent, jugent et parlent sans jamais intervenir dans les événements. A aucune époque le gouvernement des faits, des réalités extérieures, n'a été aussi complètement distinct du gouvernement des esprits. La séparation de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel n'a été réelle en Europe qu'au XVIII[e] siècle. Pour la première fois peut-être, l'ordre spirituel s'est développé tout à fait à part de l'ordre temporel. Fait très grave, et qui a exercé une prodigieuse influence sur le cours des événements. Il a donné aux idées du temps un

singulier caractère d'ambition et d'inexpérience ; jamais la philosophie n'a plus aspiré à régir le monde et ne lui a été plus étrangère. Il a bien fallu un jour en venir au fait ; il a bien fallu que le mouvement intellectuel passât dans les événements extérieurs ; et comme ils avaient été totalement séparés, la rencontre a été plus difficile et le choc plus violent.

Comment s'étonner maintenant d'un autre caractère de l'état de l'esprit humain à cette époque, je veux dire sa prodigieuse hardiesse ? Jusque-là sa plus grande activité avait toujours été contenue par certaines barrières ; l'homme avait vécu au milieu de faits dont quelques-uns lui inspiraient de la considération, et réprimaient jusqu'à un certain point son mouvement. Au XVIIIe siècle, je serais, en vérité, embarrassé de dire quels étaient les faits extérieurs que respectait l'esprit humain, qui exerçaient sur lui quelque empire : il avait l'état social tout entier en haine ou en mépris. Il en conclut qu'il était appelé à réformer toutes choses ; il en vint à se considérer lui-même comme une espèce de créateur : institutions, opinions, mœurs, la société et l'homme lui-même, tout parut à refaire, et la raison humaine se chargea de l'entreprise. Jamais pareille audace lui était-elle venue en pensée ?

Voilà, Messieurs, la puissance qui, dans le cours du XVIIIe siècle, s'est trouvée en face de ce qui restait du gouvernement de Louis XIV. Vous comprenez qu'il était impossible que le choc n'eût pas lieu entre ces deux forces si inégales. Le fait dominant de la révolution d'Angleterre, la lutte du libre examen et de la monarchie pure, devait donc aussi éclater en France. Sans doute les différences étaient grandes et devaient se reproduire dans les résultats ; mais, au fond, la situation générale était pareille, et l'événement définitif a le même sens.

Je n'ai garde, Messieurs, de prétendre en exposer ici les infinies conséquences. Je touche au terme de ces réunions : il faut que je m'arrête. Je veux seulement, avant de vous quitter, appeler votre attention sur le fait le plus grave, et, à mon avis, le plus instructif qui se révèle à nous dans ce grand spectacle. C'est le péril, le mal, le vice insurmontable du pouvoir absolu, quel qu'il soit, quelque nom qu'il porte et dans quelque but qu'il s'exerce. Vous avez vu le gouvernement de Louis XIV périr presque par cette seule cause. Eh bien ! Messieurs, la puissance qui lui a succédé, l'esprit humain, véritable souverain du XVIIIe siècle, l'esprit humain a subi le même sort ; à son tour, il a possédé un pouvoir à peu près absolu ; à son tour, il a pris en lui-même une confiance excessive. Son élan était très beau, très bon, très utile ; et s'il fallait se résumer, exprimer une opinion définitive, je me hâterais de dire que le XVIIIe siècle me paraît un des plus grands siècles de l'histoire, celui peut-être qui a rendu à l'humanité les plus grands services, qui lui a fait faire le plus de progrès et les progrès les plus généraux : appelé à prononcer dans sa cause comme ministère public, si je puis me servir de cette expression, c'est en sa faveur que je donnerais mes conclusions. Il n'en est pas moins vrai qu'à cette époque l'esprit humain, en possession du pouvoir absolu, en a été corrompu, égaré ; qu'il a pris les faits établis, les idées anciennes, dans un dédain et une aversion illégitimes, aversion qui l'a conduit à l'erreur et à la tyrannie. La part d'erreur et de tyrannie, en effet, qui s'est mêlée au triomphe de la raison humaine à la fin du siècle, part si grande, on ne peut le dissimuler, et il faut le proclamer au lieu de le taire, cette part d'erreur et de tyrannie, dis-je, a été surtout le résultat de l'égarement où l'esprit de l'homme a été jeté à cette

époque par l'étendue de son pouvoir. C'est le devoir, et ce sera, je crois, le mérite particulier de notre temps, de reconnaître que tout pouvoir, qu'il soit intellectuel ou temporel, qu'il appartienne à des gouvernements ou à des peuples, à des philosophes ou à des ministres, qu'il s'exerce dans une cause ou dans une autre, que tout pouvoir humain, dis-je, porte en lui-même un vice naturel, un principe de faiblesse et d'abus qui doit lui faire assigner une limite. Or il n'y a que la liberté générale de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les opinions, la libre manifestation de toutes ces forces, leur coexistence légale, il n'y a que ce système qui puisse restreindre chaque force, chaque puissance dans ses limites légitimes, l'empêcher d'empiéter sur les autres, faire, en un mot, que le libre examen subsiste réellement et au profit de tous. C'est là pour nous, Messieurs, le grand résultat, la grande leçon de la lutte qui s'est engagée, à la fin du XVIII[e] siècle, entre le pouvoir absolu temporel et le pouvoir absolu spirituel.

NOTES

Page LINE

2\. 32. **Jeanne d'Arc**: born at Domremy in 1412, burnt alive at Rouen in 1431.

3\. 5. **la Lorraine**, an important part of which was annexed to Germany in 1871, still forms three French departments: Meuse, Meurthe-et-Moselle, and Vosges.

6\. **Orléans**, in the department of the Loiret, was besieged by the English in 1429 and relieved by Joan of Arc (the Maid of Orleans), whose statue stands in one of its squares.

10\. **des Valois**: the Valois dynasty ruled France from 1328 to 1589, beginning with Philip VI. and ending with Henry III. It was followed by the House of Bourbon.

34\. **Charles VII**, who reigned from 1422 to 1461, expelled the English from all their possessions in France, except Calais.

4\. 1. **la Normandie** now forms the departments of Seine-Inférieure, Eure, Orne, Calvados, and Manche; **l'Angoumois**, part of those of Charente and Dordogne; **la Touraine**, that of Indre-et-Loire; **le Poitou**, those of Deux-Sèvres, Vendée, and Vienne; **la Saintonge**, that of Charente-Inférieure.

3\. **Louis XI**, eldest son of Charles VII., was born in 1423 and ascended the throne on his father's death in 1461. He died in 1483.

5–7. **le Roussillon** and **la Cerdagne** now form the department of Pyrénées-Orientales; **la Bourgogne**, the departments of Côte-d'Or, Yonne, Saône-et-Loire, and Aîn; **la Franche-Comté**, those of Haute-Saône, Doubs, and Jura; **la Picardie**, that of Somme and part of Pas-de-Calais, Aisne, and Oise; **l'Artois**, the greater part of Pas-de-Calais; **la Provence**, the departments of Basses-Alpes and Bouches-du-Rhône, and part of Drôme,

Page LINE

Var and Vaucluse ; **le Maine**, **l'Anjou**, and **le Perche**, those of Sarthe, Mayenne, and Maine-et-Loire.

4. 7. **Charles VIII**, born in 1470, succeeded his father Louis XI. in 1483. In 1491 he married Anne, the heiress of Brittany. The chief event of his reign was his conquest of the kingdom of Naples, which he lost a few months later.

8. **Louis XII**, called *le Père du peuple*, was the son of Charles, Duke of Orleans, grandson of Charles V. After divorcing his first wife, Jeanne, daughter of Louis XI., he married the widow of Charles VIII. He reigned from 1498 to 1515.

9. **la Bretagne** : the old duchy of Brittany now forms the departments of Finisterre, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Vilaine, and Loire-Inférieure.

18. **Charles VI** succeeded his father, Charles V., in 1380 and died in 1422. A few years after his accession he lost his reason, and his reign was one of the most disastrous in the history of France. His kingdom was torn by the rival factions of Burgundians and Armagnacs, and fell almost entirely into the hands of the English after the battle of Agincourt.

25. **des compagnies d'ordonnance** : these companies, organized by Charles VII. in 1445, were the beginning of the French standing army. There were fifteen, each composed of 600 horse.

26. **des francs archers** : a sort of militia, also created by Charles VII. in 1448. The archers took an oath of fidelity to the king and swore to keep ready to march at the first signal.

32. **la taille** : this tax, which was created by Philip IV. (1285–1314), was at first levied only in case of war.

5. 5. **Grenoble** : a fortified town, now capital of the department of Isère.

6. **Bordeaux** : one of the most important ports of France, on the Garonne ; capital of the department of Gironde.

Dijon : the ancient capital of Burgundy, now chief town of the department of Côte-d'Or.

7. **Rouen** : the old capital of Normandy, now chief town of the department of Seine-Inférieure.

8. **Aix**, in the department of Bouches-du-Rhône, is the seat of an archbishop. Here Marius gained a great victory over the Teutons in 102 B.C.

Page LINE

6. 4. **Charles le Téméraire**: Charles the Bold, duke of Burgundy (1433–1477). After defeating Louis XI. at Monthléry, he stormed and sacked the town of Liége, which had rebelled, and then renewed the war with France, but failed to take Beauvais. He was more successful in Lorraine, which he wrested from Duke René; but the Swiss defeated him at Granson and Morat, and reconquered Lorraine. He was slain whilst trying to recover Nancy.

31. **du royaume de Grenade**: Granada, at first included in the kingdom of Cordova, became in 1235 the capital of the Moorish kingdom of Granada. It attained great prosperity and splendour, and in the war between the Spaniards and the Moors remained the last stronghold of the latter in Spain until 1492, when it was taken by Ferdinand and Isabella.

33. **Ferdinand le Catholique et Isabelle**: Ferdinand V., king of Aragon, was born in 1453 and died in 1516. By his marriage with Isabella of Castile he laid the foundations of the future pre-eminence of Spain in Europe. Isabella (1451–1504) was a remarkable woman; she lent her aid to the expulsion of the Moors and the introduction of the Inquisition.

7. 17. **c'est au milieu du XVᵉ siècle . .**: in 1282 the Emperor Rudolph granted Austria, Styria, and Carinthia to his two sons, Albert and Rudolph. The former afterwards became sole ruler, and Austria has been under the house of Hapsburg ever since. Of the dukes of Austria, Albert I. was elected emperor in 1298, Frederick in 1314, and Albert V. in 1438. After Frederick III., duke of Styria and Carinthia, who died in 1493, the German emperors were always of the house of Austria.

22. **Maximilien Ier**, emperor of Germany (1493–1519), married Mary of Burgundy, daughter of Charles the Bold.

35. **celle des deux Roses** (1455–1485): between the Lancastrians, who chose the red rose as their emblem, and the Yorkists, who chose the white.

8. 8. **Henri V**, the victor of Agincourt, reigned from 1413 to 1422.

12. **les maisons d'York et de Lancaster**: the house of York gave three kings to England, Edward IV., Edward V., and Richard III.; and the house of Lancaster also three, Henry IV., Henry V., and Henry VI.

Page LINE

8\. 18. **les Tudors** (1485–1603): Henry VII., Henry VIII., Edward VI., Mary and Elizabeth.

19\. **Henri VII**, the first sovereign of the house of Tudor, reigned from 1485 to 1509. By his marriage with Elizabeth, daughter of Edward IV. and heiress of the house of York, he united the claims of York and Lancaster.

28\. **le duché de Milan**: Gian Galeazzo Visconti became the first duke of Milan in 1395.

29\. **des Médicis**: the Medici, originally merchants and bankers, famous for their munificence and their patronage of literature and art, became the rulers of Florence in the fifteenth century. The most illustrious members of the family are Cosmo (1389–1464), Lorenzo the Magnificent (1449–1492), Lorenzo II., the father of Catherine de Médicis, queen of France, and Cosmo the Great (1519–1574), the first grand-duke of Tuscany.

30\. **Gênes**: torn by civil war and party spirit, the Genoese, unable to govern themselves, handed over the city to the duke of Milan.

34\. **le royaume de Naples**: in 1130 the Norman Robert Guiscard united the south of Italy and the island of Sicily into one kingdom, the kingdom of the Two Sicilies, with Naples as its metropolis. In 1189 the kingdom passed to the Swabians; but in 1266 Charles of Anjou defeated them and was crowned king. His descendants reigned until 1441, when the kingdom was ruled by the princes of Aragon.

10. 13. **le pape**: Alexander VI. (Borgia), pope from 1492 to 1503.

la ligue de Cambrai was formed between Louis XII. of France, Ferdinand of Spain, the German Emperor Maximilian, and Pope Julius II. Cambray, a fortified town, is in the department of Nord.

15\. **la sainte ligue** was formed by Julius II., England, Spain, Venice, and the Swiss.

11. 2. **Élisabeth** (1558-1603); **Jacques Ier** (1603–1625); **Charles Ier** (1625–1649).

32\. **le Palatinat**: a division of the old German Empire, consisting of two portions, the Upper or Bavarian Palatinate, capital Amberg; and the Lower or Rhenish Palatinate, with Heidelberg and Mannheim as its chief towns.

Page LINE

13. 20. **les Albigeois**: the Albigenses, so named from the district of Albi, where they were very numerous, seceded from the Roman Catholic church; thereupon a crusade was begun against them in 1209, hundreds of thousands were massacred, and the rest were delivered up to the courts of the Inquisition.

27. **le grand schisme d'Occident**: the dissension in the Roman Catholic Church from 1378 to 1429, during which there were several popes at the same time, some at Rome and the others at Avignon.

29. **Avignon**, on the left bank of the Rhone, is now the capital of the department of Vaucluse. From 1309 to 1377 seven popes resided in this city. After its purchase by Pope Clement VI. in 1348, it remained in the possession of the Roman Church until 1791, when it was united to France.

32. **le concile de Pise . .** : the rival popes, Benedict XIII. of Avignon and Gregory XII. of Rome, were formally deposed by the Council of Pisa, and Cardinal Philargi, archbishop of Milan, was elected.

34. **Alexandre V** was pope from 1409 to 1410.

14. 2. **le concile de Constance**, held between 1414 and 1418, elected Martin V. to the papal chair, and condemned to death Huss and Jerome of Prague. The town of Constance is in Baden, on the south bank of the lake of the same name.

3. **Sigismond**, born in 1368, and crowned king of Hungary in 1387, was emperor of Germany from 1411 to 1437. He disgraced himself by allowing John Huss to be put to death in spite of the letters of safe-conduct he had granted him.

24. **Martin V** was pope from 1417 to 1431.

27. **Bâle** (Basel): in Switzerland, on the Rhine. The Council of Basel having displeased the successor of Martin V., Pope Eugenius IV., by its steps towards a reconciliation with the Hussites, was ordered to dissolve or remove to Italy, but instead of complying, cited the pope to appear at its bar, and, on his opening a counter-synod at Ferrara, formally deposed him, and elected to the papal chair the Duke Amadeus of Savoy, who took the name of Felix V. The council was only dissolved in 1449, after giving its adhesion to Nicholas V., the successor of Eugenius.

Page LINE

14. 32. **Ferrare**, a city of North Italy, capital of the province of the same name, once enjoyed great prosperity under the house of Este.

15. 1. **Félix V**: see note, p. 14 l. 27.

2. **Lausanne**, near the lake of Geneva, is the capital of the canton of Vaud.

13. **Bourges**, in the centre of France, was the capital of Berry, and is now the chief town of the department of the Cher.

14. **des annates**: the first year's income of a living, payable to the pope.

17. **Mayence** (Mainz): a fortified town in the grand-duchy of Hesse, on the left bank of the Rhine.

25. **Nicolas V**: pope from 1447 to 1455.

François Ier, king of France from 1515 to 1547, succeeded his uncle, Louis XII. He was the son of Charles of Orleans, Count of Angoulême. Although almost continually at war with the Emperor Charles V., he was a great patron of learning.

26. **concordat**: a convention between the pope and any government for the settling of ecclesiastical relations. By the concordat of 1516 the nomination of bishops to the vacant sees was left to the king.

Léon X, Giovanni de' Medici, son of Lorenzo the Magnificent, succeeded Pope Julius II. in 1513. A great admirer of antiquity, he promoted literature and the arts, and his name has been given to one of the most brilliant periods of history. He died in 1521.

16. 8. **les jansénistes**: a party in the Roman Catholic Church, who maintained, in opposition to the Jesuits, the Augustinian doctrine of free grace, as expounded in the great work *Augustinus* published in 1640 by Jansenius, a Dutch theologian and bishop. In spite of the support of the scholars of Port Royal and of Pascal, the book was condemned by the pope, Port Royal was destroyed, and in 1713 the bull *Unigenitus* compelled the Jansenists either to recant or to secede from the Church.

les gallicans: see next note.

11. **aux quatre propositions de Bossuet**: these four propositions, which established the freedom of the Gallican Church, were drawn up in convocation by the French clergy in 1682. They were as follows: (1) The

Page LINE

pope has no power over princes and kings in secular matters. (2) He is subject to the decrees of a general council. (3) His authority in France is regulated by the laws and customs of the kingdom and church. (4) In matters of faith his decision is not unalterable. Bossuet, who presented these propositions to the approval of the clergy, is the most illustrious preacher and theologian that France has ever produced. Born in 1627, he was appointed preceptor to the Dauphin in 1670, and raised to the See of Meaux (*l'aigle de Meaux*) in 1681. He died in 1704.

16. 25. **Jean Huss** (1369–1415), one of the precursors of the Reformation, having adopted the doctrines of Wycliffe and publicly attacked papal indulgences, auricular confession, transubstantiation, and simony, was excommunicated with his friend Jerome of Prague. The popularity which he enjoyed emboldened him to obey the summons of the Council of Constance to defend his opinions before it ; but on his arrival he was thrown into prison and soon after condemned to be burnt alive (see note, p. 14 l. 3).

33. **Jérôme de Prague** : when Huss was imprisoned, Jerome hastened to his defence, but was arrested in his turn. After consenting to recant his heresies, he retracted his recantation, and, like his friend, perished at the stake (1416).

17. 9. **la guerre des Hussites** : on the death of Huss, his adherents, under the leadership first of Johann Ziska and then of Procopius, rose against the Emperor Sigismund and repeatedly defeated his troops, but were finally crushed in 1434.

29. **le Dante** : Dante Alighieri, the illustrious author of the *Vita Nuova* and the *Divina Commedia*, is considered the father of Italian poetry. He was born at Florence in 1265, and died in 1321.

Pétrarque : Francesco Petrarca, an Italian poet, historian, and scholar, born at Arezzo in 1304, died in 1374. His sonnets in praise of Laura de Noves, which he composed near the fountain of Vaucluse, are especially famous.

30. **Boccace** (Boccaccio): the famous author of the *Decameron*, a collection of 100 tales ranging from the deepest pathos to the greatest licentiousness (1313–1375).

Page LINE

18. 7. **Virgile** (70–19 B.C.): the greatest epic, pastoral, and didactic poet of ancient Rome.

Homère: supposed to have lived between 950 and 850 B.C., and to be the author of the *Iliad* and the *Odyssey*.

23. **la prise de Constantinople**: by Mohammed II. in 1453.

24. **l'empire d'Orient**: the Byzantine Empire was founded in 395, when Theodosius, at his death, divided the Roman Empire between his sons Arcadius and Honorius, and lasted till the conquest of Constantinople by the Turks in 1453.

19. 3. **Bembo**: a celebrated Italian scholar, born at Venice in 1470, died in 1547. His most important work is a History of Venice from 1487 to 1513, written in both Latin and Italian.

21. **Luther**, the great reformer of Germany, was born at Eisleben in 1483, and died in 1546.

22. **Calvin**, the great French reformer, was born at Noyon, in Picardy, in 1509, and died at Geneva in 1564. He is the author of the *Institution chrétienne*.

20. 3. **Vasco de Gama** (1460–1524): the great Portuguese navigator. Doubling the Cape of Good Hope, he visited Mozambique, Melinda, and Calicut, and established the first Portuguese factory in the Indies.

4. **Christophe Colomb**, who was born at Genoa about 1436 and died at Valladolid in 1506, discovered the New World in 1492.

14. **l'imprimerie est inventée**: block-printing was known as early as the thirteenth century, but the invention of movable types, probably due to Coster of Haarlem, seems to date from about 1430. In 1452 Gutenberg, with his partners Fust and Schöffer, invented matrices for casting types, and soon after printed the Latin Bible with cast letters.

21. 25. **Wittenberg**: in Prussia, on the Elbe. Luther was professor of philosophy in the university of Wittenberg when he drew up his famous protest against indulgences and nailed it to the door of the Schlosskirche.

22. 2. **le traité de Westphalie**, concluded at Münster and Osnabrück, put an end to the Thirty Years' War. The concessions already made to the Protestants were confirmed, and the independence of the United Provinces

Page LINE

was recognized by Spain, and that of Switzerland by the Empire.

23. 3. **Charles-Quint**: Charles V., born at Ghent in 1500, became king of Spain in 1516, and was elected emperor of Germany in 1519. He was the grandson of the Emperor Maximilian and of Mary, daughter of Charles the Bold, and the vast territories which he had inherited from them inspired him with the desire for universal domination; but he was opposed by Francis I., Solyman II., and the Protestant princes of Germany, and was unable to realize his ambitious projects. He resigned the imperial dignity in 1555, and retired to the monastery of Yuste, in Estremadura, where he died in 1558.

9. **Henri VIII** reigned from 1509 to 1547.

18. **la Ligue, les Guise**: the League had been formed by Henry, duke of Guise, against Henry III. of France, with the ostensible object of supporting the Catholic religion; but what the duke really wanted was to obtain the throne for himself. He was, however, murdered at Blois in 1588 with his brother Louis, at the king's instigation. The league then declared the throne vacant, and named his third brother, the duke of Mayenne, governor-general of the kingdom. Henry III. was soon after assassinated by a leaguer (1589), and the war was continued against Henry of Navarre until he joined the Catholic Church in 1593.

19. **Henri IV** was the son of Anthony of Bourbon and of Jeanne d'Albret, queen of Navarre. After his coronation in 1594, he reduced the provinces which still held out against him, concluded with Spain the peace of Vervins in 1598, and granted in the same year the edict of Nantes to the Protestants, securing them entire religious liberty. He was stabbed in 1610 by a fanatic named Ravaillac.

20. **Philippe II**, king of Spain, was the son of Charles V., and reigned from 1556 to 1598. His great idea was to check everywhere the progress of the Reformation, but his efforts were unsuccessful. In France he vainly opposed the succession of Henry of Navarre to the crown; the invincible Armada, which he sent against England, was destroyed by a tempest, and he was unable to crush the revolt of the Netherlands.

21. **la révolution des Provinces-Unies**: in consequence of religious persecution Holland and Zeeland openly

Page LINE

rebelled in 1576, and their revolt ended, after a long struggle, in the separation of the seven northern provinces from the crown of Spain, and their formation into the Dutch Republic.

23. 23. **le duc d'Albe** (Ferdinand Alvarez, duke of Alva or Alba) is chiefly known for his cruel government of the Netherlands, in which he established the "Council of Blood," thanks to which he could boast of having executed 18,000 men.

le prince d'Orange: William the Silent, whose discretion and prudence greatly contributed to the foundation of the republic of the Netherlands. He was assassinated at Delft in 1584.

28. **Marie**: Mary I. reigned from 1553 to 1558.

34. **Gustave Wasa**, the son of a Swedish noble, roused the people to resist Danish oppression, defeated the Danes, and was elected king in 1523. He reigned until his death in 1560, and Sweden made great progress under his rule.

35. **la sécularisation de l'ordre Teutonique**: this military religious order of Knights, founded towards the close of the twelfth century, had acquired Prussia, but the country remained under the feudal superiority of Poland. In 1525, Albert, grand-master of the Teutonic Order and nephew of Sigismund, king of Poland, obtained from his uncle his investiture as hereditary duke of Prussia under the Polish crown, the territorial rights of the Order being thus set aside.

24. 4. **la guerre de Trente ans** (1618–1648): a war in Germany, which was at first a struggle between Catholics and Protestants, but soon lost its religious character to become a contest for political ascendancy. The famous Peace of Westphalia put an end to it.

5. **Louis XIII** ascended the throne in 1610 at the age of nine, his mother, Marie de Médicis, being regent of the kingdom. He died in 1643.

6. **Richelieu** (1585–1642): one of the greatest statesmen France has ever had. His policy consisted at home in extending the power of the crown by taking away the privileges of the great vassals and of the parliaments and the clergy, and crushing the Huguenots, and abroad in increasing the influence of the French monarchy by weakening that of the house of Austria.

Page LINE

24\. 9. **la lutte contre les Turcs** : in 1683 Vienna was besieged by the Turks, but relieved by John Sobieski. In 1687 the Turks were again defeated at Mohacz, and in 1697 at Szenta, and by the treaty of Carlowitz, in 1699, Mustapha II. renounced his claims upon Transylvania and a large part of Hungary.

12\. **Gustave-Adolphe** (Gustavus II.) : king of Sweden from 1611 to 1632. He sided with the Protestant princes during the Thirty Years' War, and after defeating the imperial generals at Breitenfeld and Würzburg and near the Lech, was killed in the battle of Lützen.

Wallenstein (1583–1634) : a famous general in the service of the emperor Ferdinand II. He was thinking of securing his independence and the crown of Bohemia, when the emperor, informed of his design, caused him to be assassinated. He is the subject of one of Schiller's finest dramatic works.

Tilly (1559–1632) : another of the emperor's generals. He overcame the Protestants on the White Mountain, conquered the Palatinate, sacked Magdeburg, but was defeated by Gustavus Adolphus at Breitenfeld and on the Lech, where he was mortally wounded.

13\. **le duc de Brunswick** (Christian), Lutheran bishop of Alberstadt, played an important part in the Thirty Years' War and repeatedly defeated the imperial troops, but was finally routed by Tilly. He died in 1626.

le duc de Weimar (Bernard) : one of the most brilliant generals of his age. He took the command of the Swedish army after the death of Gustavus Adolphus and forced Ratisbon to capitulate, then entered the service of France and conquered Alsace. He died in 1639.

15\. **Louis XIV**, known as Louis the Great, succeeded his father, Louis XIII., in 1643, and died in 1715. His saying, *L'État, c'est moi*, shows clearly enough the ruling principle of his reign.

16\. **la Fronde** : the civil war which broke out during the minority of Louis XIV. between the court party (Anne of Austria and Mazarin) and the parliament supported by the princes (1648–1653). The word *fronde* ('a sling') was applied to the contest, because the adversaries of the court were compared to boys slinging stones and running away on the appearance of the watch.

Page LINE

24. 17. **Charles Ier** : king of England from 1625 to 1649.

25. 1. **le concile de Trente**, which met at various intervals between 1545 and 1563, definitively settled the doctrines of the Roman Catholic Church after all the controversies to which the Reformation had given rise. Trent is in the Tyrol.

7. **Bacon** (1561–1626) : the illustrious author of the *Novum Organum* and the father of the inductive method.

Descartes (1596–1650) : the great French philosopher and mathematician, whose works (*Discours sur la méthode*, *Méditations métaphysiques*, etc.) mark the beginning of modern philosophy.

28. 10. **les Dominicains**, so called from their founder, St. Dominic, and commonly known as Black Friars, became formidable at the time of the Inquisition, which was almost altogether committed to them.

11. **les Augustins**, so called from the great St. Augustine, formed several monastic fraternities, of which the chief are the Austin Canons and the Austin Friars, who became one of the four orders of mendicants.

33. 3. **la révocation de l'édit de Nantes** : the edict of Nantes (see note, p. 23 l. 19) was revoked by Louis XIV. in 1685, and 400,000 Huguenots, forming the most enlightened part of the people, were compelled to emigrate to Protestant countries.

15. **Claude** (1619–1673) : a French Protestant preacher who entered into controversy with Bossuet and published a *Défense de la Réformation*.

22. **Fénelon** (1651–1715), archbishop of Cambrai, and one of the most illustrious of the French clergy. He was appointed preceptor to the duke of Burgundy, for whom he composed his *Fables*, his *Dialogues des morts*, and his *Aventures de Télémaque*, a book full of satirical allusions to the government of Louis XIV. Among his numerous other works may be mentioned *Traité de l'éducation des filles*, *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*, *Lettres sur les occupations de l'Académie*, and *Maximes des saints*.

23. **Télémaque** (see preceding note) : Telemachus was the son of Ulysses and Penelope.

41. 31. **les Plantagenets** : the fourteen kings, from Henry II. to Richard III., who occupied the English throne from 1154 to 1485.

Page LINE

42. 6. **Édouard Ier** : crowned in 1272, died in 1307.

7. **Édouard III** : proclaimed king in 1327, died in 1377.

44. 23. **le roi Jean** : reigned from 1199 to 1216.

48. 22. **le Long Parlement** : the last parliament summoned by Charles I., dissolved by Cromwell in 1653.

49. 26. **Clarendon** (1608–1674) : the famous author of the *History of the Rebellion.*

lord Capell : one of the royalist generals during the revolutionary war. He was executed in 1649.

27. **lord Falkland**, secretary of state in 1642, was slain at the battle of Newbury in 1643.

50. 35. **Hampden** (1594–1643) : famous for his opposition to Charles's demand for ship money, and one of the five members whom the king attempted to seize in the House of Commons.

Holles (1599–1650) : one of the leaders of the opposition in the Long Parliament.

51. 32. **Ludlow**, the author of valuable memoirs, after serving in the parliamentary army, obtained the government of Ireland. When Cromwell assumed the protectorate, he agitated in favour of a republic, and on the approach of the Restoration retired to Switzerland.

Harrington : a political writer, imprisoned in the reign of Charles II. His *Oceana*, in which he describes an ideal republic, was published in 1656.

Milton (1608–1674), the illustrious author of *Paradise Lost*, after the death of Charles I. adhered to the republic in his pamphlet *Tenure of Kings and Magistrates*, and was appointed Latin secretary to the Commonwealth.

35. **Ireton** (1610–1651) : a parliamentary general and one of the king's judges. He accompanied Cromwell to Ireland in 1649, and remained there as lord-deputy.

Cromwell (1599–1658).

Lambert (1619–1692) : another parliamentary general. Having fallen into disgrace, he headed the confederacy which deposed Richard Cromwell. At the Restoration he was condemned to death, but his sentence was commuted to banishment.

53. 12. **dit Bossuet** : in his *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*

Page LINE

53. 35. **Mirabeau** (1749–1791) : the most eloquent orator of the French Revolution.

54. 3. **Danton** (1759–1794), the greatest statesman amongst the revolutionists, was made minister of justice after the attack on the Tuileries, August 10, 1792, and became a member of the Committee of Public Safety. Accused of moderatism by Robespierre, he was beheaded as an accomplice in a conspiracy for the restoration of the monarchy. His words, "De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace !" have remained famous.

4. **Bonaparte** (1769–1821).

55. 33. **Monk** (1608–1670), after joining the royalists, served under the parliament, first in Ireland and then in Scotland. He was at the head of the English army in Scotland at the time of the death of the Protector and the resignation of his son, and prepared everything for the coming over of Charles II., who rewarded him with the dukedom of Albemarle.

56. 1. **les Stuarts** : the members of the family of Stuart who occupied the English throne are James I., Charles I., Charles II., James II., Mary, wife of William of Orange, and Anne.

21. **Charles II** : king of England from 1660 to 1685.

57. 25. **le ministère de la Cabale** consisted of Lord Clifford, Lord Ashley, the Duke of Buckingham, Lord Arlington, and the Duke of Lauderdale, the initials of whose names composed the word *cabal*.

58. 6. **le comte de Danby** was at the head of affairs in 1674 and arranged the marriage of Mary, daughter of the duke of York, with William of Orange. Having fallen into disgrace in 1679, he took an active part in the revolution of 1688.

24. **fils de lord Capell** : see note, p. 49 l. 26.

25. **lord William Russell** entered parliament directly after the Restoration, and soon became one of the leaders of the Whigs. He was for a short time, in 1679, a member of the privy council, but resigned in 1680, and made every effort to obtain the exclusion of the king's brother from the succession to the throne. Arrested on a charge of high treason on the discovery of the Rye House Plot, he was shamefully sentenced to death and beheaded in 1683.

Page LINE

58. 28. **lord Shaftesbury** (1621–1683): after being a member of the Cabal, Lord Ashley was created Earl of Shaftesbury and lord high chancellor; but being soon after deprived of office, he became one of the leaders of the opposition. In 1679 he was called to the presidency of the council. Indicted for high treason in 1681, he was acquitted, after which he sided with the Monmouth party and had to fly to Holland.

59. 19. **Jacques II**: king of England from 1685 to 1688.

26. **Guillaume III**, son of William of Nassau, prince of Orange, and Henrietta Mary Stuart, daughter of Charles I., was proclaimed king on February 13, 1689. He died in 1702.

60. 35. **l'Escaut**, 'the Scheldt'; **la Tamise**, 'the Thames.'

61. 4. **l'empereur d'Allemagne**: Leopold I., elected emperor in 1658, died in 1705.

5. **Innocent XI**: pope from 1676 to 1689.

68. 15. **Frédéric II**, king of Prussia, known as Frederick the Great, reigned from 1740 to 1786.

Catherine II, Empress of Russia, was proclaimed monarch in 1762, and died in 1796.

16. **Marie-Thérèse**, queen of Hungary and Bohemia, archduchess of Austria, and empress of Germany, was born in 1717 and died in 1780.

17. **Louis XV**, the great-grandson of Louis XIV., and one of the worst kings France ever had. His reign began in 1715 under the regency of the Duke of Orleans, and lasted till 1774.

69. 8. **le gouvernement consulaire**: after the revolution of the 18th Brumaire (November 9, 1799), by which Bonaparte abolished the Directory, a provisional consular government was established, consisting of Bonaparte, Sieyès, and Roger Ducos. The new constitution, proclaimed on December 15, gave the executive power to three consuls appointed for ten years (Bonaparte, Cambacérès, and Lebrun); but in 1802 the senate declared Bonaparte First Consul for life, and less than two years later proclaimed him emperor.

34. **le 18 brumaire**: see preceding note.

70. 2. **Marengo**: the battle of Marengo, in which Bonaparte defeated the Austrians under Melas, was fought in

Page LINE

June 1800. Marengo is a village in Italy, in the province of Alessandria.

71. 6. **l'expédition de Charles-Quint en Afrique**: in 1541 Charles V. sent an expedition against the African Moors, but lost a considerable part of his fleet without obtaining any advantage.

8. **Charles XII**, king of Sweden from 1697 to 1718, who had completely defeated the Russians at Nerva in 1700, invaded Russia in 1707, but was in his turn utterly routed by Peter the Great at Pultawa.

74. 6. **Sidney** (1622–1678) joined the parliamentary forces, was nominated one of the commissioners to try Charles I., and in 1659 one of the council of state. He went abroad just before the Restoration, and did not return to England until 1677. On the discovery of the Rye House Plot he was arrested on a charge of high treason, sentenced to death and executed.

75. 2. **Torcy** (Colbert, Marquis de), nephew of the great Colbert, was entrusted with missions to Portugal, Denmark, and England, and helped conclude the Peace of Utrecht in 1713.

d'Avaux (Antoine de Mesmes, comte) was ambassador extraordinary to Venice, then to Holland, England, and Sweden, and drew up the Peace of Ryswick (1697).

de Bonrepos (1650–1719): a clever administrator and diplomatist, ambassador to Denmark and Holland.

15. **Jean de Witt**, one of the most illustrious statesmen of Holland, was the leader of the party opposed to the Prince of Orange, and became grand-pensionary in 1652. When Louis XIV. invaded Holland, he was murdered with his brother Cornelius in a tumult provoked by the partisans of the Prince of Orange (1672).

76. 30. **Colbert** (1619–1683), the greatest minister of Louis XIV., reorganized the finances, developed industry and commerce, created a considerable naval force, founded the Academy of Inscriptions in 1663, and the Academy of Sciences in 1666, etc.

Louvois (1641–1691), minister of war to Louis XIV., was a brilliant administrator, and did for the army what Colbert had done for the finances; but he was arrogant and cruel, and was in great measure responsible for the revocation of the Edict of Nantes and the devastation of the Palatinate in 1689.

Page LINE

77. 11. **Lamoignon** (1617–1677): a magistrate well known for his learning and his virtues. When Louis XIV. informed him of his nomination as "premier président au parlement de Paris," he added: "Si j'avais connu un plus homme de bien, un plus digne sujet, je l'aurais choisi."

79. 4. **la guerre de la succession d'Espagne** (1701–1713): on the death of Charles II. of Spain without issue or collateral male heirs, Philip of Anjou, whom Louis XIV. put forward to represent the French claim, was proclaimed king at Madrid; but Austria, England, and Holland then combined against Louis and Philip, and after a long war (Blenheim, Ramillies, Almanza, Oudenarde, Malplaquet, etc.) peace was signed at Utrecht and Baden, and Philip V. was recognized as the king of Spain.

81. 9. **le duc de Choiseul** (1719–1785), a brilliant diplomatist, minister of foreign affairs under Louis XV. He concluded with Maria Theresa a treaty of alliance against Prussia, negotiated the Family Compact which united all the members of the Bourbon family, and gave Corsica to France.

12. **la guerre d'Amérique**: La Fayette had already left for America in a vessel fitted out at his own expense, when France, in 1778, formally entered the struggle. The treaty of peace by which Great Britain recognized the independence of the United States was signed at Paris on September 3, 1783.

WORDS AND PHRASES

Abbreviations.—sg. = 'something,' qc. = 'quelque chose,' and qn. = 'quelqu'un(e).'

Page				
1	la naissance	the birth, beginning	la découverte	the discovery
	une tentative	an attempt	réunir	to unite, bring together
	un concile	a council		
	La renaissance des lettres		The revival of letters	
	En grand		On a large scale	
2	sourd	secret	la lutte	the struggle
	l'avant-scène (*f*)	the proscenium, prelude	étranger	foreign
	les mœurs (*f*)	manners, morals	la trahison	treason
	pressentir	to foresee, gather	s'emparer de	to take possession of
	dès lors	from that time, since then	une preuve	a proof
	Sans dessein		Undesignedly	
	Pour nous rendre un compte exact de . .		To get an accurate idea of . .	
	Quand il n'y aurait que . .		Even if there were only . .	
3	la méfiance	distrust	se régler	to get settled, fixed
	l'inimitié (*f*)	enmity	s'affermir	to become consolidated
	un lien	a tie, bond, cohesion		
	Faire éclater davantage . .		To bring out more vividly . .	
	La France proprement dite		France properly so called	
	. . Quelle qu'elle fût		. . Whatever it might be	
4	dans la suite	afterwards	se récrier	to exclaim, be loud in one's praises
	dépourvu	destitute, devoid		
	une échelle	a scale, ladder	la taille	the poll-tax
	permanent	permanent, standing	une atteinte	a blow, injury, outrage

Les compagnies d'ordonnance Les francs archers	(*see Notes*)
Toutes choses changent de face	Everything assumes a new aspect

5

le ressort	the jurisdiction
troubler	to disturb
manier	to handle, wield
un mensonge	a falsehood
la fourberie	cheating, deceit
le ménagement	circumspection, caution

Sous le rapport de . .	With respect to . .
Tenir peu de place	To take up little room, take but a small place

6

téméraire	rash, bold
éviter	to avoid
habile	skilful, clever
tenter	to attempt
le but	the aim, object, goal
le bouleversement	the upsetting
en dépit de	in spite of

Être hors d'état de . .	To be unable to . .
Il n'en est pas moins vrai que . .	It is none the less true that . .

7

un appui	a support
la foi	faith
tracassier	cavilling, vexatious
un rapprochement	a comparison
empreindre	to stamp, mark
pareillement	similarly, in the same way
exploiter	to work, use

Avec moins de mouvement d'esprit, d'activité inquiète . .	With less intellectual activity and restless bustle . .
Je ne fais nul cas des parallèles de fantaisie	I set no value upon fanciful parallels
. . Ne fera désormais que . .	. . Will henceforth do little more than . .
Au dedans et au dehors	At home and abroad

8

livrer	to deliver, give up
la prévoyance	foresight
sanglant	bloody, deadly
quant à	as to
demeurer	to remain, continue
s'éteindre	to die out
le midi	the south

Les droits de douane	Customs duties
Ou à peu près	Or very nearly so
Faire place à . .	To make room for . ., be replaced by . .

9

la chute	the fall
amer	bitter
compatir à	to sympathize with
échouer	to fail
le sort	the lot, fate
ailleurs	elsewhere

Sur quelque pays que se portent nos regards . .	Upon whatever country we may cast our eyes . .
Qu'il s'agisse de . . ou de . .	Whether we look at . . or at . .
. . Faisait surgir ce qu'ils avaient droit d'appeler . .	. . Brought about what they had a right to call . .

10 le pape	the pope	imprévoyant	improvident
s'entendre	to agree, come to an arrangement, act in concert	le genre	the kind
se nouer	to be formed	se mêler de	to interfere with, take part in
d'une part	on one side	convenu	agreed upon, acknowledged
exiger	to require		

S'inquiéter peu de qc. — To trouble little about sg.

11 à partir de	from	élire	to elect
une secousse	a shock, commotion	dépouiller	to strip, despoil
attirer	to attract	à ce titre	on that ground, for that reason
en sorte que	so that	un soulèvement	an uprising
le gendre	the son-in-law		

. . D'autant plus cher que . . — . . The dearer as . .

Il était difficile qu'il en fût autrement — It could hardly have been otherwise

12 se soucier de	to care for, want	une lieue	a league
reculer	to recoil, shrink	la suite	consistency, order, method
l'effroi (*m*)	dismay		
à grand'peine	with great difficulty		

Faire rendre qc. à qn. — To have sg. restored to some one

Il s'en faut bien que cet intérêt ait toujours été consulté — That interest was not always consulted, very far from it

13 se rapporter à	to relate to, be connected with	éclatant	striking
écraser	to crush	la translation	the removal, transfer
le sein	the bosom	le saint-siège	the holy see

Loin de s'apaiser, le schisme s'échauffe — Far from abating, the schism increases in violence

14 se rassembler	to assemble, meet	éclater	to burst, break out
une enquête	an inquiry	la chrétienté	Christendom
souiller	to sully, defile	de même que	as, just as
aviser à	to consider, see to	naguère	lately
agréer	to approve		

Tout autre chose — Quite a different thing

Toute autre chose — Any other thing

Porter remède à un mal — To remedy an evil

15 l'emporter	to prevail	réussir	to succeed

Jouer un grand rôle — To play a great part

16	se vouer à	to devote oneself to	aboutir à	to end in
			à peu près	about, nearly
	enfanter	to bring forth, produce	enseigner	to teach
	Prendre racine		To take root	
	Marcher côte à côte		To walk side by side	
17	pourtant	however, yet, still	étouffer	to stifle, smother
	en définitive	after all	prévenir	to prevent
	Conduire (*or* mener) à bien		To bring to a successful issue	
18	se garder de	to beware of	en fait de	in point of
	il s'agit	the question is	le luxe	luxury
	difficile	hard to please, refined	l'orgueil (*m*)	pride
			oisif	idle, indolent
	le culte	the worship		
	. . Plus grand qu'on ne lui attribue		. . Greater than is attributed to it	
	. . Il faut en convenir . .		. . It must be confessed . .	
	Prendre qc. en dégoût		To take a dislike to sg.	
19	une jouissance	an enjoyment, pleasure	assister à	to be present at, witness
	le mélange	the mixture	le défaut	the want, lack
	la hardiesse	boldness		
	. . Le plus grand changement politique qui soit encore arrivé en Europe		. . The greatest political change that has yet taken place in Europe	
20	étroit	narrow	un lieu commun	a commonplace
	la boussole	the compass	épuiser	to exhaust
	le linge	linen, rag	orageux	stormy
	l'imprimerie (*f*)	printing		
	La peinture à l'huile		Oil painting	
	La gravure sur cuivre		Copper-plate engraving	
21	un tableau	a picture, description	tenir à	to be connected with, bound to
	la durée	duration, time	brûler	to burn
	Peu importe la date		The date does not much matter	
22	à grands pas	with long strides, rapidly	résumer	to sum up
	A proprement parler		Properly speaking	

23	l'avènement (*m*)	the accession	à force de	by dint of
	. . Avec plus de régularité qu'elle ne l'avait fait jusque-là		. . With more regularity than she had hitherto shown	
24	prêter	to lend, give	à tort	wrongly
25	subir	to undergo, go through	l'éclat (*m*)	the brilliancy, splendour
	Dans tous les sens		In every direction	
26	étroitement	closely	gêner	to inconvenience, be in the way of
	l'enchaînement (*m*)	the concatenation, connexion	tenu	bound
	sur-le-champ	at once	le poids	the weight
	la volonté	will	déployer	to open, spread out
	avide de	eager for		
	volontiers	readily	une aile	a wing
	. . A quel point il est difficile de . .		. . How very difficult it is to . .	
	Se laisser aller à . .		To give oneself up to . .	
	Satisfaire à un devoir		To fulfil a duty	
27	le vol	the flight	un cours	a course, course of lectures
	un chiffre	a figure, number		
	entraîner	to involve, entail	un résumé	a summary
	l'égarement (*m*)	the mistake, error	prémunir	to forewarn, caution
	prévenir	to warn, caution		
	Prendre connaissance de . .		To get acquainted with . ., study . .	
	Tenir compte d'une chose		To take a thing into account	
	J'ai cru devoir vous avertir		I have thought it my duty to warn you	
28	la vente	the sale	non plus	either
	un grief	a grievance		
	Je les tiens pour connus de tout le monde		I presume that everybody knows them	
	Plus en rapport avec . .		More in keeping with . .	
	A mon avis		In my opinion	
29	un élan	a flight, burst, outburst	de plus	moreover
	l'affranchissement (*m*)	the enfranchisement	le rajeunissement	the rejuvenescence
	Pour leur compte		On their own account	
	Ils se sentaient plus forts qu'ils n'avaient jamais été		They felt stronger than they had ever been	

30	une plainte	a complaint	criant	crying, glaring
	. . Pourvu qu'on ne le mît pas en question		. . Provided it was not called in question	
	. . Sauf à les laisser inactifs		. . Subject to their remaining inactive, even on the condition that they should remain inactive	
	En faire autant à l'égard de . .		To do the same with regard to . .	
31	planer	to hover, tower	tomber d'accord	to agree
	articuler	to state	jadis	formerly
32	l'accroissement (*m*)	the increase	le moyen âge	the Middle Ages
	Partout ailleurs		Anywhere else	
33	la franchise	frankness	or	now
34	roide, raide	stiff, stern, inflexible	la contre-épreuve	the counter-verification
	s'accommoder de	to conform to, put up with	à dessein	designedly
	. . Tant c'était là le fond même de . .		. . So true is it that this was the very essence of . .	
	A certains égards		In certain respects	
	De très bonne heure		Very early	
35	souhaiter	to wish	écarter	to set aside
	au contraire de	contrary to	se désoler	to grieve, lament
	dépasser	to go beyond		
	Rester fort en arrière de . .		To remain very far behind . .	
	Le taxait-on de . .		If it was accused of . .	
36	réclamer	to claim	manquer	to be wanting
	coactif	coactive, coercive		
	Le libre examen		Free-thinking, the spirit of inquiry	
	Aussi est-elle tombée . .		And so it fell . .	
	. . Qui n'en saurait posséder aucun		. . Which cannot possibly possess any	
37	les fidèles	the believers	se borner	to keep within bounds
38	un évêque	a bishop	au sortir de	on coming out of
40	Le ministère des roués		The ministry of the Cabal	
	Leur simultanéité tenait à ce que . .		Their simultaneousness was due to the fact that . .	

41 empêcher — to prevent
lié à — connected with
se heurter — to come into collision

Ce n'est pas à dire que . . (+ *subjunct.*) — It does not follow that . .

42 les dépouilles (*f*) — the spoils

Ce n'est pas qu'il n'y eût depuis longtemps . . — Not that there had not been for a long time . .
Prendre les devants — To forestall, be first in the field
Comme de raison — Of course, naturally
L'effet ne tarda pas à s'en faire sentir — The effect of this was soon felt

43 faire face à — to face
par suite de — owing to

Sommer qn. de tenir ses promesses — To call upon some one to fulfil his promises
La propriété foncière — Landed property
C'est un fait auquel on n'a pas fait assez d'attention que le progrès de . . — Too little attention has been paid to the progress of . .

44 l'empressement (*m*) — eagerness
bien — indeed
rattacher — to fasten, connect
un penchant — an inclination, bent, tendency
arracher — to extort, wrest
une lacune — a gap, interruption

Comment vous y prenez-vous? — How do you set about it?
Il en arriva tout autrement — It was quite otherwise
Il n'y a personne qui ne connaisse . . — There is no one who does not know . .
Des statuts nouveaux étaient rendus . . — New statutes were enacted . .
Pousser ses racines — To take root, become rooted

45 s'acquitter de — to fulfil, perform
poser — to lay, lay down

Passer sous silence — To pass over in silence, not to mention
En revanche — In return, on the other hand

46 la réclamation — the claim, demand, complaint
recourir à — to have recourse to

Perdre qc. de vue — To lose sight of sg.

47 vouer — to devote, consecrate
l'aveu (*m*) — the consent, approval

Non qu'il n'y eût entre eux des différences	Not that there were no differences between them
Faire de son mieux	To do one's best
Être en mesure de . .	To be in a position to . .
. . Quelle que fût leur diversité	. . Whatever their diversity might be
A prendre les choses dans leur ensemble . .	If we take a comprehensive view of things . .

48	la pratique	the observance, usage	hautement	openly
	de quoi	wherewith, the means	percevoir	to levy, collect
	le vœu	the vow, wish	réprouver	to disapprove, condemn

Se produire sur la scène	To appear upon the stage, *here* to break out
Le premier parti qui paraisse, c'est . .	The first party that appears is . .

49	au besoin	in case of need	surveiller	to watch, control

Pousser à bout	To drive to extremities, nonplus, drive into a corner
. . Avait grandement envahi	. . Had been far too encroaching

50	retirer	to withdraw, take away	la portée	the import

Ne pas se rendre compte de . .	Not to realize . .
. . Engrenées les unes dans les autres	. . Depending upon one another (*lit.* working into each other)

51	ce semble	it seems	tout à l'heure	just now
	se passer de	to do without	au delà	beyond, further

52	un élu	an elect	mépriser	to despise
	un rêveur	a dreamer	le terrain	the ground, field
	dédaigner	to disdain	nulle part	nowhere

A la suite du parti	In the wake of the party

53	ôter à	to take away from	le meneur	the leader
	le conseil	*here* clever resolution, cleverness	le fauteur	the fomenter
	démentir	to belie, refute	fougueux	fiery, ardent
	témérairement	rashly	à lui seul	alone

Une grande route	A high-road
Mettre qc. à profit	To turn sg. to the best advantage

54	renverser	to overthrow	siéger	to sit
	manier	to handle, wield	à leur tour	in their turn
	à temps	in time		

Il eut beau chercher . . — Do what he would . .

55	au fond	at bottom, in reality	la verve	animation, spirit
	le pis-aller	the last resource, makeshift	intituler	to entitle
	une brochure	a pamphlet	l'aveuglement (*m*)	blindness

Un tour de force — A feat
Aucun ne voulait de lui — None would have him
Porter la main sur . . — To lay hands upon . .
Faute de confiance — For want of confidence

56	décrier	to discredit	le maniement	the management, conduct
	la queue	the tail, rear		

Le grand chancelier — The lord chancellor

57	impuissant	powerless	le souci	the care, anxiety
	sans retour	irretrievably	se jouer de	to make sport of

Un mauvais sujet — A profligate
Abonder dans le sens de qn. — To fall in with some one's views
. . Sauf à lui demander pardon — . . Even though they might have to apologize

58	le mépris	the contempt	le savoir-faire	tact, ability
	le soulèvement (*m*)	the uprising, revolt	un préjugé	a prejudice

Avoir à faire à qn. — To have to deal with some one

59	la tourmente	the storm, turmoil	ajouter	to add

Mettre fin à . . — To put an end to . .

60	retracer	to relate, sketch	lors donc que	when therefore

Donner lieu de . . — To give reason to . .

61	à coup sûr	undoubtedly	la réunion	the meeting
	tant que	as long as		

Comme je vous l'ai dit en commençant — As I told you at the beginning

62 En venir aux mains — To come into collision
Se bien rendre compte de . . — To get a clear idea of . .

63	de front	abreast, at the same time, on parallel lines	percer	to appear, manifest oneself
			la part	the share

	Il en est de même . .		It is the same . .	
	Il y a tel siècle qui appartient . .		Such and such a century belongs . .	
64	la Manche	the English Channel	d'avance	beforehand
	La royauté ne laisse pas d'être forte		Royalty is nevertheless strong	
	Que de ménagements elle est contrainte de garder !		How cautious it is obliged to be !	
	Nul doute qu'il ne sache . .		There is no doubt that he knows . .	
65	la hardiesse	boldness	démêler	to penetrate, fathom
	achevé	complete, thorough		
	Quiconque observera . .		Whoever observes . .	
66	Quoi qu'on puisse penser de . .		Whatever one may think of . .	
	A tout prendre		On the whole	
67	se prévaloir de	to avail oneself of	puiser	to draw
68	redouter	to fear, dread	à mesure que	in proportion as, as
69	remanier	to remodel	le comble	the height
70	la fantaisie	fancy, caprice	s'enfoncer	to penetrate
	une croisade	a crusade	seulement	even
	lointain	remote, far distant		
	Je suis en droit de m'en servir		I have a right to make use of it	
71	éloigné	remote	la déraison	unreasonableness, folly
	s'adjoindre	to annex		
	sensé	sensible		
	A beaucoup d'égards		In many respects	
72	L'esprit de suite		Steadiness of mind, consistency	
74	entretenir	to talk with	se défier de	to distrust
	se rendre	to repair, go	écraser	to crush
	S'il m'en souvient bien		If I rightly remember	
	Pour empêcher qu'il ne devînt trop puissant . .		To prevent him from becoming too powerful . .	
	Prendre le dessus		To get the upper hand	
75	un courtisan	a courtier	entendre	to understand
	de la sorte	in that way		
	Il n'y a de diplomatie . . que . .		There is no diplomacy . . but . .	

76	épars	scattered, dispersed	un aplomb	an equilibrium, steadiness
	l'industrie (*f*)	arts and manufactures		

Si je ne me trompe . . — If I am not mistaken . .

77	la refonte	the refounding, remodelling	envisager	to examine
			le loisir	leisure
	éclater	to be obvious	assiéger	to beset

Les eaux et forêts — Woods and forests

Sûr de son fait — Sure of itself, feeling quite secure

78	appliqué	intent	dressé	rising up
	novateur	innovating		

. . A en juger par ce que je viens de mettre sous vos yeux — . . Judging by what I have just brought before your notice

79	convenir	to admit, acknowledge	subit	sudden
			achever	to finish
	avouer	to approve	la sagesse	wisdom

Par cela seul que . . — For the sole reason that . .

. . Si tant est qu'elles méritent ce nom — . . If so be that they deserve the name

N'avoir garde de . . — To be far from . ., take good care not to . .

80	assister à	to witness	usé	used up, worn out

La fierté des âmes — High-mindedness

De son vivant — In his lifetime

81	la disparition	the disappearance	apathique	apathetic

Se tenir à l'écart — To keep aloof

. . Tant il se sent faible — . . So feeble does it know itself to be

83	régir	to rule	la haine	hatred

En venir au fait — To come to the point, *here* to descend to realities

Avoir qn. en mépris — To despise some one

Il en vint à se considérer comme . . — It went so far as to look upon itself as . .

Tout parut à refaire — It seemed as if everything was to be remodelled

84	se hâter de	to hasten	taire	to pass over in silence, conceal
	prononcer	to declare one's sentiments	l'égarement (*m*)	the aberration, error
	égarer	to mislead		

	Je touche au terme de . .	I am nearing the close of . .
	Le ministère public	The public prosecutor, magistrate
85	Tout pouvoir, qu'il soit intellectuel ou temporel . .	Any power, whether intellectual or temporal . .
	Empiéter sur qc.	To encroach upon sg.

Printed by R. & R. Clark, Limited, *Edinburgh*.

Siepmann's
Primary French Series

Globe 8vo. 1s. each.

The texts of this series are short and easy. They are suitable for rapid reading as well as for a more thorough treatment. Each volume contains Notes and Vocabulary, and five Appendices based on the text: I. Questions in French on the Subject Matter; II. Words and Phrases; III. Easy Sentences for Translation or Transformation; IV. Easy Passages in Continuous Prose for Reproduction; V. Key to Words and Phrases.

1. MME DE BAWR.—MICHEL PERRIN. Adapted and edited by F. LUTTON CARTER, M.A.
2. E. DE LA BÉDOLLIÈRE.—HISTOIRE DE LA MÈRE MICHEL ET DE SON CHAT. Adapted and edited by E. PELLISSIER, M.A.
3. MME D'AULNOY.—L'OISEAU BLEU. Adapted and edited by E. T. SCHOEDELIN, B.A.
4. OCTAVE FEUILLET.—VIE DE POLICHINELLE. Edited by E. PELLISSIER, M.A. [*In the Press.*
5. MME DE GIRARDIN.—L'ÎLE DES MARMITONS. Adapted and edited by J. L. BURBEY, M.A.
6. LABOULAYE.—POUCINET.
7. MACÉ.—LE PETIT RAVAGEOT. Adapted and edited by F. W. WILSON, Ph.D.
8. MACÉ.—LA VACHE ENRAGÉE. Edited by Rev. E. H. ARKWRIGHT, B.A. [*In the Press.*
9. NODIER.—TRÉSOR DES FÈVES ET FLEUR DES POIS. Adapted and edited by ALICE M. RITSON.
10. MME PAPE-CARPENTIER.—HISTOIRES ET LEÇONS DE CHOSES. Adapted and edited by W. ROLLESTON, M.A.
11. PERRAULT.—LA BELLE AU BOIS DORMANT, LE CHAT BOTTÉ ET LE PETIT POUCET. Adapted and edited by Prof. ALBERT G. LATHAM.
12. SOUVESTRE.—LES BANNIS. Adapted and edited by E. PELLISSIER, M.A.
13. TÖPFFER.—LE LAC DE GERS. Adapted and edited by F. LUTTON CARTER, M.A.
14. DUMAS.—LA PISTOLE. Edited by M. CEPPI.

